

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques –
Arrondissement de Bayonne

PROCES-VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DÉCEMBRE 2021

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45*

L'an deux mil vingt et un, le 9 décembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17 h 38.

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA-ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ, M. SALANNE, M. PAULY, Mme VOISIN, M. DAUBISSE, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme BENSOUSSAN, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI (jusqu'à 18 h 19 et à partir de 20 h 06), M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD (jusqu'à 19 h 40), Mme HERRERA-LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

Mme LOUPIEN-SUARES à Mme CASTEL, Mme BRAU-BOIRIE à M. LACASSAGNE, Mme MOTHE à M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI à Mme DELOBEL (à partir de 18 h 19 et jusqu'à 20 h 06), M. ESTEBAN à M. ABADIE, Mme BROCARD à M. ETCHETO (à partir de 19 h 40)

Absent (s) :

M. ALLEMAN (jusqu'à 18 h 32 pour le vote des délibérations n° DE-2021-223 à 224)

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

Le Maire

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE	9
1. Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales	9
DEVELOPPEMENT DURABLE	14
2. Rapport sur la situation de la ville en matière de développement durable	14
DIVERSITE ET EGALITE DES DROITS	18
3. Rapport annuel 2022 sur la situation en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes	18
4. Voyage mémoriel à Auschwitz et Birkenau pour une classe de lycéens du lycée Paul Bert	21
ACTION SOCIALE ET SOLIDARITE	22
5. Convention de partenariat dans le cadre du dispositif hivernal d'hébergement d'urgence 2021-2022	22
CULTURE ET PATRIMOINE	25
6. Création d'une « fête d'hiver »	25
7. Signature de conventions de dépôt des collections patrimoniales de la Médiathèque à la Bibliothèque Universitaire Florence Delay et aux Archives départementales pôle de Bayonne	26
8. Préservation des collections de la médiathèque — Adhésion à l'association Bouclier Bleu France	26
9. Musée Bonnat-Helleu — Demande de prêt de trois tableaux de Paul-César Helleu — Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme de Paris	27
10. Concert de l'Orchestre Symphonique du Pays Basque dans le cadre de la saison des « Dimanches en musique »	28
DEVELOPPEMENT URBAIN	28
11. Avis sur le projet de Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI) Côte Basque-Adour avant son arrêt en Conseil communautaire	28
12. PNRQAD – Attribution de la subvention municipale relative au déficit foncier de l'opération de requalification de l'îlot 38 – Comité Ouvrier du Logement	29
13. PNRQAD – îlot 45 – Délégation de maîtrise d'ouvrage au profit du Comité Ouvrier du Logement	30
14. PNRQAD – îlot 12 – Convention tripartite Ville de Bayonne – Etablissement Public Foncier Local (EPFL) – Domofrance	30

15. Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, préservation et valorisation du patrimoine	31
ENFANCE — JEUNESSE — EDUCATION	31
16. Forfait communal – Année scolaire 2021-2022	31
17. Dispositif « Coup de Pouce » — Accompagnement du Programme de réussite éducative de la Ville de Bayonne par l'association Coup de pouce	33
18. Fourniture de repas pour les services de restauration collective assurés par la Ville — Signature du marché	33
19. Convention d'occupation temporaire de locaux des Lycées Louis de Foix et René Cassin	34
20. Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires — signature d'une convention de financement avec la région académique de Nouvelle-Aquitaine	34
21. Attribution des bourses municipales d'enseignement supérieur au titre de l'année universitaire 2021-2022	35
ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE	35
22. Association Syndicale Libre Lotissement Saint-Amand — Participation de la Ville de Bayonne aux travaux de réfection de voiries	35
23. Souscription d'un contrat avec l'Eco-organisme de la filière à responsabilité élargie du tabac ALCOME	36
24. Toponymie — Dénomination de voies et lieux	36
FINANCES	37
25. Exercice 2022 — Orientations budgétaires pour le budget principal et les budgets annexes	37
26. Autorisations budgétaires d'investissement par anticipation au vote du budget primitif 2022 — Budget principal	57
27. Exercice 2022 — Avances sur subventions et participations par anticipation au budget primitif 2022	58
28. Exercice 2021 — budget principal — décision modificative n° 2	58
29. Exercice 2021 — budget annexe des fêtes et temporada — décision modificative n° 2	59
30. Budget principal — Application de l'instruction budgétaire et comptable M 57 - Apurement du compte 1069	59
31. Budget principal et budgets annexes — Approbation des montants des provisions comptables	60
32. Admission en non-valeur de créances irrécouvrables et de créances éteintes pour le budget principal et les budgets annexes	61

33. Remises gracieuses de créances	61
34. Exercice 2021 — Soutien au monde associatif — Subventions aux associations et organismes.....	61
35. Demande d'exonération exceptionnelle de la redevance de mise à disposition d'équipements municipaux.....	62
FONCIER.....	62
36. Bail emphytéotique entre la Ville de Bayonne et SOLIHA Pays Basque portant sur l'immeuble sis 30, rue Poissonnerie – Avenant n° 2 de prolongation	62
37. Rétrocession par l'EPFL Pays basque de l'immeuble situé 25 rue des Tonneliers.....	62
38. Rétrocession par l'EPFL Pays basque d'un local de l'immeuble situé 19 rue Bourgneuf	63
39. Acquisition de la parcelle cadastrée section AY n° 350, sise 19 chemin du Moulin de Habas, appartenant au groupe Kaufman and Broad	63
40. Acquisition de la parcelle cadastrée section CW n° 344, sise 12 chemin des Hêtres, appartenant à la SCI ARBOLA	64
41. Acquisition des parcelles cadastrées section CW n° 351, CW n° 348, CW n° 346, sises 6/10 chemin des Hêtres, appartenant à la SCI des Hêtres.....	64
42. Mise à disposition du local sis 26 place des Gascons au profit de l'association Espace de Vie pour Adultes Handicapés (EVAH) — Modification de la convention (avenant n° 2)	64
MARCHÉS PUBLICS	65
43. Assurances — Lot n° 4 risques statutaires du personnel — Avenant n° 2 de revalorisation.....	65
44. Musée Bonnat-Helleu — Lot 2A Démolition — Gros-œuvre — Fondations — VRD — Marché 21009 conclu avec le groupement EIFFAGE CONSTRUCTION / KELLER FONDATIONS SPECIALES — Avenant n° 1.....	65
45. Musée Bonnat-Helleu — PC sécurité provisoire pendant la phase 1 des travaux de restructuration et d'extension du musée — Avenant n° 1 à l'accord-cadre n° 19131 conclu avec la société APRS	66
46. Refonte du système d'information de la médiathèque — Signature d'un protocole transactionnel avec la société INFOR France SAS.....	67
47. Restructuration-extension de la médiathèque centrale de Bayonne — Marché de maîtrise d'œuvre conclu avec l'équipe Deshoulières — Dissolution de la société FORTEN cotraitant en économie de la construction — Transfert de contrat à la société ECOTEN — Avenant n° 3 au marché.....	67

48. Prestations de garantie totale, de gestion et de maintenance des installations de génie climatique, de production d'eau chaude sanitaire, de traitement d'air et de fourniture de chaleur — Marché 18112 — Avenant n° 6 au marché 18112 conclu avec la société Dalkia	68
49. Nettoyage de certains bâtiments de la ville — Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande — Avenant n° 1 aux accords-cadres conclus avec la société ATALIAN PROPLETE SUD-OUEST — Transfert de contrats	68
RESSOURCES HUMAINES.....	69
50. Modification du tableau des effectifs.....	69
51. Modalités d'attribution des indemnités d'astreinte, de permanence et des interventions en cas d'astreinte.....	69
52. Modalités d'attribution de l'indemnité horaire pour travail du dimanche et jours fériés	69
SERVICES PUBLICS.....	70
53. Rapport annuel 2020 sur la qualité et le prix du service public de prévention et de gestion des déchets	70
54. Rapports 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement	70
SPORTS.....	71
55. Stade Jean Dauger — Modification n° 2 du bail emphytéotique administratif conclu avec la SASP Aviron bayonnais rugby pro.....	71
56. Construction d'un centre de formation et de performance au complexe Jean Dauger à Bayonne — Marché de conception-réalisation — Marché n° 21041 conclu avec le groupement ETCHART Construction — Avenant n° 1.....	77
COMMERCES.....	89
57. Dérogation au repos dominical des salariés des commerces de détail pour l'année 2022 — Avis du conseil municipal	89
TOURISME.....	90
58. Convention pluriannuelle d'objectifs et de financement avec l'Office de tourisme de Bayonne — Avenant n° 5.....	90
COOPERATION INTERCOMMUNALE, SEML ET AUTRES ORGANISMES	90
59.SO.CO.MIX — Rapport pour l'exercice 2020 du représentant de la Ville au conseil d'administration.....	90
60. Syndicat mixte du musée basque et de l'histoire de Bayonne — Rapport d'activité 2020.....	91

M. LE MAIRE : Mes chers collègues, bonjour. Je vous propose d'ouvrir la séance de ce conseil municipal du 9 décembre en vous disant d'abord que je considérais que nous pouvions nous réunir dans la salle du Conseil dès l'instant où, d'une part, nous avons nos masques et nous les conservons même lorsque l'on intervient. Je vous demande de bien vouloir accepter cette règle qui nous permet justement de pouvoir rester dans cette salle et de faire en sorte que l'on respecte les règles telles qu'elles existent au moment où l'on se parle. Elles évoluent chaque jour, voire chaque heure. Je vais demander à notre benjamin, Etienne Boutonnet de bien vouloir faire l'appel des présents.

M. BOUTONNET-LOUSTAU : (*Appel des présents*)

M. LE MAIRE : Merci pour cet appel. Avant de commencer d'une manière tout à fait officielle la séance, je voudrais vous dire un mot à la suite du décès de Pierre Ospital, lui rendre un hommage. Il a été conseiller municipal à Bayonne pendant un mandat au moins, peut-être deux, il faudrait qu'on me rafraîchisse la mémoire, au moins un, j'en suis certain. D'ailleurs, il a siégé également un temps auprès du Docteur Henri Grenet, ce qui veut dire qu'il a fait plusieurs mandats. Vous le savez, il a été un acteur — on l'a croisé les uns et les autres en différentes circonstances — particulièrement actif de la vie associative bayonnaise et du territoire. Et entre autres domaines dans lesquels il a évolué, il était membre dirigeant de la section Pelote de l'Aviron Bayonnais, membre fondateur de l'association Escale Adour, le foyer d'accueil des marins au port de Bayonne, qu'il a managé pendant un certain nombre d'années. Il était un fidèle de Baïonan Kantuz aussi, membre actif de l'association de Batera, où certains d'entre nous l'ont côtoyé dans ces circonstances. Il fût aussi très impliqué dans la vie de son quartier Saint-Bernard, et membre de l'association des habitants du quartier Saint-Bernard notamment. Donc j'adresse, en mon nom et en celui de l'ensemble du Conseil municipal, nos condoléances à sa famille et tout particulièrement à sa fille Marie-Christine, qui travaille dans les services municipaux. Je vous propose, en sa mémoire, de bien vouloir respecter une minute de silence.

Je vous remercie.

M. ABADIE : Monsieur le Maire, juste...

M. LE MAIRE : Vous levez le doigt, je vous donne la parole. Normalement, il y a l'ordre du jour, mais vous savez comment je suis assez compréhensif dans les prises de parole au conseil municipal. Vous avez la parole.

M. ABADIE : C'est gentil Monsieur le Maire. C'est pour vous dire que Mixel Esteban m'a demandé de vous informer que sa fille, Amalia s'en était allée le week-end dernier, après onze ans de souffrance face à la maladie qui est la schizophrénie. Donc, il s'excuse de ne pas pouvoir être parmi nous.

M. LE MAIRE : Merci de nous informer des raisons de cette absence et vous lui direz que nous sommes tous ici à ses côtés et à son soutien dans ce moment qui est une dure épreuve pour lui.

Je vous propose de commencer tout de suite, comme on le fait à l'habitude, par l'approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 octobre dernier qui vous a été

transmis comme il se doit. Vous l'avez reçu, il n'y a pas eu d'observation particulière là-dessus. Je considère que ce procès-verbal est approuvé. Je vous remercie.

J'en arrive au rapport également habituel. Vous vouliez dire quelque chose ?

M. ABADIE : Je pensais Monsieur le Maire que vous auriez pu dire un mot sur la situation du bureau de poste du Polo.

M. LE MAIRE : Je me doutais que vous alliez en parler. Faites-le maintenant.

M. ABADIE : Je peux vous laisser démarrer si vous le souhaitez.

M. LE MAIRE : Non, mais je n'ai pas commencé le premier rapport. Donc faites-le maintenant.

M. ABADIE : Nous avons appris à peu près en même temps que Monsieur le Maire, que le bureau de poste du Polo Beyris allait vers sa fermeture. D'ailleurs il est fermé déjà depuis une quinzaine de jours, comme cela arrive de temps en temps. Vous savez que ce bureau de poste, depuis août 2020, fait l'objet d'une réduction drastique de ses horaires d'ouverture. Jusqu'à maintenant, il n'était ouvert que 12 h 30 par semaine, c'est-à-dire quatre demi-journées, et encore pas tout le temps.

Vous savez aussi que petit à petit, La Poste a organisé le démantèlement de ce bureau de poste, d'abord en enlevant les conseillers financiers, ensuite avec la réduction d'horaires et tout dernièrement, depuis quelque temps, quelques mois, avec la suppression des instances. C'est-à-dire que colis et recommandés, les habitants devaient aller les chercher à un bureau de poste central, soit Jules Labat, soit aux allées Marines. Le collectif des habitants était là, en bas, et vous a distribué une information à ce sujet.

Ce que l'on peut dire, c'est qu'aujourd'hui la situation est grave puisqu'il n'y a eu aucune concertation, comme à l'habitude et de façon unilatérale, les responsables de La Poste dont on ne sait pas exactement qui c'est, si ce n'est que nous savons aujourd'hui que Monsieur Jacques Lemaire de Bordeaux a envoyé un courrier à Monsieur le Maire le lundi 29 novembre, annonçant la fermeture de ce bureau de poste. Donc les habitants du quartier ne sont pas du tout contents. Vous savez les conditions que cela suppose, notamment pour les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite, d'aller chercher un colis en bus, une heure aller, une heure retour. Du coup, le comité du collectif des habitants demande expressément à ce qu'il puisse y avoir une démarche commune entre les usagers, les habitants, entre les élus que nous sommes, tous les élus, ainsi que les syndicats de postiers, pour exiger que le bureau de poste soit ouvert de façon habituelle avec tous ses services, mais aussi qu'enfin, les responsables de La Poste daignent bien vouloir entamer des échanges, des discussions, parce que les élus ont sûrement des choses à proposer, des échanges à avoir avec la Poste, mais les usagers aussi ont des propositions à faire.

Et force de constater que jusqu'à maintenant, le collectif des habitants en tout cas, n'a pu avoir qu'une rencontre en 16 mois, une seule rencontre en présentiel, grâce aux bons soins de Monsieur le Sous-Préfet, avec deux responsables de La Poste que sont Nathalie Glissonde et Christelle Miremont. Donc voilà, Monsieur le Maire, je pense que vous allez prendre la suite parce que vous allez indiquer les démarches que vous entamez actuellement. En tout cas, nous pensons que c'est un travail en commun et collectif et qu'il faudra que ce bureau de

poste qui est un service public postal de proximité puisse demeurer au service des habitants et de l'intérêt général. Merci.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur Abadie. Je vais vous dire que je souscris à tout ce que vous venez de dire. Je n'enlève strictement rien à ce que vous voulez dire, à la fois sur notre incompréhension de la situation dans laquelle nous sommes dans ce quartier, et à propos de ce bureau de poste, de cette forme de mépris que ce groupe a par rapport à la présence postale qui doit exister dans ce quartier du Polo Beyris. Nous sommes bien, les uns et les autres, la composition sociologique. Quand je reçois — en effet vous l'avez dit Monsieur Abadie — un courrier du délégué régional Nouvelle-Aquitaine du groupe La Poste daté du 29 novembre, reçu à la mairie le 2 décembre, c'est tout récent, ce courrier vient me dire qu'en effet, le bureau de poste sera fermé cette fin d'année. Et pour arriver à donner cette décision qui apparaît comme étant une décision définitive à leurs yeux, on vient nous dire « écoutez, on a tout tenté ». Et « tout tenté » ça veut dire simplement « on n'a pas réussi à obtenir du Vival » — qui se trouve au rez-de-chaussée de l'immeuble de la MDC — « qu'on n'a pas obtenu du Vival un accord nous permettant effectivement de trouver une solution sur la présence de La Poste sur la place. » Vous savez comme moi que les conditions qui ont été proposées au Vival étaient totalement inacceptables. La première d'abord et ensuite, une seconde qui a été faite ne l'était pas davantage aux yeux des gérants, qui font d'ailleurs un travail remarquable. D'ailleurs, c'est très dommage parce que si une solution avait pu être trouvée... elle a été en plus trouvée avec des commerçants qui sont complètement impliqués dans la vie du quartier, La Poste est restée complètement hermétique à tout cela.

Donc ce courrier est un véritable couperet. Il arrive ici au début du mois de décembre et m'a amené à faire des courriers immédiats le 7 décembre, où j'ai écrit un courrier au Premier ministre, au Président de la République via son directeur de cabinet, Patrick Strzoda, et également bien sûr au PDG du groupe La Poste, Monsieur Wahl pour — je ne vais pas vous donner le détail de ce courrier, je peux vous le remettre sans difficulté, à moins que je ne l'aie déjà fait... Je vous l'ai déjà communiqué ? J'ai fait un courrier à ces personnes pour effectivement dire notre indignation et de toute façon le fait qu'on n'acceptait pas cette position.

Alors maintenant, on ne va pas aller plus avant en début de séance sur ce conseil municipal, sauf vous dire que moi je suis à votre disposition et à celle des habitants de ce quartier pour organiser les meilleures actions possibles, pour pouvoir expliquer à La Poste que, comme on leur a d'ailleurs déjà dit depuis le départ, qu'on ne va pas accepter ce diktat. Parce que ceci est imposé d'une manière tout à fait autoritaire, encore une fois, tout simplement parce qu'ils n'ont pas réussi à faire une proposition acceptable, digne de ce nom, à des commerçants qui l'auraient peut-être acceptée.

Un dernier mot Monsieur Abadie et on passe...

M. ABADIE : Pour dire que demain matin, il y a une conférence de presse à l'initiative des collectifs des habitants auxquels tous les élus ici présents sont invités et tous les autres qui ont signé une motion visant à demander le maintien d'un bureau de poste en exercice. Je le répète, c'est tous ensemble que nous pourrons arriver à faire reculer La Poste en essayant de trouver des solutions adaptées aux besoins et à l'intérêt général.

M. LE MAIRE : Nous serons là représentés, ce sera notre première adjointe Sylvie Durruty qui y sera, et l'adjointe de quartier, Sophie Castel, je n'ai pas eu le temps de lui demander.

Mme CASTEL : Je suis désolée, je ne pourrai pas en être. J'ai un conseil d'administration à la Régie autonome du Conservatoire.

M. LE MAIRE : Mais Sylvie Durruty sera présente et donc représentera la majorité en tout cas, et le maire tout simplement, pour cette réunion. Ceux qui veulent bien se rendre à cette rencontre seront les bienvenus.

Mathieu Bergé.

M. BERGÉ : Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Juste une intervention rapide pour dire que nous vous apportons tout notre soutien pour obtenir le maintien du bureau de poste à cet endroit. Parce qu'aujourd'hui, nous pensons que la seule autorité politique qui soit capable, du fait de son influence sur le territoire, d'obtenir ce maintien, c'est vous, puisque les dirigeants de La Poste ont reçu des courriers déjà des parlementaires, des conseillers départementaux, des conseillers régionaux et ils n'en ont eu que faire par rapport à cela.

Il est quand même bon de rappeler que La Poste est une entreprise qui a 100 % de capitaux publics, 66 % de Caisse des Dépôts et 34 % de l'État. Donc le fait de s'adresser au Premier ministre, il me semble que c'est quelque chose de particulièrement pertinent, mais ce qui serait encore plus pertinent, c'est d'obtenir une réponse. Ce que je veux dire par là, c'est que vous savez très bien comment fonctionnent ce type d'entreprise et ce type de structure. Ils nous laissent, nous, les élus, nous indigner, ils nous laissent écrire et à la fin, on se retrouve avec un bureau de poste fermé. Vous le savez encore plus que nous, puisque vous êtes aux affaires, qu'il y a une action spécifique, notamment Cœur de Ville et notamment la zone en question en fait partie. L'un des gros enjeux et le maintien des commerces dans ce centre-ville, il y a des crédits de l'État pour permettre ces commerces en centre-ville. Et en même temps, l'État, actionnaire principal de La Poste, viendrait participer à la fermeture du site de La Poste. On est complètement sur une attitude schizophrénique de l'État, une fois de plus. Quand on parle à l'État déconcentré, il nous dit qu'il ne peut rien faire.

Donc du coup, on ne peut pas juste attendre dans un mois, j'allais dire, une réponse du Premier ministre, parce que dans un mois, le bureau sera peut-être déjà fermé. Il est urgent que collectivement — et nous sommes à votre disposition — nous puissions obtenir le maintien de ce bureau de poste dans l'intérêt des habitants et du quartier et également de l'opération Cœur de Ville qui est financée par les services de l'État.

M. LE MAIRE : Monsieur Abadie, nous ne pouvons pas être beaucoup plus longs. Je réponds présent à cela. Je vous demande demain matin de vous retrouver à 10 heures avec les riverains, les habitants, les citoyens. Réfléchissez tous ensemble au mode d'action. Parce que je considère comme vous qu'il faut passer à l'action, ne pas attendre des courriers qui sont hypothétiques et qui arriveraient bien tard comme vient de dire Monsieur Bergé, par rapport à cette fermeture.

Nous vous demandons d'y travailler et de nous faire des propositions.

M. ABADIE : D'autant qu'on en parlera demain Madame Durruty mais il y a une situation aussi fragile au niveau des commerçants, le boulanger... Vival, ça fonctionne bon an mal an. Et puis je voulais juste me permettre de vous dire, Monsieur le Maire, que vous avez aussi cette responsabilité-là. Effectivement, vous êtes sûrement le mieux placé pour faire face au diktat de La Poste et je me permettrais de rajouter que vous avez aussi une certaine proximité politique avec ce gouvernement et avec... parce que Monsieur le PDG de La Poste ne pourrait pas se permettre de supprimer un peu partout en France des centaines de bureaux de postes sans l'aval *a minima* du gouvernement et du plus haut personnage de l'État.

M. LE MAIRE : Tout à fait. Pour vous dire qu'il y a aussi une autre personne que j'ai saisie, qui est Monsieur Yannick Imbert, qui est un préfet, qui est directeur en charge des relations avec les institutions comme La Poste, qui m'a fait un courrier et qui m'a répondu aussi pour me dire qu'il me donnerait des éléments prochainement. J'en suis là. C'est le seul à m'avoir répondu, mais pour me dire qu'il va me répondre.

ADMINISTRATION GENERALE

1. Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales

M. LE MAIRE : Je vous propose d'avancer, mes chers collègues par le premier rapport qui est le compte rendu des décisions qui sont prises par le Maire, comme toujours à l'intersession. Et c'est un rapport qui est soumis à votre approbation. Évidemment, vous pouvez poser des questions.

M. BERGÉ : Il y aura une question à la fin, mais c'est plutôt un commentaire. Je pense que vous avez eu écho de ce qui a pu se passer à l'occasion d'une des commissions en particulier, et notamment qui concernait le point 4 des décisions du maire qui concerne les parcours. Nous voulions vous alerter, notre groupe, notre ressenti par rapport à cela, sur une certaine forme de dysfonctionnement dans les commissions thématiques. L'année dernière et à votre demande, nous nous étions réunis pour évoquer le remplacement de la commission générale par la réunion des diverses commissions thématiques en amont du conseil municipal, avec pour intérêt majeur d'avoir des échanges thématiques plus qualitatifs et, selon notre vision partagée, de pouvoir être force de proposition en commission. Nous ne pouvons que constater l'échec de ce format et nous regrettons que nos contributions soient traitées de manière polémique plutôt que de manière constructive d'une part. Et d'autre part, nous constatons hélas que les informations qui nous sont transmises en commission sont incomplètes, voire inadéquates. Nous vous laissons juger, au regard des exemples que nous allons vous citer, de cette réalité.

Lundi dernier, à l'occasion de la commission Ville Durable, lors de la présentation de la nouvelle signalétique concernant les parcours de découverte de la commune, j'ai noté et fait remarquer à la commission que la nouvelle signalétique proposée — que l'on renouvelle au bout d'un certain nombre d'années — ne respectait pas les préconisations de la politique publique linguistique en matière d'usage de la langue, et qu'il serait opportun, au moment où l'on renouvelle tout le parc de panneaux, de l'appliquer ; 17 panneaux à l'occasion. Je vous rappelle que l'Office Public de la Langue Basque est aujourd'hui présidé par un représentant de la CAPB,

qui est d'ailleurs un élu que j'estime très pertinent et qui travaille extrêmement bien et qui est le représentant du Président de la CAPB.

Faisant cette remarque en commission et non en séance plénière, mon seul objectif était de renseigner les élus présents et les services sur cette réalité, en espérant bien évidemment que cet apport au débat soit entendu. Je vous passe les railleries, les remarques inopportunes sur l'usage des langues territoriales, sur le fait que nous soyons d'abord en France et des meilleurs. Je vous rappelle que je me considère comme un républicain et la politique linguistique ne dit pas qu'il faut remplacer le français par le basque, mais elle demande, pour une question d'usage, un traitement égalitaire des langues dans la signalétique. C'est basique, c'est juste ça. Donc rien à voir avec la remise en question de la France, de la République et ce type d'arguments. Face à ces réactions non constructives, j'ai préféré me retirer et j'ai fait part à des membres de votre exécutif le soir même et le lendemain, du caractère selon moi inacceptable de la situation sur la forme et sur le fond.

Autre exemple, concernant la dernière commission Sports, les documents supports aux délibérations Sports - 55 modifications BEA et 56 - AB Campus n'ont été ni présentés ni remis aux participants. De plus, que ce soient les services et l'adjoint, ils n'ont pas été en capacité de répondre à nos questions, car les dossiers concernaient les services juridique et technique qui n'étaient pas ce jour représentés. Par contre, les documents relatifs au projet AB Campus manquant à la commission le 1^{er} décembre ont bien été présentés à la presse par les services de la mairie concernés le 7 décembre, en présence d'un très grand nombre d'élus de la majorité, mais sans que les représentants de la minorité au sein de la commission Sports, pourtant très assidus, ne soient conviés à ce qu'aurait pu construire une sorte de session de rattrapage in extremis, 48 heures avant le conseil municipal.

Concernant la réunion de la commission Culture préparatoire au conseil municipal, elle a été programmée le 26 novembre, en même temps que la remise du prix Eusko Ikaskuntza, Ville de Bayonne, à laquelle les membres de la commission étaient tous conviés. Madame Herrera a demandé la veille à l'adjoint à la Culture croisé dans les couloirs de la mairie si la commission pouvait être avancée ou déplacée afin de ne pas être conduit à choisir entre ces deux moments importants. Il n'a rien été répondu. Mais le lendemain, Monsieur Ugalde était absent de la commission, qui était présidée par Sophie Castel, et bien présent à la cérémonie qui se déroulait à quelques mètres dans le grand salon de la mairie, dont Madame Herrera, du coup, a été privée, alors qu'elle aurait pu souhaiter y participer.

Certaines commissions, comme la commission Éducation, fonctionnent de façon efficiente. D'autres s'organisent également avec des sous-commissions auxquelles sont invitées des personnes et des associations impliquées dans les thématiques abordées. C'est la commission Lutte contre les discriminations et égalité des droits gérée par extension par le CLSPD. Dans les deux cas, les élus sont accompagnés par un personnel administratif dédié.

Pour conclure, concernant la commission Solidarité — et Monsieur Abadie avait déjà eu l'occasion de s'exprimer là-dessus — elle ne s'est réunie que deux fois depuis juillet 2020. Pas de personnel dédié, aucune réflexion sur ses objectifs, sur sa composition, sur son contour. En restant une commission municipale fermée elle ne s'appuie sur aucun diagnostic, aucun état des lieux, aucun travail émanant d'une certaine intelligence collective. C'est à la commune

de permettre aux associations qui œuvrent sur le terrain tous les jours et même la nuit, de se concerter et pourquoi pas dans le cadre de cette commission, avec l'apport également de tous les élus. Tout cela bien évidemment avec un objectif au bénéfice des plus démunis. La prochaine réunion aura lieu à la mi-janvier, après le conseil municipal. Espérons justement qu'elle avance dans le bon sens.

Du coup, en conclusion, après quelques mois de pratique, nous ne pouvons que constater le caractère uniquement descendant de nombreuses commissions, alors que cela ne devait pas être l'objectif d'organiser ces commissions thématiques. La partialité et la rareté des informations qui nous sont transmises constituent clairement un manque de respect à l'égard de notre travail d'élus et ne nous permettent pas de préparer, contrairement aux intentions initiales, dans les meilleures conditions, les conseils municipaux, ni d'apporter notre contribution à certains sujets.

Nous avons encore reçu dans les deux derniers jours des courriels pour répondre aux informations que nous avons sollicitées. Je ne pense pas que vous le savez, mais c'est très compliqué d'être un élu dans l'opposition, ça demande beaucoup de travail — et dans les minorités — ça demande beaucoup de travail personnel, sans l'appui des services. Et les cas que nous venons de vous évoquer vous montrent qu'aujourd'hui nous ne sommes pas obligatoirement dans une situation très favorable.

M. LE MAIRE : J'ai essayé de suivre ce que vous disiez. Ce n'est pas que vous n'ayez pas été clair, mais il y avait beaucoup de choses diverses. Vous êtes parti d'un sujet dont j'ai été saisi, même si je n'ai pas été témoin de ce qui s'est passé dans l'une des commissions à propos de ce parcours découverte et de la réflexion à mon avis fondée que vous avez faite des engagements que nous avons vis-à-vis de l'Office Public de la Langue Basque, avec lequel on a signé une convention. Vous en savez quelque chose, vous en fûtes le président. Et ce sont des conventions que les villes signent avec l'Office public et avec un certain nombre d'engagements que l'on prend de suivre et notamment la place de la langue basque. La question, en l'occurrence, ce n'était pas tellement la place de la langue puisque la langue basque était effectivement dans cette signalétique, mais pas traitée au même niveau que le français. C'est exactement ce que vous disiez. Sachant qu'on m'a donné ça... parce que j'ai voulu comprendre ce qu'il en était, parce que c'est un sujet sérieux à mes yeux, je suis aussi le Président de la Communauté d'agglomération qui a fait voter dans les premiers jours de l'institution de la Communauté d'agglomération, la compétence politique linguistique de la Communauté d'agglomération, avec le triplement de financement auprès de l'OPLB.

Je ne peux pas être suspecté de ne pas être attentif à ce sujet-là, mais c'est vrai qu'il y a des fois où sur les sujets de signalétique, ce n'est pas si simple que cela, surtout lorsqu'on dit qu'il faut le traduire finalement en quatre langues, le français plus quatre autres langues et qu'on vient nous dire — les gens de la communication — que tout ceci perd en lisibilité. D'où la question de savoir si on maintient éventuellement le principe de la traduction en basque, en tout cas au même niveau du lettrage en particulier que le que le français. Quid des trois autres langues, dont le gascon, dont on considère qu'il est au même niveau ici que le basque. C'est tout sauf simple. Il n'empêche que votre intervention était pertinente. Je vous le dis, Monsieur, elle était pertinente et elle méritait d'être prise comme une contribution. Parce que cette convention, je l'ai signée à deux reprises, voire à trois reprises quand j'étais adjoint à la Culture

de cette maison, donc ce sont des lignes que l'on doit suivre. Tout ceci n'appelle pas de réserve particulière.

Cela dit, j'ai cru comprendre au travers de cela qu'il y avait d'autres questionnements et, pour le reste, je ne crois pas qu'il y ait un mauvais traitement, en tout cas je l'espère, des membres de l'opposition ou des minorités sur les délibérations du conseil. Certes, on vous fournit, chemin faisant, des éléments complémentaires. Et Madame Durruty me disait à l'instant qu'il y avait des pièces qui vous avaient été adressées, notamment sur la question du BEA de Jean Dauger, mais on le verra tout à l'heure, le bail emphytéotique administratif du stade Jean Dauger, mais nous en parlerons tout à l'heure de toute façon. Donc, lorsque dans les commissions, vous intervenez pour demander un certain nombre de pièces, vous avez le droit de les obtenir. Évidemment. Quelquefois, vous finissez par les avoir trois ou quatre jours avant le conseil municipal. J'en suis désolé. C'est le cas d'une consultation que vous avez souhaité avoir d'un de nos juristes sur la question du BEA aussi. Je crois que vous l'avez eue il y a trois jours, quelque chose comme ça. En tout cas, j'avais demandé que cela vous soit envoyé.

Autrement dit, on fait les choses autant que faire se peut. Les services se sont aussi mobilisés là-dessus. Maintenant, s'il y a des problèmes, il faut m'en parler. Vous venez de le faire. Je l'ai entendu. Cet incident était venu à mes oreilles. J'avais demandé qu'un rapport me soit fait. Je peux vous dire que vous étiez légitime à vous poser cette question et que, l'opposition, j'entends qu'elle puisse exercer ses droits dans les conditions normales. Ce n'est pas l'ancien avocat que je fus qui va contester le principe de contradiction, sans quoi il n'y a pas de véritable débat. Vous pouvez reprendre la parole. C'était sur le rapport 5 et puis vous avez développé sur autre chose.

M. BERGÉ : Je vous remercie pour cette confirmation par rapport à l'intérêt de la remarque que nous avons pu faire. Mais ce que je voudrais dire par là, ce n'est pas une question de taille et d'orgueil des différentes langues. C'est lié à la politique d'usage. C'est-à-dire qu'un locuteur, s'il y a une langue qui est écrite plus grosse que l'autre, il ne va pas pratiquer l'autre langue. On sait qu'on est dans un contexte diglossique et que si on veut que les gens puissent pratiquer les langues, même en lecture et pas qu'à l'oral, il faut que justement, au niveau de l'œil, ils puissent avoir la même taille de lecture. Ce n'est pas du tout une question de vouloir se mettre au même niveau que le français. On connaît tous le statut des langues sur notre territoire. Mais c'est un élément constitutif de la politique linguistique et quelque part, ça nous donne l'occasion d'en parler entre nous et comprendre pourquoi, des fois, il y a ce type d'exigence là. Ce n'est pas une question d'une fierté mal placée. C'est vraiment un enjeu d'usage de la langue. J'espère du coup que ce sera adapté sur la signalétique.

M. LE MAIRE : Autant que faire se peut. Mais vous avez bien compris qu'il y a des aspects techniques. On est là pour défendre des idées. Il y a des fois où quand il faut mettre en cinq langues le même texte, on perd en lisibilité. C'est ce que vous disent les communicants. Il faut bien l'entendre aussi parce qu'ils n'ont pas totalement tort. Et quelquefois, il faut faire des arbitrages. Mais je ne suis pas sûr que les arbitrages qui ont été faits soient toujours les bons. Je suis en train de vous dire simplement que ces arbitrages, il faut quelquefois les tenir pour donner un peu plus de lisibilité au message qu'on veut faire passer. C'est un peu complexe, mais la richesse de notre ville, c'est qu'elle est à la fois basque et gasconne. Et cette richesse-

là, il faut la gérer le mieux que possible. Merci pour votre intervention en tout cas que, pour ce qui me concerne, je trouve constructive.

Y a-t-il d'autres questions sur les différentes questions qui sont dans ce rapport n° 1 ? C'est-à-dire donc les décisions prises par le maire en intersession. S'il n'y en a pas, je considère que, sous réserve de ce qui a été dit évidemment, j'ai satisfait à l'obligation de rendre compte.

Mme HERRERA-LANDA : Monsieur le Maire, juste une petite question qui n'aurait pas été traitée en commission parce que la question n'a pas été posée non plus. Ce sont les décisions du n° 10 du 7 octobre et 25 du 4 novembre portant sur des recours contre des permis de construire. C'est juste pour avoir deux ou trois informations sur...

M. LE MAIRE : Reprenez ?

Mme HERRERA-LANDA : 10 du 7 octobre et 25 du 4 novembre, qui concernent des recours contre les permis de construire.

M. LE MAIRE : J'ai des explications que je peux vous donner, c'est ça que vous n'avez pas ? D'accord. Je vous les donne rapidement. La première, c'est-à-dire du 7 octobre 2021 c'est un contentieux, un recours, un contentieux qui oppose la Sepanso à un certain Stockli . En fait, vous avez un permis de construire qui a donc été délivré pour un immeuble collectif de 20 logements — je le fais vite — et la rénovation d'une bergerie existante au 8 Maréchal Koenig, c'est derrière le Toys "R" Us, pour information, pour vous situer à peu près. Le requérant développe toute une série d'arguments, je ne veux pas reprendre les arguments de fond. La Ville a été sollicitée au sujet du terrain qui se trouve au 6 rue Maréchal Koenig par la Sepanso et les époux Stockli. Leur avocat... Parce qu'en réalité, la décision que j'ai prise concernait uniquement la désignation de notre Conseil, c'est-à-dire en l'occurrence Maître Dunyach du cabinet Bouyssou à Toulouse. Mais cette désignation intervenait dans le cadre du contentieux que je suis en train de vous présenter en quelques mots.

Et donc je vois ici que cet avocat a transmis copie d'un arrêté de la Dreal portant mise en demeure des sociétés Etche Beyris et SAS PISA de régularisation de leur situation administrative au titre des dispositions du Code de l'environnement. Ce sont des dispositions qui concernent la protection des espaces naturels avec présence d'espèces à préserver, etc. Autrement dit, il y a une suspicion que sur ce lieu, qui est un lieu humide en effet, en tout cas proche d'un lieu humide, donc il faut vérifier que ces dispositions soient applicables ou pas. Donc, sur ce sujet-là, où il y a un désaccord entre la position de la Ville et la position des requérants, nous avons confié notre défense à cet avocat. C'était le seul objet de la décision. Je vous ai donc donné ici, en quelques mots, les explications que vous demandez sur ce contentieux, qui est un contentieux de permis de construire d'un immeuble collectif de 20 logements sur le bord d'Aritxague en réalité, derrière Aritxague.

Ensuite, le second permis, c'est un permis qui, lui, est de septembre 2020. C'est au 10 rue des Gouverneurs et ça concerne la médiathèque. C'est un recours dont on a déjà eu l'occasion de parler, qui provient des voisins de l'opération de restructuration à la bibliothèque-médiathèque et qui... on considère que le permis de construire délivré serait entaché d'illégalité, ce qui est le droit de tout requérant riverain. Là, nous avons confié nos intérêts à un autre avocat qui s'appelle Maître Pierre Cambot, qui va défendre les intérêts de la Ville. C'était l'objet de la

décision que j'ai prise, et ceci donc pour défendre nos intérêts au regard d'une requête qui met en cause la légalité du permis, comme tout requérant peut venir le dire sur différents motifs, concernant la volumétrie de l'immeuble, concernant la non-préservation d'éléments paysagers et autres arguments. Je ne vais pas les développer dans le détail, mais c'est un contentieux, un seul contentieux d'ailleurs à l'encontre de cette bibliothèque-médiathèque et provenant d'un voisin immédiat.

Voilà les quelques explications que je peux vous donner Madame Herrera. Merci.

DONT ACTE

DEVELOPPEMENT DURABLE

2. Rapport sur la situation de la ville en matière de développement durable

M. LE MAIRE : J'en arrive donc, après avoir satisfait à cette demande, au rapport n° 2 qui va être présenté par Laurence Hardouin. C'est un rapport sur la situation de la Ville en matière de développement durable.

Mme HARDOUIN-TORRE : Merci, Monsieur le Maire. Chères et chers collègues, j'ai le plaisir en effet de vous présenter le rapport 2021 sur la situation de la Ville en matière de développement durable. C'est vrai que 2021 est une année de transition qui a été marquée bien évidemment par un contexte social et politique qui lui-même a été impacté par une crise sanitaire qui est encore aujourd'hui présente. Pour autant, de nombreux projets ont pu être soit achevés parce qu'ils découlaient d'un travail qui avait été mené avant, soit initiés. Je ne vais pas reprendre l'intégralité du rapport heureusement, je vous renvoie à sa lecture. Mais je voudrais simplement indiquer quelques points, la liste est donc non exhaustive.

Rappeler qu'en 2021 la Ville de Bayonne a obtenu le label Territoires Bio Engagé pour son travail intense en ce qui concerne l'alimentation scolaire, à savoir délivrer des repas de qualité qui soient bios et surtout locaux, puisqu'en tout cas, pour moi, il est très important que ce soit des aliments locaux qui fassent travailler des producteurs à l'échelle du territoire, et pas seulement du bio. Normalement, en 2022, nous devrions accueillir sur Bayonne la SCIC « Légumes PRO », qui est donc l'outil charnière entre les producteurs parce qu'elle transforme les légumes et la distribution dans les écoles. C'est l'un des projets qui verra le jour l'année prochaine.

Concernant la végétalisation de l'espace public, rappeler que deux jardins partagés ont été inaugurés cette année, le jardin des Remparts et les jardins partagés du Polo Beyris, ainsi qu'au Polo le havre de biodiversité.

Une première mini-forêt a été implantée au hameau de Saint-Bernard. Donc c'est sur 500 m², 1 200 pousses d'arbres, selon une technique japonaise qui permet à ces forêts de croître très rapidement. Et quatre autres, jusqu'en 2026, seront donc installées à l'échelle de la ville.

Nous avons aussi procédé à l'élaboration de la Charte de l'arbre afin de donner une valeur à l'arbre lorsqu'il fait l'objet de dégradations.

Et en 2022, nous travaillons l'élaboration des permis de végétaliser dans les centres urbains afin de, là encore, promouvoir la végétation au sein de la ville.

Un autre chantier a été engagé en 2021 et va se continuer en 2022. C'est la réduction de la pollution lumineuse qui est à la base issue du budget participatif qui avait été primé en lien avec l'Association Astronomique Côte Basque et dont l'objectif est de réduire la production lumineuse en ville la nuit pour plusieurs raisons. La première en matière de biodiversité, parce qu'on sait tous que la lumière gêne énormément tout ce qui touche à la biodiversité et de santé, parce que la lumière et le sommeil ne vont pas de pair. Il y a tout un travail qui a été enclenché. À l'automne, une conférence a eu lieu à la Plaine d'Ansot, une marche de nuit depuis la Plaine d'Ansot vers le centre-ville de Bayonne a été organisée avec les habitants pour voir de quelle manière on peut évoluer dans le noir ou dans l'obscurité. Il y a eu une concertation en ligne qui a été faite. Donc à compter de 2022, en accord avec une concertation habitants et les services, pour voir quel serait le quartier le plus opportun, il y aura une expérimentation d'extinction des lumières dans ce quartier-là, et voir de quelle manière les habitants se positionnent. Et voir si l'on peut le généraliser au fur et à mesure, à l'échelle du territoire et selon les difficultés qui sont évidemment à prendre en compte, notamment sur le sentiment d'insécurité que certains peuvent avoir de par l'extinction des lumières, alors qu'il n'a jamais été démontré que l'obscurité entraînait plus d'agressions ou d'actes délinquants. Mais tout cela se travaille évidemment en concertation avec les habitants.

Par ailleurs, toujours un chantier qui a démarré et qui va se continuer — beaucoup de dossiers sont à cheval sur deux années — c'est la lutte contre la réduction des îlots de chaleur. Il y a d'abord eu un diagnostic qui a duré un certain temps, diagnostic du territoire. Une concertation en ligne en 2020 et l'élaboration cette année d'un plan d'action afin d'initier et de distribuer cet été un guide des bonnes pratiques en matière de réduction et de lutte contre la chaleur et surtout retrouver un peu de fraîcheur. Et en 2022, le véritable plan d'action verra le jour au travers de diverses expérimentations.

Est aussi élaborée actuellement une charte concernant les manifestations écoresponsables dans les événements sportifs. Cette charte est en cours d'élaboration et sera mise en œuvre l'année prochaine.

Rappeler aussi que les budgets participatifs deuxième édition viennent d'être initiés et donc vont appeler à ce que les gens puissent proposer leur projet dans le courant de l'année 2022 et que le budget est passé de 200 000 à 300 000 euros concernant les budgets participatifs. Je le redis, concernant des propositions qui touchent à l'espace public dans l'intérêt de tous et en lien toujours avec la transition écologique, le développement durable.

L'installation des conseils de quartier a beaucoup occupé aussi le conseil municipal cette année. Et concernant l'établissement de ce rapport et de tout le travail qui a pu être fait, je tenais à remercier Nathalie Aguesse, Aline Vilamitjana, Frédérique Calvanus et Christine Celhaiguibel, avec qui j'ai travaillé tout au long de l'année.

Vous dire que pour 2022, il faut accélérer la transition écologique, solidaire et citoyenne. Il faut tenir compte des évolutions, mais aussi des outils que nous avons. La création de la CAPB en fait partie. L'adoption du Plan climat par la CAPB, le PLH, le Plan de déplacement urbain, le Plan local d'urbanisme intercommunal, qui est en cours, et qu'il faut vraiment avoir à la fois

une vision prospective, mais aussi tenir compte de l'urgence par des actions fortes et significatives. Parce que malgré tout, comme le disait Churchill, « il vaut mieux prendre le changement par la main avant qu'il ne nous prenne à la gorge. » Je vous remercie. Je demande donc au Conseil municipal de prendre acte de la présentation de ce rapport pour l'année 2021.

M. LE MAIRE : Des questions ? Madame Liousse.

Mme LIOUSSE : C'est un petit commentaire, Monsieur le Maire, mes chers collègues, une action importante qu'on pourrait imaginer dans les années à venir serait d'effectuer des retours d'information réguliers aux Bayonnaises et aux Bayonnais sur la qualité de l'air à Bayonne, comme cela est fait sur la qualité de l'eau. C'est un peu un manque dans les perspectives pour moi. Et pourquoi pas à la limite aussi imaginer de travailler ensemble à trouver de nouveaux points de mesure si celui de la station ATMO ne suffisait pas pour qualifier notre pollution urbaine et ses possibles impacts.

En plus, cette action serait une belle incitation d'utiliser, pour nous tous, les mobilités douces et les transports en commun. Les sciences cognitives aujourd'hui travaillent sur le développement durable et montrent bien que si l'on sait, on peut faire mieux. C'était juste une sorte de proposition également. Merci.

Mme HARDOUIN-TORRE : Je vous remercie. C'est vrai que c'est une proposition qui m'intéresse, dans le sens où ce que vous avez dit, c'est très juste. Si on alerte, peut-être que certaines personnes prendront plus facilement conscience, déjà au quotidien, sur une journée, s'il y a une alerte, à utiliser peut-être moins leur véhicule ou réduire leur production de chaleur. On sera sûrement amené à en reparler.

M. LE MAIRE : Merci. Madame Herrera, vous vouliez prendre la parole.

Mme HERRERA-LANDA : (*inaudible : 0'44'30*) qui englobe des intentions générales et des actions de nature et de niveau très différents, relevant de manière directe, indirecte ou très indirecte de la notion de développement durable. La démarche entreprise par la Ville de Bayonne de manière précoce en 2009, puis via l'Agenda 21, outil généralisé à l'époque, s'est poursuivie en 2017 par une stratégie intégrée du développement durable plus transversale, comme vous l'indiquez à plusieurs reprises dans la délibération. Cette deuxième étape arrive à terme et la future stratégie devra, vous l'avez dit vous-même, s'intégrer à une échelle plus large, géographiquement, plus cohérente et plus ambitieuse en termes d'impact, celle du plan Climat Air, je ne reprends pas le PDU, le PLU et le PLH.

Le rapport présenté cette année est particulièrement important, car il constitue à la fois la clôture d'un cycle de cinq ans, voire de douze ans, et le socle à partir duquel le prochain plan d'action devra être défini. Le document annexé à la délibération ne nous semble remplir cet objectif que partiellement. Comme nous l'avons souligné et détaillé lors de nos interventions des années précédentes, nous aurions souhaité que ce bilan *a minima* 2017-2021 soit présenté en chiffres — il y en a quelques-uns, mais à notre goût, trop peu — avec des indicateurs quantitatifs d'atteinte totale, partielle ou insuffisante des objectifs définis en 2016, et un calcul de l'équivalent du gain de l'empreinte carbone du cycle de vie dans les domaines concernés. À défaut d'y procéder pour toutes les actions — c'est assez fastidieux — cette méthode aurait

pu être appliquée de manière un peu expérimentale à certains axes stratégiques que vous considérez comme prioritaires.

Nous n'avons pas été entendus sur cette demande formulée à plusieurs reprises, ce qui contraste avec, selon nous, l'urgence des enjeux en matière de limitation du réchauffement climatique. Certes, le mieux n'est pas l'ennemi du bien et les actions listées ont un intérêt. Ont-elles un impact ? On est en difficulté pour le mesurer.

Comme le scandent les jeunes lors des derniers rassemblements climat, vous avez donné une phrase tout à l'heure, j'en donne une autre qui est en anglais : « *Less talking more acting* ». Je pense que tout le monde a des notions en anglais qui permettent de... « moins de verbes et davantage d'actions. » À défaut des bilans chiffrés pluriannuels qui auraient mis en évidence les problématiques de dégradation de la qualité de l'air sur lesquelles vient d'intervenir Cathy Liousse — je les avais évoquées à l'occasion de l'installation de la station qui permet de faire des activités physiques à proximité du Pont Rouge — j'avais signalé que dans le cadre des sciences citoyennes et des sciences participatives, des villes avaient doté des citoyens d'appareils pour mesurer les polluants, et on est en train de dépasser de manière régulière sur les derniers mois, les chiffres seuils qui sont de l'OMS en termes de microparticules. C'est ce qui a été évoqué tout à l'heure. On aurait pu, si on avait mesuré, par exemple, mettre en évidence ces éléments-là.

Nous espérons donc que le futur document comportera plus de chiffres, vous l'avez dit vous-même, davantage de tableaux de graphiques avec des actions mesurables. Vous nous avez signalé que vous souhaitiez accélérer, nous vous soutiendrons et nous serons force aussi de proposition et de travail dans ce domaine.

Mme HARDOUIN-TORRE : Merci. Juste répondre à la qualité de l'air. Certes, il n'y a pas la qualité de l'air, typiquement pour la ville entière de Bayonne, mais on a quand même l'étude ATMO qui est toujours en cours d'ailleurs, puisqu'il y a eu les trois premières mesures qui ont été faites sur les trois premiers trimestres. Et la dernière mesure concernant la fin de l'année est en cours. Les trois premiers trimestres sont déjà en ligne sur le site de la CAPB. L'étude complète va être restituée. C'est ce que je disais en commission Ville durable l'autre jour.

Et on a eu une restitution déjà de cette étude partielle dans le cadre de la plénière du S3PI, puisqu'il y a des inquiétudes, notamment de certains riverains du port, au sujet de la qualité de l'air. Et il faut reconnaître, en toute honnêteté — je ne suis pas ingénieur et je ne suis pas scientifique — mais que ce qui nous a été restitué par les ingénieurs de l'ATMO était loin d'être inquiétant, fort heureusement, en matière de mauvaise qualité de l'air. Après, on peut toujours faire mieux, Sophie, je suis d'accord, on réfléchira par la suite. Après, il faut aussi se mettre au niveau de la capacité qu'ont les services de pouvoir chiffrer systématiquement toutes les actions. Certes, on ne peut pas dire qu'elles ont forcément un impact, mais en tout cas, à mon avis, si elles n'en ont pas, elles ne sont pas négatives, parce que plus on fait et de toute façon plus ça sert. Planter des forêts, végétaliser la rue, donner à manger de la nourriture équilibrée aux enfants, lutter contre les îlots de chaleur, la chaufferie à bois Egurretik, le photovoltaïque, adhérer à Inair, toutes ces actions-là, certes, ne sont pas chiffrées, mais je ne pense pas que l'on puisse se dire qu'elles n'ont pas eu un impact sur la qualité de la vie de nos concitoyens.

M. LE MAIRE : Merci. Vous avez gardé le micro allumé Madame, c'est un oubli, d'accord. Je mets aux voix. J'ai compris que vous vous absteniez, c'est ça que vous avez dit ? Ah non, pas du tout. Tout le monde vote, très bien. Pas d'abstention ni de vote contre. Délibération... Excusez-moi, mais je ne vous entends pas Madame. C'est marqué « il est demandé au conseil municipal d'approuver le rapport. » Je suis ce qui est marqué dans le rapport. Je suis surpris aussi. On approuve. Les services me confirment qu'il faut approuver. Et comme il n'y a personne qui est contre le fait d'approuver, c'est à l'unanimité qu'on approuve avec les observations qui ont été faites, pertinentes, et dont on va tenir compte.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DIVERSITE ET EGALITE DES DROITS

3. Rapport annuel 2022 sur la situation en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

M. LE MAIRE : Le rapport n° 3, Madame Bisauta, c'est là qu'il n'y aura pas de vote.

Mme BISAUTA : C'était une nouvelle discrimination...

M. LE MAIRE : C'est marqué comme ça.

Mme BISAUTA : Faudra qu'on m'explique quand même, là, il y a une nouvelle discrimination. Si on voulait faire une démonstration, elle est faite.

M. LE MAIRE : Ce rapport annuel concerne l'égalité professionnelle femmes-hommes que vous présentez. Déborah Loupien-Suarès n'étant pas là, elle accompagne des lycéens du lycée Paul Bert à Auschwitz et Birkenau je crois. Vous pouvez poursuivre.

Mme BISAUTA : Il me revient donc de présenter ce rapport. Je pense que vous l'avez lu, il est assez complet. Je pense qu'il a été parcouru et reparcouru. Je vais simplement faire quelques commentaires rapidement pour ne pas trop alourdir la séance, mais il me paraît quand même que c'est un rapport important, annuel, sur lequel il faut dire quelques mots. Ce rapport fait apparaître l'engagement de la Ville de Bayonne en faveur de l'égalité femmes-hommes. Il n'est pas d'aujourd'hui cet engagement. Suite à la CAPB qui a voté à l'unanimité la Charte européenne pour l'égalité réelle des femmes et des hommes dès 2018, d'ailleurs, juste après le début de son existence, qui a créé une commission extracommunautaire et qui a mis en place un plan d'action. Nombre de communes le suivent, pour l'instant Bayonne, Hendaye, et le 25 novembre, j'ai été invité à Urrugne pour la signature, mais d'autres suivront. Je pense que ces engagements, même s'ils ne doivent pas rester symboliques, montrent quand même une prise de conscience et un ancrage de ces thèmes malheureusement encore nécessaires — nous aimerions bien qu'ils ne soient plus d'actualité — sur cette discrimination qui frappe encore très largement les femmes.

Si le parcours bayonnais est déjà ancré, un peu pionnier sur le territoire, celui à parcourir reste quand même important et il faut quand même le reconnaître. Les discriminations sont encore très prégnantes ici comme ailleurs d'ailleurs, dans la vie sociale, au travail, dans l'espace public, dans le sport. Et je ne peux pas à ce moment ne pas souligner le moment très douloureux que la Ville vient de vivre avec la relégation de l'équipe féminine de rugby des Neskak à des

catégories où elles n'ont absolument rien à faire. Je ne m'attarderai pas plus sur cette question, mais je pense que c'est partagé par nombre d'entre nous à ce moment.

Ce rapport montre la prise en compte maintenant assez concrète dans les différentes politiques publiques de la Ville, dans l'Éducation, dans le service Enfance - Jeunesse, je ne vais pas toutes les nommer, au BIJ aussi il y a des dispositions, dans le contenu des missions des volontaires du service civique, autant de choses qui n'existaient pas il y a quelques années et qui se sont mises en place peu à peu.

Le schéma directeur des sports aussi a pris en compte, dans ses orientations, le soutien aux sports féminins. Et l'on voit apparaître actuellement des événements comme le « crash » qui aura lieu le 30 avril, c'est-à-dire France-Angleterre de rugby féminin à Jean Dauger. Mais il faudra quand même aller aussi au-delà de cet événementiel, plus loin dans le soutien à la pratique des différentes spécialités au féminin, en déployant sans doute des aides beaucoup plus fléchées, beaucoup plus concrètes pour parvenir à des résultats encore plus probants.

D'autres éléments sont mis en exergue dans le domaine de la culture. Au niveau de la culture, je rajouterai la rencontre internationale des femmes écrivaines qui a été issue d'une proposition maintenant très ancienne du Collectif des femmes en Pays basque et que je souligne, va sûrement en être à la 20^e ou 22^e ou 23^e édition, ce qui, dans un partenariat transfrontalier, mérite d'être cité parce qu'il y a rarement des choses qui ont tenu aussi longtemps. C'est pour cela que je le dis surtout.

Le travail actuellement exceptionnel que je souligne une nouvelle fois du groupe des Bask'Elles a favorisé aussi une meilleure prise en compte de l'impérieuse nécessité de faire passer les femmes de l'ombre à la lumière. « Enfin » dirais-je, car quelle lutte constante, fatigante, inimaginable que certaines ont eu pour y parvenir et ce n'est pas encore gagné afin, enfin, que dans l'espace public, les femmes remarquables finissent par être remarquées. Car comme on semble encore l'ignorer, ce qui n'est pas nommé n'existe pas. Et comment parvenir à l'identification des petites filles quand on leur cache de façon constante qu'avant elles, leurs aînées ont pu poser des actes importants et remarquables. Un petit pas est fait. Petit à petit, va-t-on y arriver ? Nous sommes encore à 4 ou 5 % de noms de rues, de places ou de lieux accordés aux femmes dans cette ville, comme dans toute la France. À la commission Toponymie, ce n'est pas son président qui me contredira, nous sommes quelques-unes maintenant à veiller au grain, — que ce soit Sophie ou Sophie — et donc nous espérons que dans le mandat qui vient, nous allons progresser de façon très importante, car il faut aller plus fort, plus loin.

Et dans ce domaine comme ailleurs, quand il y a une volonté politique, il y a toujours un chemin. Ce chemin doit prendre celui des moyens en matière de santé et de droit des femmes, j'espère que 2022 verra, en partenariat avec la CAPB, un plateau qui devrait voir le jour dans l'immeuble Santé de Saint-Esprit et qui devrait faire la place notamment au planning familial et CIDF. Et peut-être que Sylvie nous en dira un mot, parce que c'est un projet qui est en gestation depuis longtemps et qui, je l'espère, verra le jour dans l'année qui vient.

Juste un petit mot pour dire que suite à ces signatures et pour la mise en œuvre de droits plus concrets, la commission extracommunautaire a édité un guide des communes dont le premier exemplaire sera distribué au prochain Conseil communautaire. Ce guide des communes n'a

pas de leçons à donner, mais est plutôt là pour inciter et surtout pour donner des idées, parce que quelquefois dans toutes nos communes, qu'elles soient petites ou qu'elles soient beaucoup plus grandes, on peine à imaginer ce que l'on pourrait faire de façon concrète, mettre en œuvre pour permettre que cette égalité soit en fait une réalité. Il a cinq axes : l'égalité dans la vie municipale, l'égalité dans l'espace public, la lutte contre les violences faites aux femmes, l'égalité auprès des jeunes enfants et des jeunes, l'égalité dans la vie sociale et socioculturelle. J'espère que ce sera une aide pour l'ensemble des communes du Pays Basque pour qu'on avance de façon beaucoup plus concrète sur ce sujet.

Avant de laisser la place à des questions ou des remarques, je voudrais finir un peu sur l'aspect Ressources humaines. Je ne commenterai pas tous les chiffres, vous les avez lus. Globalisée, la photo est plutôt très équilibrée puisqu'il y a 49 % de femmes dans le personnel communal, une quasi-égalité et l'on ne peut que s'en réjouir. Après, l'arbre cache un peu parfois la forêt, parce que dans les 100 % des métiers hommes ou 100 % des métiers femmes, il y a de quoi s'interroger et ce n'est pas un problème tout à fait spécifique à notre ville, mais qui est le reflet d'une société qui a du mal à sortir des stéréotypes de genre. Mais il y a aussi des 0 %. Des 0 % qui laissent un goût un peu plus amer, car ils sont la démonstration presque cruelle des effets du plafond de verre. Je n'en dirai pas plus, mais je pense que tout le monde a compris. Cela doit nous alerter et dans une volonté d'amélioration continue, faire que les prochains recrutements favorisent un rééquilibrage à compétence égale. Car comme je viens de le dire, quand il y a une volonté politique, il y a forcément un chemin.

Dernière suggestion pour cette année 2022, puisque nous sommes au moment des vœux, j'espère que cette année aussi sera mis en place le dispositif de signalement pour harcèlement moral et/ou sexuel de la loi de 2019, mais je sais que Déborah en a fait un des axes de sa politique et de ses propositions pour l'année qui vient. Ce rapport annuel est sûrement l'un des plus importants parmi les obligations que la loi impose. Il fait apparaître les progrès qu'au fil des années, nous avons ensemble accomplis, des pas qu'il reste à faire, de l'engagement qui doit être le nôtre. C'est juste essentiel pour le vivre ensemble, pour le respect entre nous, pour tout ce qu'une société plus juste et plus égalitaire, plus apaisée, peut nous apporter à chacun, à chacune, mais aussi à chacun d'entre nous. Ce n'est pas Messieurs le problème des femmes et uniquement le problème des femmes. C'est notre problème collectivement et nous n'aurons de résultats que si, ensemble, nous cherchons de véritables solutions.

Voilà les quelques mots que je voulais dire à la place de Déborah qui, je le sais, est pleine de convictions, d'idées et de dynamiques sur ce sujet et qui, j'espère, aura tous les arbitrages favorables que peut-être d'autres n'ont pas eus avant.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Bisauta. Vous n'avez pas de mal à présenter ce rapport puisqu'à la Communauté d'agglomération, c'est vous qui avez en charge ce type de problématique. Y a-t-il des questions ? Interventions ? Madame Herrera.

Mme HERRERA-LANDA : Merci pour ce rapport. On verra qu'on a des éléments convergents dans nos analyses. L'an passé, à la lecture de ce rapport qui constitue une obligation légale depuis 2014, nous avons développé plusieurs analyses et propositions pour apporter notre contribution sur ce sujet essentiel pour parvenir à une société plus inclusive et égalitaire. Notre intervention de cette année sera plus courte.

Comme pour le rapport précédent, nous constatons que le texte présenté englobe des actions de nature et d'ambition très différentes, dans une version qui vise une restitution exhaustive, transversale des politiques municipales. Nous souhaitons revenir exclusivement sur le volet central pour la commune, le bilan de ses propres ressources humaines.

En rendant obligatoire la présentation annuelle de ce rapport, les législateurs ont souhaité que l'occasion soit donnée de faire un constat, année après année, de l'évolution de l'égalité hommes-femmes au sein de la collectivité et d'objectiver la progression souhaitée, puisqu'on vise à une meilleure égalité ou en tout cas une meilleure équité. C'est dans ce même objectif que nous avons formulé en conseil municipal et en commission, la demande d'un document qui synthétise les chiffres produits année après année depuis 2016 — nous avons là aussi du recul — afin de pouvoir apprécier l'évolution des situations, que ce soit sur certains emplois — cela a été dit tout à l'heure — l'efficacité du plan d'action, et de pouvoir éventuellement l'amender, de repérer des points d'amélioration possibles.

Je pense que Madame Bisauta faisait référence tout à l'heure en particulier aux postes des directions sur lequel on est sur une courbe qui est très plate et qui est alignée sur le 0, nous sommes d'accord. Le tableau annexé à la délibération ne répond pas véritablement à cette demande. Seuls les chiffres de l'année en cours sont reportés et la présence d'une dernière colonne sur laquelle sont reportés des « + » « - » ou « = » par rapport à 2016 ne constitue pas une information suffisante, car elle ne précise ni la progression ni une éventuelle régression par rapport aux objectifs fixés. Nous renouvelons donc ici notre demande en précisant que si le document 2016 puis 2021 pouvait nous être remis sans attendre novembre 2022, nous l'apprécierions. Merci.

M. LE MAIRE : Est-ce que vous voyez des choses à dire, Madame Bisauta ?

Mme BISAUTA : Non, il n'y a pas de questions particulières et je trouve que par bien des aspects on se rejoint sur l'analyse de ce rapport.

M. LE MAIRE : D'accord. C'est ce qui m'était apparu. S'il n'y a pas d'autres questions... Alors là, il n'y a pas de vote effectivement. Cela ne veut pas dire que ce n'était pas important, mais il n'y a pas de vote.

DONT ACTE

4. Voyage mémoriel à Auschwitz et Birkenau pour une classe de lycéens du lycée Paul Bert

M. LE MAIRE : Donc on passe au rapport n° 4 qui va être présenté par Sophie Castel à la place de Déborah pour les mêmes raisons que tout à l'heure. C'est justement le voyage mémoriel à Auschwitz et Birkenau dont on parlait il y a deux secondes.

Mme CASTEL : Effectivement, Monsieur le Maire, il s'agit du voyage mémoriel à Auschwitz et à Birkenau pour une classe du lycée Paul Bert. Suite à un grave incident survenu dans une classe de 1^{re} du lycée Paul Bert, avec des propos antisémites visant une élève, propos violents exprimés sur les réseaux sociaux, le proviseur du lycée et la Ville de Bayonne ont souhaité donner une réponse éducative immédiate en organisant, en lien avec le grand Rabinat de

France, un voyage mémoriel en Pologne de toute la classe de 1^{re} pour visiter les camps d'Auschwitz et de Birkenau.

À leur retour, les élèves partageront leur expérience avec d'autres classes du lycée afin de sensibiliser le plus grand nombre possible de jeunes à ce sujet, et afin de témoigner de ce qu'ils auront vu et ressenti dans ces deux camps d'extermination de la Seconde Guerre mondiale. L'importance de la transmission des faits historiques, notamment ceux liés à la Seconde Guerre mondiale, apparaît primordiale pour donner à ces élèves des éléments de réflexion et éviter à l'avenir que ce type de propos inacceptable soit proféré.

Sur la base des éléments précisés en note explicative de synthèse, il est demandé au conseil municipal d'approuver la prise en charge partielle des frais inhérents à ce déplacement de ces jeunes Bayonnais et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents permettant son organisation. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Il n'y a pas de question, je mets aux voix. Il n'y a pas d'abstention.

M. ABADIE : Juste pour dire qu'effectivement, on en a parlé en commission Luttons contre les discriminations, et que bien entendu, nous soutenons pleinement cette démarche et en souhaitant même que d'autres initiatives de ce type puissent être aussi organisées à l'adresse d'autres classes, d'autres élèves de Bayonne.

M. LE MAIRE : D'accord. Merci. Pas d'abstention ni de vote contre ? La délibération est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ACTION SOCIALE ET SOLIDARITE

5. Convention de partenariat dans le cadre du dispositif hivernal d'hébergement d'urgence 2021-2022

M. LE MAIRE : Madame Lauqué, vous voulez nous présenter le rapport 5 qui concerne la convention de partenariat dans le cadre du dispositif hivernal d'hébergement d'urgence.

Mme LAUQUÉ : Merci Monsieur le Maire, comme chaque année, une veille saisonnière est organisée du 1^{er} novembre au 31 mars en direction des populations les plus fragiles. Elle se traduit par une montée en puissance du dispositif d'hébergement généraliste dédié à la mise à l'abri des publics vulnérables pendant la période hivernale, dans les conditions rappelées en note explicative de synthèse. La Ville entend encore cette année maintenir un niveau de financement à ce dispositif équivalent à celui accordé les années précédentes. Dans ces conditions, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat à conclure avec l'association Atherbea, le CCAS d'Anglet et le CCAS de Boucau, ainsi que d'approuver la participation financière de la Ville qui en découle à hauteur de 9 335 euros.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur Abadie vous avez branché le micro, donc vous prenez la parole.

M. ABADIE : Jaun andereak. Bi gauza nahi nituzke erran : lehena da aterbe guziak beteak dira. Erran nahi du jende andana batek kanpoan loegiten dute. Eta bigarrena Atherbe elkarteak ez du errezebitu joanden aldeko bere diru laguntza.

Mesdames et Messieurs, Monsieur le Maire, dans la prolongation de nos propos sur la commission Solidarité qui ne fait pas son job et à l'instar de tous les bénévoles investis dans la lutte contre la pauvreté et en soutien aux plus démunis, il faut les citer, il y a Emmaüs, la Croix Rouge, la Table du soir, le Secours Catholique, le Point Accueil jour, Bestearekin, Diakité, Etorkinekin, Saint-Vincent de Paul, les bénévoles du CCAS, les épiceries sociales, la Banque alimentaire, ATD Quart Monde, les Restos du Cœur et sûrement bien d'autres, nous constatons que l'ensemble des aides et l'accompagnement de la part des collectivités comme de l'État, est largement insuffisant. Il y a un manque de place criant encore la nuit précédente dans les structures de mise à l'abri hivernale et pour l'hébergement d'urgence en général. Le centre équestre de Biarritz, 12 places, plein. Ma Nuit à Anglet, 30 places plein. Enetokia à Bayonne aux allées Marines, 20 places, plein. Hôtel social la Maison de Gilles, tout le monde tout le temps, plein aussi bien entendu. Cela signifie qu'un certain nombre de personnes dorment dehors par défaut et habitent des gîtes immondes et doivent affronter les conditions climatiques que l'on connaît, bien sûr, ces derniers jours.

Bien sûr, on l'a déjà dit dans cette instance à plusieurs reprises, des avancées ont lieu et nous avons valorisé l'action partenariale de la part de cette municipalité, ainsi que de l'agglomération lors des deux confinements, notamment à Lauga et Enetokia. Mais tout le monde sait que cela est insuffisant. Des associations et des particuliers financent même personnellement des nuits d'hôtel à des sans-logis pour éviter la rue. Ma Nuit est fermée en journée, vous le savez. Et même Enetokia maintenant est aussi fermé en journée, alors que cette structure aux allées Marines était ouverte, avec repas à l'appui. C'est pour nous une marche arrière insupportable de la part de la mairie.

Il faut passer de la mise à l'abri à l'hébergement d'urgence là où existe un accompagnement social. De même — et on l'a déjà dit — il n'y a pas de bagageries comme à Hendaye et cela ne concerne pas que les « clodos » si je puis m'exprimer ainsi. Cette bagagerie à Hendaye est ouverte 24 heures/24, 365 jours de l'année. Elle est accessible depuis la rue. Il y a des conditions très pratiques pour obtenir les clés d'un placard extérieur. Il y a un entretien préalable avec une assistante sociale du Point Accueil Jour qui rappelle les règles d'utilisation, etc. Il y a une caution, une clé, etc. Le Point Accueil Jour peut vérifier à tout moment le contenu du placard en cas de doute. Les douze placards, pour information, sont utilisés à Hendaye sans aucun souci. On peut rajouter que des locaux salubres et dignes pour le PAJ ce sera dans *a minima* cinq ans.

Vous comprendrez que les marges de progression sont importantes pour Bayonne et pour leurs consœurs angloises et biarrottes. Si nous avons un vœu, si déjà l'adjointe au social, Madame Christine Lauqué, pouvait prioriser ce dossier. On ne lui demande pas la lune, mais un travail de concertation, de mise en coordination des associations afin que les initiatives des uns et des autres puissent s'organiser collectivement, dans l'intérêt des bénéficiaires. L'analyse des besoins sociaux, la fameuse ABS, réalisée au sein du CCAS, disponible prochainement pourrait servir de base de travail, d'un diagnostic et de projection d'action future entre toutes les associations concernées. Pour cela, c'est un chantier conséquent qui s'annonce, qui se

profile, ce serait même passionnant de le mener pour la commission Solidarité. Encore faut-il qu'il y ait une réelle volonté politique.

Et enfin, si je peux me permettre, contrairement à ce qu'indique cette délibération, la Ville de Bayonne n'a pas honoré sa quote-part de subvention auprès d'Atherbea pour l'hiver 2020-2021, c'est-à-dire la somme qu'elle doit dans le cadre d'une convention de partenariat avec les CCAS d'Anglet et du Boucau, une somme de 9 335 euros. Par là même, nous voudrions remercier ici la qualité des interventions de l'ensemble des salariés de l'association Atherbea auprès des publics les plus fragiles. *Milesker*.

M. LE MAIRE : Ça s'appelle un réquisitoire. La parole est à la défense. Madame Lauqué, vous n'en faites pas assez. Ce n'est pas ce que je pense.

Mme LAUQUÉ : Merci Monsieur le Maire. Pour répondre à votre dernière question, en effet, l'année dernière, la Ville avait financé Lauga et c'était pour cette raison qu'il n'y avait pas eu un financement à Atherbea, ce qui sera fait cette année. La commission Solidarité, j'ai bien compris par les propos de Monsieur Bergé et les vôtres, que les ordres du jour qui ont été présentés sur les deux dernières commissions n'ont pas été satisfaisants pour vous. J'en prends acte. La prochaine commission Solidarité est bien en janvier.

Comme vous l'avez dit, Monsieur Abadie, en effet, nous attendons — c'est ce que je vous ai dit plusieurs fois — l'ABS du CCAS pour connaître exactement aujourd'hui l'état des lieux et voir à partir de l'ABS ce que nous pourrions faire. Quant aux cinq ans pour l'installation, je pense que ces cinq ans on va l'entendre pendant de nombreux mois. Monsieur le Maire a pu rassurer la Présidente du Point Accueil Jour la semaine dernière, je crois. En effet, ce ne sera pas cinq ans. Dès le début de l'année prochaine, nous allons travailler sur un pôle Précarité qui sera bien sur la ville rive droite Adour. Le projet sera ensuite construit autour de ce pôle Précarité qui réunira le Point Accueil Jour et la Table du soir.

Dans l'attente, au Point Accueil Jour qui est aujourd'hui sur les locaux du Vincennes, il y aura des travaux demandés par la Présidente du Point Accueil Jour. Ces travaux vont être faits. Des travaux, en effet, pour rendre ce lieu plus agréable, autant pour les accueillis que pour les nombreux bénévoles qui y travaillent, avec dans ces nombreux travaux, je le pense, puisque je n'en ai parlé aussi avec Laurence Hardouin il n'y a pas si longtemps que cela, cette bagagerie à laquelle nous tenons nous aussi. Et convenez Monsieur Abadie, que nous essayons de faire déjà beaucoup de choses. C'est vrai que nous n'en faisons jamais assez. Je pense que vous me connaissez et j'essaye de prendre ma tâche au sérieux quoi que vous disiez. Quant aux commentaires que nous pourrions faire à nos autres collègues, vous assistez quand même, vous et Monsieur Duzert, au Conseil d'administration du CCAS et je pense que vous voyez que nous essayons là aussi de faire tout ce que nous pouvons pour ce public.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Lauqué. Je mets donc aux voix cette délibération, qui est la délibération n° 5, cette convention de partenariat donc pour le dispositif hivernal. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des votes contre ? La délibération est adoptée. Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CULTURE ET PATRIMOINE

6. Création d'une « fête d'hiver »

M. LE MAIRE : Yves Ugalde, vous avez maintenant le rapport 6 à nous présenter, création d'une « fête d'hiver ».

M. UGALDE : Monsieur le Maire, il s'agit effectivement de la création d'une « fête d'hiver ». Il est proposé de créer, dans le calendrier des animations de la Ville, une fête d'hiver plus particulièrement dédiée aux traditions populaires basques et gasconnes. Elle agrégera au carnaval existant divers rendez-vous et donnera une nouvelle dynamique à la tradition des bœufs gras. L'ensemble sera coordonné par la Ville en partenariat pour plusieurs actions avec le secteur associatif et les institutions culturelles. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la création de la « fête d'hiver » dont la première édition, détaillée en note explicative de synthèse, aura lieu du 3 au 27 février 2022 et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les divers contrats et conventions nécessaires.

Je m'explique en deux mots sur cette démarche. En effet, nous avons considéré qu'après l'expérience, que la notion de fête c'est quelque chose qui se cultive au sens le plus noble du terme. On ne peut pas aller au-devant de milliers, voire de dizaines de milliers de personnes en été en se targuant d'être quelque part les héritiers d'une grande tradition festive, sans être nous-mêmes tout à fait sûrs, je dirais, de nos bases. Et les bases, elles sont tout simplement de façon très empirique aussi, dans notre belle ville, gasconnes et basques. Il y a un moment dans la vie de la ville en quelque sorte où, sans aller vers l'entre-nous, mais en cherchant quand même une adhésion à des référents communs, nous pourrions ainsi, comme cela se fait d'ailleurs dans beaucoup d'autres villes, à travers en particulier les fêtes Tchiki, nous pourrions nous retrouver autour de bases historiques et patrimoniales immatérielles là pour le coup, concernant les bases même de nos traditions festives.

Voilà pourquoi cette idée d'une festivité d'hiver a été défendue et mise en place. Rien d'inventé dans tout cela, parce qu'en définitive, on s'aperçoit que nous sommes dans des considérations qui sont déjà plus ou moins présentes dans nos calendriers d'hiver, mais une mise en cohérence et une mise en lumière de ce qui, jusqu'à présent, est un peu disparate. Les bœufs gras d'un côté, le carnaval de l'autre, autant d'éléments qui demandaient une plus grande cohérence et de communication aussi.

Et autour de tout cela, des hommes de culture tels que Beñat Achiary ou encore Denis Laborde, qui donneront du sens à travers des conférences, à travers des interventions et de la médiation auprès de nos jeunes aussi sur ce que sont nos fêtes, ce que sont nos traditions et sur ce qu'elles peuvent aussi avoir de particulièrement universel pour qui concerne le carnaval. C'est un petit peu une façon d'aller vers une recherche de sens, en particulier pour nos jeunes générations, et que l'on comprenne que l'on est aussi les héritiers d'une grande tradition à Bayonne.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur Ugalde. Il n'y a pas de questions sur ce rapport. Je mets donc aux voix. Pas d'abstentions ? Pas de votes contre ? Délibération adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. Signature de conventions de dépôt des collections patrimoniales de la Médiathèque à la Bibliothèque Universitaire Florence Delay et aux Archives départementales pôle de Bayonne

M. LE MAIRE : Toujours Monsieur Ugalde, rapport n° 7.

M. UGALDE : La signature de conventions de dépôt des collections patrimoniales de la médiathèque à la bibliothèque universitaire Florence Delay aux Archives départementales pour ce qui concerne le pôle de Bayonne. Les travaux de la médiathèque centre-ville qui démarreront en 2022, nécessitent le déplacement des collections patrimoniales afin de garantir leur conservation et leur mise en sécurité. Le pôle Archives départementales de Bayonne et la bibliothèque universitaire Florence Delay ont accepté d'héberger temporairement une partie de ces collections selon les détails figurant en note explicative de synthèse. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de dépôts temporaires à intervenir en ce sens pour la durée du chantier.

M. LE MAIRE : Pas d'abstention ni de vote contre ? La délibération est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. Préservation des collections de la médiathèque — Adhésion à l'association Bouclier Bleu France

M. LE MAIRE : Monsieur Ugalde, vous n'avez pas terminé, rapport n° 8.

M. UGALDE : Oui, il concerne la préservation des collections de la médiathèque, c'est toujours le même état d'esprit qui nous anime pendant le chantier en particulier, et nous avons ce souci-là, l'adhésion à l'association Bouclier Bleu France. La médiathèque possédant des collections patrimoniales de grande valeur, il apparaît souhaitable pour la Ville d'adhérer à la section France de l'association Le Bouclier Bleu présentée en note explicative de synthèse. Cette association internationale a pour objet la protection du patrimoine en cas de catastrophe, qu'elle soit d'origine humaine ou naturelle. Il est demandé au conseil municipal d'approuver le principe de l'adhésion de la Ville de Bayonne au Bouclier Bleu France au tarif annuel de 175 euros et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la demande d'adhésion correspondante.

Je veux simplement dire que derrière tout cela, il y a bien sûr des enjeux pour les nouveaux utils culturels qui seront les nôtres, d'être à la hauteur du niveau de préservation technique de nos fonds. Cela fait partie des éléments. Il n'y a pas que les éléments structurels ou de montage de murs dans cette affaire. Il y a aussi la façon dont on abordera avec le plus de sérieux que possible la préservation de nos collections d'une grande valeur patrimoniale.

M. LE MAIRE : Merci. Pas d'abstentions ? Pas de votes contre ? La délibération est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. Musée Bonnat-Helleu — Demande de prêt de trois tableaux de Paul-César Helleu — Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme de Paris

M. LE MAIRE : Madame Castel, vous allez présenter une demande de prêt de trois tableaux. Et à cette occasion, je souhaiterais que vous fassiez un petit peu part à nos collègues du Conseil municipal de cette donation Horton dont notre musée vient de s'enrichir. Il ne faudrait pas que ça passe inaperçu parce que c'est un très, très grand événement encore pour notre Musée des beaux-arts. Madame Castel.

Mme CASTEL : Oui, Monsieur le Maire. Commençons effectivement par ce rapport avec la demande de prêt de trois tableaux de Paul-César Helleu souhaité par le Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme de Paris. Le Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme à Paris a sollicité le musée Bonnat-Helleu pour le prêt de trois tableaux de Paul César Helleu dans le cadre d'une exposition intitulée « Marcel Proust, du côté de la mère », du 13 avril au 28 août 2022. Il est demandé au conseil municipal d'accepter cette demande de prêt telle que détaillée en note explicative de synthèse et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de prêt correspondante.

M. LE MAIRE : Merci, je pensais que vous alliez enchaîner.

Mme CASTEL : Pardon, j'attendais...

M. LE MAIRE : On votera cela, mais je crois qu'il n'y a pas de problème dans le vote. Rapidement, mais quand même c'est nécessaire.

Mme CASTEL : Oui, effectivement, parce que c'est important. Donc vous le savez ou vous ne le savez pas mais très récemment, un ensemble remarquable de 27 œuvres d'un artiste américain, Samuel William Horton a été promis en don à la Ville de Bayonne. Il faut savoir que cet artiste est considéré comme un des peintres impressionnistes les plus doués de sa génération. C'est la petite-fille de l'artiste, donc Madame James Hadley, qui a souhaité donner, sous réserve d'usufruit, 16 tableaux et 11 œuvres graphiques au musée Bonnat-Helleu, enrichissant une nouvelle fois les collections du musée. Il faut savoir... parce qu'on ne s'en rappelle peut-être pas nécessairement, mais cette nouvelle donation fait suite à deux autres récentes, ce que l'on appelle « libéralité », de la part de Madame James Hadley. En effet, en 2020, ce fut un premier ensemble de 13 carnets composé de 469 dessins réalisés au cours des voyages de Monsieur Horton en Europe. Et en 2021, ce sont trois tableaux du peintre britannique Edward Le Bas, qui était le frère de l'épouse du fils de Samuel Horton.

Il faut savoir que tout au long de sa vie, ce peintre a effectué de nombreux séjours en Europe, à Venise, Véron, Deauville, Paris, et il s'est rendu aussi également à plusieurs reprises au Pays Basque, et au début du XX^e, notamment à Bayonne et à Biarritz. Donc deux des 27 œuvres aujourd'hui reçues en premier don à la Ville, deux de ces œuvres, il y en a une qui représente Bayonne, le marché aux bestiaux, et l'autre Biarritz, c'est une vue de la plage et qui est intitulée « Marche vers la plage ».

Une seule chose à dire, ces 27 nouvelles œuvres entrant au musée Bonnat-Helleu sont vraiment remarquables. Je vous propose qu'on s'engage et qu'à la prochaine commission Culture et patrimoine, il en soit fait une présentation. Bien évidemment, ce ne seront que des

photographies, mais nous solliciterons effectivement notre directeur conservateur du musée Bonnat-Helleu pour vous en faire une présentation beaucoup plus riche que celle que je viens de vous faire. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. C'était pour information. Je mets aux voix la délibération qui ne pose pas de problème. Pas d'abstention ni de vote contre ? Elle est donc adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. Concert de l'Orchestre Symphonique du Pays Basque dans le cadre de la saison des « Dimanches en musique »

M. LE MAIRE : Monsieur Ugalde, on revient vers vous pour ce rapport n° 10 qui concerne le concert de l'Orchestre Symphonique du Pays Basque.

M. UGALDE : C'est dans le cadre du partenariat établi entre le Conservatoire Maurice Ravel et la Ville de Bayonne pour les « Dimanches en musique ». Une information chambriste originale a été retenue pour la participation de l'Orchestre Symphonique du Pays Basque à l'édition 2021-2022. Le concert programmé le 27 février 2022 au théâtre Michel Portal détaillé en note explicative de synthèse sera intégré à la première édition de la « fête d'hiver ». Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de cette convention de partenariat à intervenir avec le Conservatoire Maurice Ravel et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

C'est l'occasion pour moi de rappeler que les « Dimanches en musique » ont trouvé leur public, leurs abonnés dans des conditions tarifaires dont je n'ai pas besoin ici de rappeler qu'elles sont exemplaires, qui sont accompagnées aussi, pour beaucoup de publics éloignés — je parle des personnes âgées en particulier — de déplacements possibles ou de navettes lorsque c'est nécessaire. C'est la volonté que ces « Dimanches en musique » ont d'aller au-devant d'un public qui peut ne pas se retrouver dans les programmations habituelles, plus à la mode si je puis dire, et c'est pour nous aussi un vrai coup de cœur. Il suffit de voir la satisfaction des gens qui sortent du théâtre lorsque ce type de « Dimanches » est partagé par le plus grand nombre. Je crois que là, Bayonne envoie un signal de générosité au bon sens du terme et de solidarité et de lien social, c'est aussi cela la culture. Voilà ce que je voulais souligner et rappeler pour les « Dimanches en musique ».

M. LE MAIRE : Merci. Pas d'abstention ni de vote contre ? Adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DEVELOPPEMENT URBAIN

11. Avis sur le projet de Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI) Côte Basque-Adour avant son arrêt en Conseil communautaire

M. LE MAIRE : Nous passons maintenant avec Monsieur Alain Lacassagne au rapport qui concerne l'avis que nous devons émettre sur le projet de RLPI, Règlement Local de Publicité Intercommunale Côte Basque Adour avant qu'il ne soit arrêté au Conseil communautaire à venir.

M. LACASSAGNE : Merci, Monsieur le Maire. Excusez-moi, mais je serais peut-être un peu moins lyrique que mes prédécesseurs. Le Code de l'environnement définit une réglementation applicable à l'affichage extérieur, dite Règlement national de publicité (RNP) qui poursuit un objectif de protection du cadre de vie et de mise en valeur du paysage tout en respectant les principes de liberté d'expression et de liberté du commerce et de l'industrie. Afin de répondre aux besoins locaux de protection du cadre de vie, ce même code prévoit la possibilité d'établir un Règlement local de publicité (RLP) qui a pour objet de définir une ou plusieurs zones où s'applique une réglementation plus restrictive que les prescriptions du règlement national. Ce RLP constitue une annexe du Plan Local d'Urbanisme. Au niveau local, il est élaboré par la CAPB, compétente en la matière. Il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable sur le projet d'élaboration du RLPI Côte Basque-Adour annexé à la note explicative de synthèse avant son approbation en Conseil communautaire.

M. LE MAIRE : Merci. Il n'y a pas de question. Je mets aux voix. Monsieur ?

M. ABADIE : Vote contre.

M. LE MAIRE : Vous votez contre. C'est le sens de votre vote.

M. ABADIE : Mixel Esteban vote contre et nous, nous abstenons.

M. LE MAIRE : Parfait, c'est très clair. Y a-t-il d'autres abstentions ? Votes contre ? Il n'y en a pas. La délibération est donc adoptée. Je vous remercie.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Votes contre : 1, M. ESTEBAN (représenté par mandat)
Abstention : 3, Mme HERRERA-LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ

12. PNRQAD – Attribution de la subvention municipale relative au déficit foncier de l'opération de requalification de l'îlot 38 – Comité Ouvrier du Logement

M. LE MAIRE : Nous passons au rapport 12, toujours Monsieur Lacassagne.

M. LACASSAGNE : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit de l'attribution de la subvention municipale relative au déficit foncier de l'opération de requalification de l'îlot 38 — Comité Ouvrier du Logement (COL). Dans le cadre du programme national de requalification des quartiers anciens dégradés (PNRQAD) du centre ancien de Bayonne, le Comité Ouvrier du Logement (le COL) a conduit une opération de requalification urbaine de l'îlot 38 entre les rues Bourgneuf et Frédéric Bastiat. Cette opération, dont le détail figure en note explicative de synthèse, a été achevée en octobre 2021. Conformément à la délibération du 11 avril 2019, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au versement au profit du COL d'une subvention d'un montant de 553 781 euros au titre du déficit foncier de cette opération.

M. LE MAIRE : Merci. Pas de questions ? Je mets aux voix. Pas d'abstentions ni de votes contre ? La délibération est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13. PNRQAD – îlot 45 — Délégation de maîtrise d’ouvrage au profit du Comité Ouvrier du Logement

M. LE MAIRE : Monsieur Lacassagne, vous poursuivez toujours sur le PNRQAD et l’îlot 45. Rapport 13.

M. LACASSAGNE : Merci, Monsieur le Maire. Il s’agit de la délégation de maîtrise d’ouvrage au Comité Ouvrier du Logement (COL). Dans le cadre du programme national de requalification des quartiers anciens dégradés du centre ancien de Bayonne, des opérateurs immobiliers conduisent diverses opérations de requalification urbaine d’îlots du centre ancien. En l’occurrence pour l’îlot 45, le projet est conduit par le Comité Ouvrier du Logement qui s’est vu confier la délégation de la maîtrise d’ouvrage du réaménagement de la placette publique en cœur d’îlot. Selon les éléments contenus dans la note explicative de synthèse, il a lieu d’actualiser la convention initialement autorisée en raison de la révision du préprogramme et de la répartition intervenue dans la limite de l’enveloppe budgétaire allouée au projet. Il est en ce sens demandé au Conseil municipal d’approuver la convention de délégation de maîtrise d’ouvrage actualisée à intervenir avec le COL pour la mise en œuvre de ce projet et d’autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Je voudrais juste compléter, Monsieur le Maire, pour rappeler que vendredi dernier, avec Laurence Hardouin nous avons terminé une partie de la concertation concernant l’aménagement de cette place. Voilà ce que je tenais à vous dire, ce qui va permettre d’avancer dans le projet. Et on attend impatiemment les nouveaux arrivants pour confronter les idées qui ont été émises par les acteurs de terrain et on pourra les partager avec eux et éventuellement les amender.

M. LE MAIRE : Merci. Pas d’abstentions ni de votes contre ? C’est adopté.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

14. PNRQAD – îlot 12 – Convention tripartite Ville de Bayonne – Etablissement Public Foncier Local (EPFL) — Domofrance

M. LE MAIRE : Monsieur Lacassagne toujours, PNRQAD cette fois îlot 12.

M. LACASSAGNE : Il s’agit d’une convention tripartite Ville de Bayonne — Etablissement Public Foncier (EPFL) avec Domofrance. Dans le cadre du programme national de requalification des quartiers anciens dégradés des centres anciens de Bayonne, les opérateurs immobiliers conduisent à diverses opérations de requalification urbaine d’îlots du centre ancien. Domofrance a été désigné pour conduire l’opération de requalification de l’îlot 12, qui nécessite également une intervention de l’EPFL pour opérer des rétrocessions d’immeubles. Il est demandé au conseil municipal d’approuver les termes et les conditions de la rétrocession directe à l’EPFL à Domofrance de l’immeuble 20, rue Victor Hugo tel que défini par la note explicative de synthèse et la convention annexée.

M. LE MAIRE : Merci. Pas d’abstentions ou de votes contre ? Cette délibération est aussi adoptée.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

15. Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, préservation et valorisation du patrimoine

M. LE MAIRE : Madame Larroze-Francezat avec le rapport n° 15 qui concerne l'attribution de subventions.

Mme LARROZE-FRANCEZAT : Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, préservation et valorisation du patrimoine. Au regard des éléments figurant dans la note explicative de synthèse, il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution, dans le cadre de l'OPAH-RU 2018-2023 du centre ancien de Bayonne et du PIG 2018-2021 de 52 673 euros de subventions, d'approuver l'attribution dans le cadre du règlement d'intervention municipal en faveur des travaux de préservation et valorisation patrimoniale en centre ancien de 64 688 euros de subventions, d'autoriser le versement desdites subventions aux pétitionnaires une fois travaux réalisés sous réserve du respect des conditions prévues par les règlements correspondants, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions nécessaires avec ceux-ci.

M. LE MAIRE : Très bien. Pas d'abstention ni de vote contre ? La délibération est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ENFANCE — JEUNESSE — EDUCATION

16. Forfait communal – Année scolaire 2021-2022

M. LE MAIRE : Christine Martin-Dolhagaray, nous arrivons à un dossier qui concerne l'éducation. C'est le forfait communal, année 21-22, rapport 16.

Mme MARTIN-DOLHAGARAY : C'est bien ça Monsieur le Maire. Chers et chères collègues, il s'agit donc du forfait communal pour cette année scolaire 2021-2022. Par délibération en date du 7 mai 1997, la Ville de Bayonne a adopté le système de la répartition intercommunale des dépenses scolaires des écoles publiques, qui impliquent la prise en charge des dépenses d'externat pour les élèves scolarisés dans une autre commune que celle de leur résidence. En conséquence, il est demandé au conseil municipal d'adopter l'ensemble des dispositions exposées en note explicative de synthèse, et notamment le montant du forfait de fonctionnement maintenu à 682 euros par élève, afin de permettre l'engagement au titre de l'année scolaire 2021-2022, des opérations de dépenses et de recettes afférentes à ce dispositif.

M. LE MAIRE : Merci. Sur le forfait, oui Madame Dupreuilh.

Mme DUPREUILH : Pas de suspens. Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, cette année encore, nous camperons sur nos positions. Comme vous le dites chaque année, il s'agit d'un choix politique assumé, financé tout en réduisant de moitié le forfait avec les deniers du contribuable bayonnais, les dépenses de fonctionnement des établissements privés, écoles élémentaires ou maternelles hors Bayonne et fréquentées par des petits Bayonnais en dehors des situations définies par la loi, alors même que l'offre éducative existe sur Bayonne. Alors,

comme nous le répétons chaque année, les financements publics doivent être exclusivement réservés au service public et en l'occurrence à l'enseignement public. Il est de la prérogative de la municipalité de privilégier l'offre éducative bayonnaise. C'est pourquoi nous voterons contre cette délibération.

M. LE MAIRE : Merci. Madame Herrera.

Mme HERRERA-LANDA : Cette délibération revient chaque année au mois de décembre. Nos analyses, nos positions et la vôtre diffèrent sur ce sujet. Cela vient d'être expliqué aussi. Nous en rappellerons très brièvement les motifs pour justifier notre vote. Vous faites, comme chaque année le choix de regrouper sous un même vote, trois situations bien différentes en matière de forfait communal. La première concerne les écoles publiques et désigne l'apport croisé entre les communes concernant le versement à la commune d'accueil par la commune sortante des frais de scolarisation. La deuxième concerne le versement de ce même forfait communal aux écoles privées sous contrat d'association situées à Bayonne, donc les écoles dites confessionnelles catholiques et les Ikastolak. Si ces deux premières situations peuvent être admises et comprises, nous ne cautionnons pas votre choix d'intégrer à cette délibération une troisième situation qui relève de votre choix politique. Elle concerne le versement de la moitié du forfait communal aux écoles privées extérieures à notre commune accueillant des élèves bayonnais pour d'autres motifs que ceux pour lesquels la loi prévoit le versement de l'intégralité du versement communal, ce sont les cas de force majeure, raison médicale, scolarisation de fratries...

Le versement de cette participation est justifié selon vous par « la priorité à l'accompagnement des écoles bayonnaises. » On ne comprend pas très bien l'argumentaire. Or les sommes versées contribuent a contrario à l'affaiblissement du budget Éducation bayonnais consacré à ces écoles et à ces écoliers. Il y a une forme d'acceptation-valorisation de la fuite d'effectifs d'élèves bayonnais au moment où leur nombre baisse, de manière paradoxale vis-à-vis de la forte augmentation de la population bayonnaise. De plus, la diversité de l'offre éducative à Bayonne offre aux familles un choix très large en matière de scolarisation des enfants. Pour ce motif-là, notre groupe s'abstiendra sur cette délibération.

M. LE MAIRE : C'est noté. Quelques éléments de réponse Madame Martin-Dolhagaray, avant de passer au vote.

Mme MARTIN-DOLHAGARAY : Oui. Réponse, en fait, nous avons débattu lors de la commission Éducation sur ce sujet. Ce sont des prises de position qui sont différentes. Tous les ans, nous avons l'occasion d'échanger à ce sujet et de mesurer nos différences à ce propos. Je crois que c'est quelque chose qui a été acté par notre majorité. C'est quelque chose sur lequel nous avons réfléchi lorsque nous avons pris cette mesure. Le fait de dire qu'au niveau de l'enseignement privé, on dévalorise... on devrait prendre sur l'enseignement public et privé, je ne pense pas qu'on soit en manque d'action au niveau de nos petits Bayonnais de l'enseignement public. Donc c'est un choix qui a été porté par la Ville, qui est porté par la Ville, sur lequel nous avons l'occasion de débattre tous les ans. Je crois qu'il n'y a pas plus d'argumentation que cela à apporter. Ce sont des choix qui sont effectués par chacun en sa conscience, tout simplement.

M. LE MAIRE : Merci. Nous allons donc mettre aux voix. Abstentions. Vous ne prenez pas part au vote ? Vous êtes contre, excusez-moi. Et c'est aussi l'abstention pour Monsieur Mixel Esteban. C'est noté. La délibération est néanmoins adoptée. Je vous remercie.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Votes contre : 6, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH,
M. ETCHETO, Mme BROCARD.

Abstention : 4, Mme HERRERA-LANDA, M. ABADIE (avec mandat), M. BERGÉ

17. Dispositif « Coup de Pouce » — Accompagnement du Programme de réussite éducative de la Ville de Bayonne par l'association Coup de pouce

M. LE MAIRE : Madame Martin-Dolhagaray, vous poursuivez avec le dispositif « Coup de pouce. »

Mme MARTIN-DOLHAGARAY : Oui, tout à fait, Monsieur le Maire. C'est un dispositif qui rencontre beaucoup de succès. Il s'agit d'un accompagnement du Programme de Réussite Éducative de la Ville de Bayonne par l'association Coup de pouce. Dans le cadre de son plan d'action, le Programme de Réussite Éducative est déployé sur les écoles du Réseau d'Éducation Prioritaire s'appuie sur le dispositif Coup de pouce pour mener des ateliers de prévention des échecs précoces en lecture et en écriture auprès des enfants de grandes sections et de CP. À la rentrée de septembre 2021, l'école Citadelle maternelle a souhaité expérimenter le dispositif Club langage. Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer une convention correspondante telle qu'annexée à la note explicative de synthèse.

Nous serions maintenant sur une jauge à six clubs Coup de pouce au lieu de cinq, comme c'était précédemment.

M. LE MAIRE : Merci. Sur ce rapport, il n'y a pas d'abstention ni de vote contre ? La délibération est adoptée. Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18. Fourniture de repas pour les services de restauration collective assurés par la Ville — Signature du marché

M. LE MAIRE : Toujours Madame Martin-Dolhagaray sur la fourniture de repas.

Mme MARTIN-DOLHAGARAY : Tout à fait, pour le service de restauration collective assuré par la Ville, il s'agit donc de la signature du marché. Par délibération du 3 juin 2021 un, la Ville a décidé le lancement du marché de fourniture de repas pour les services de restauration collective arrivant à échéance le 31 décembre 2021. Sur la base des éléments détaillés dans la note explicative de synthèse, il s'agit désormais de procéder à l'attribution de ce marché, qui a connu deux évolutions mineures correspondant à l'indication d'un montant maximum, conformément à la réglementation entrée en vigueur cet été d'une part, ainsi que l'intégration de centre « Pausa » d'autre part. À l'issue de la procédure d'appel d'offres, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché public à intervenir avec la société L'Éole pour un montant annuel de 2 096 222 euros HT pour une

durée d'un an reconductible deux fois, et à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement dudit marché public.

M. LE MAIRE : Très bien. Sur ce rapport, je le mets aux voix. Il n'y a pas d'abstention ? Pas de votes contre ? Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19. Convention d'occupation temporaire de locaux des Lycées Louis de Foix et René Cassin

M. LE MAIRE : Madame Martin-Dolhagaray vous poursuivez par le rapport 19.

Mme MARTIN-DOLHAGARAY : Il s'agit d'une convention d'occupation temporaire de locaux des lycées Louis de Foix et René Cassin. Les lycées Louis de Foix et René Cassin sont ponctuellement amenés à mettre à disposition leurs locaux pour diverses activités à caractère culturel, sportif ou socio-éducatif. Il est dans ce cadre demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'occupation temporaire de locaux correspondants selon le modèle type annexé à la note explicative de synthèse.

M. LE MAIRE : Merci. Sur cette convention, il n'y a pas d'abstention ni de vote contre ? Il est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

20. Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires — signature d'une convention de financement avec la région académique de Nouvelle-Aquitaine

M. LE MAIRE : Monsieur Olivier Alleman, rapport 20.

M. ALLEMAN : Bonjour mes chères et chers collègues. Le rapport 20 fait état de la réponse de la Ville à un appel à projets pour un socle numérique. Dans le cadre du plan de relance, la Ville a répondu à un appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires, en proposant d'équiper les cinq écoles bayonnaises qui accueillent un dispositif ULIS (Unités Locales pour l'Inclusion Scolaire) et de les équiper de valises mobiles composées de tablettes Android. Le dossier de la Ville a été retenu dans le cadre de ce plan de relance. Il est demandé donc maintenant au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de financement avec la Région académique de la Nouvelle-Aquitaine ainsi que tout acte lié à l'aide financière décrite dans la note explicative de synthèse.

M. LE MAIRE : Merci. Pas d'abstentions ni de votes contre ? Délibération qui est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

21. Attribution des bourses municipales d'enseignement supérieur au titre de l'année universitaire 2021-2022

M. LE MAIRE : Monsieur Étienne Boutonnet, vous pouvez présenter le rapport 21 sur l'attribution de bourses.

M. BOUTONNET-LOUSTAU : Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, comme vous le savez, puisqu'il s'agit d'un rapport habituel, la Ville de Bayonne soutient ses étudiants par le versement d'une bourse sous conditions de revenu. En effet, ces bourses concernent tous les étudiants dont les parents sont résidents fiscaux bayonnais ou qui sont eux-mêmes résidents fiscaux bayonnais et qui bénéficient d'une bourse de l'enseignement supérieur, typiquement le CROUS. Il y a 5 ou 6 ans, nous avons, avec Christine Martin-Dolhagaray notamment, mené un travail de refonte de ces bourses pour en calquer les conditions sur les bourses étudiantes qui existaient déjà dans une démarche de simplification. Aujourd'hui, c'est un onzième mois de bourse que la Ville de Bayonne verse aux étudiants boursiers, car la bourse versée correspond à un mois de bourse CROUS supplémentaire. Chacun de vous peut imaginer l'importance de ce soutien pour beaucoup d'étudiants, surtout en cette période difficile. Quelques chiffres rapides : 50 % des bourses pour la rive gauche, 50 % pour la rive droite. On s'évite ainsi des luttes entre rives. 62 % de boursières, 38 % de boursiers et 25 % de ces étudiants restent étudier sur le territoire de ce qui constitue l'ancienne AGBA. Avec les services, on a toutefois noté que le niveau de demande avait augmenté cette année, ce qui doit nous alerter sur les conditions de vie des étudiants. Nous avons ainsi proposé à la commission Éducation dans son ensemble d'accorder un temps de réflexion pour faire le point sur ce sujet d'ici l'année prochaine.

Tout cela pour vous dire qu'il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'attribution de 174 bourses municipales d'enseignement supérieur au titre de l'année universitaire 2021-2022 aux personnes mentionnées sur la liste annexée à la note explicative de synthèse, pour un montant de 52 149 euros.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Boutonnet, y compris des éléments statistiques que nous ne connaissons pas tous. Y a-t-il des abstentions ? Votes contre ? Il n'y en a pas. La délibération est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE

22. Association Syndicale Libre Lotissement Saint-Amand — Participation de la Ville de Bayonne aux travaux de réfection de voiries

M. LE MAIRE : Serge Arcouet, voulez-vous présenter le rapport 22 ?

M. ARCOUET : Merci, Monsieur le Maire. Association Syndicale Libre Lotissement Saint-Amand — Participation de la Ville de Bayonne aux travaux de réfection de voirie. La Ville de Bayonne propose de prendre à sa charge 50 % du financement des travaux de revêtement de réfection des revêtements de certaines voies privées du lotissement Saint-Amand ouvertes à la circulation publique et qu'à cette condition d'ailleurs. Il est ainsi proposé au conseil municipal d'approuver le versement à l'Association Syndicale Libre de ce lotissement de la moitié du

montant TTC des travaux envisagés, soit une participation prévisionnelle de 34 256,20 euros, et ce, après vérification par les services techniques municipaux de la qualité de la prestation réalisée.

M. LE MAIRE : C'est une demande ancienne qui est celle de cette participation. Il n'y a pas d'abstention ni de vote contre ? La délibération est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

23. Souscription d'un contrat avec l'Eco-organisme de la filière à responsabilité élargie du tabac ALCOME

M. LE MAIRE : Philippe Daubisse vous présentez le rapport 23.

M. DAUBISSE : Oui, Monsieur le Maire. Ce rapport porte sur la souscription d'un contrat avec l'Eco-organisme de la filière à responsabilité élargie du tabac ALCOME. La Ville mène diverses actions inscrites dans le plan de propreté communale en vue d'assurer un service de propreté urbaine de qualité et dans un objectif de développement durable et de diminution notable des déchets. Dans ce cadre, il est proposé de conclure un partenariat avec ALCOME, éco-organisme dont la mission est de réduire durablement la présence de mégots sur l'espace public. Celui-ci finance notamment l'achat de cendriers ainsi que le traitement et la collecte de mégots. À ce titre, il est demandé au conseil municipal d'accepter la mise en place de ce partenariat et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat type proposé par cet organisme joint en annexe de la note explicative de synthèse.

M. LE MAIRE : Une demande qui nous est souvent faite par nos concitoyens c'est d'avoir des cendriers un peu partout dans la ville, ce qui explique, entre autres, cette délibération. Y a-t-il des abstentions de vote contre ? Il n'y en a pas.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

24. Toponymie — Dénomination de voies et lieux

M. LE MAIRE : Yves Ugalde va maintenant nous présenter le rapport 24 sur la toponymie.

M. UGALDE : Oui, c'est l'occasion pour moi de dire à Martine que bien entendu, elle n'a pas à veiller de façon outrancière au grain concernant cette toponymie, parce que bien sûr, je suis le premier à militer pour tout ce qui a été dit par Martine tout à l'heure, et c'est vrai que nous sommes sur une bonne dynamique. Il faut maintenant poursuivre, en particulier dans la présence des noms féminins dans vos villes, cela va sans dire.

Mme BISAUTA : (*inaudible : 1'46'02*)

M. UGALDE : Ce n'était pas du tout le but de ma remarque Martine. Je ne pensais pas aller sur un terrain aussi mystique avec Martine, comme quoi on parle conversion ce soir. Dénomination des voies et lieux. Il est demandé au conseil municipal d'approuver les dénominations de voies et de lieux comme détaillés en note explicative de synthèse. Je veux simplement ici souligner qu'effectivement, nous sommes sur un travail en particulier très constructif avec les Bask'Elles, je veux en témoigner ici. C'est-à-dire que nous ne sommes pas

simplement sur des intentions, nous sommes sur des dossiers très bien préparés et qui étayent de façon très crédible les démarches qui auront des bases historiques incontestables pour rendre en particulier hommage par exemple à ces femmes de la résistance bayonnaise, qui feront l'objet d'un hommage tout particulier de ce qu'on appelle trop facilement d'ailleurs, et trop communément le « Square Gambetta » qui n'a pas du tout ce nom en vérité et qui en méritait un. En l'occurrence, ce sera celui de ces femmes, avec un détail concernant le parcours de chacune d'entre elles. C'est un exemple parmi d'autres, mais c'est l'esprit dans lequel nous travaillons en ce moment à la commission effectivement.

Je veux saluer, indépendamment de l'humour qui a pu régner au préambule, je veux souligner effectivement l'état d'esprit qui anime les unes et les autres dans ce domaine, et en particulier aussi la composition beaucoup plus diverse de cette commission qui, comme par hasard, nous permet aussi d'avoir des remontées qui ne sont pas seulement et froidement historiques quelquefois ou patrimoniales. Il y a des jeunes aussi qui interviennent et qui expriment des volontés, des sensibilités vis-à-vis des noms des rues. Je pense que tout cela va dans le sens d'une dynamique de nos débats à la commission Toponymie. Je veux en témoigner ici.

M. LE MAIRE : Merci. Il n'y a pas d'abstention ni de vote contre ? Le rapport est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FINANCES

25. Exercice 2022 — Orientations budgétaires pour le budget principal et les budgets annexes

M. LE MAIRE : Nous en venons au rapport budgétaire, vous l'aurez compris, c'est une séance d'orientations budgétaires. Mon propos liminaire sera rapide. C'est bien sûr Sylvie Durruty, en charge des finances, qui va faire cette présentation, sachant que Xabier Parrilla-Etchart aura aussi l'occasion d'intervenir.

Deux remarques rapides. La première pour vous dire qu'on a souhaité — et c'est d'ailleurs une demande constante de votre part, je m'adresse aux membres de l'opposition et des minorités — donner une meilleure lisibilité, en tout cas, on s'y emploie, sur notre stratégie financière. Souvent, le reproche qui nous a été fait est de ne pas avoir suffisamment de perspectives sur l'exécution budgétaire sur plusieurs années. Ce rapport d'OB comporte donc deux nouveautés et non des moindres. D'abord, on a avancé cette séance de deux mois. On pense faire encore au mieux, mais en tout cas, on l'a avancé de deux mois, ce qui permet ainsi à notre service une plus grande efficacité en matière de technique financière et de réactivité. Beaucoup de communes tentent de faire un peu ce que nous faisons. D'autres communes sont déjà depuis longtemps sur cet exercice d'anticipation, je pense à la Ville d'Anglet. Mais il y a peu de villes qui, jusqu'à maintenant, soient parvenues à faire avancer un petit peu ce processus budgétaire.

Deuxièmement et toujours sur cette lisibilité voulue, j'ai souhaité que l'on puisse proposer pour la première fois une présentation, non pas sur les deux, voire les trois prochaines années — et nous avons précédemment travaillé avec cette perspective-là — mais cette fois sur l'intégralité du mandat, c'est-à-dire jusqu'en 2026. Ce n'est pas une obligation légale, on l'aura

bien compris, c'est une possibilité. C'est un souhait que vous aviez, que nous avons aussi, la preuve, c'est qu'on vous le présente désormais sous cette mouture.

Donc, en agissant ainsi, nous exposons bien sûr par le menu détail l'intégralité des données financières, tant en termes de fonctionnement que d'investissement. C'est au fond toute la stratégie financière de ce mandat qui vous est présentée, ni plus ni moins. Procéder ainsi est apparu d'autant plus nécessaire et important au regard de la crise sanitaire exceptionnelle que nous subissons tous. Certes, tel est le lot de bien des collectivités, mais en considérant les enjeux en matière d'investissement pour notre Ville — car nous sommes engagés dans un niveau d'investissement élevé — une telle présentation permet à tout un chacun d'avoir en toute clarté l'intégralité des trajectoires financières.

Je rappelle que nous avons mis en place dès l'année dernière le dispositif des APCP, (Autorisation de Programme et Crédits de Paiement) qui donne, comme vous le savez, à voir avec une perspective bien sûr l'exécution de nos grands projets, puisque nous votons une dotation financière globale d'un projet — c'est ça le principe des APCP — en indiquant la répartition des paiements par année, avec souvent des ajustements qui sont effectués parce qu'évidemment, c'est inévitable parfois. Comme vous le voyez, et je terminerai très vite, ces trois évolutions vont dans le même sens, celui de cette lisibilité de nos provisions et de nos engagements financiers.

Deuxième remarque et dernière remarque, pour ma part, c'est le contexte toujours incertain dans lequel nous évoluons. C'est vrai pour nous, c'est vrai pour les autres. Nous présentons aujourd'hui une trajectoire prévisionnelle dans un contexte que nous n'avons jamais connu précédemment, en tout cas pas dans les précédents mandats. Donc une trajectoire prévisionnelle à 2026, force est de constater qu'il y a des éléments de contexte qui nous échappent et qui restent très incertains évidemment. Incertitude majeure sur le plan sanitaire, je rappelle tout ce que cette crise sanitaire a eu comme impact sur notre budget, 3,5 millions d'euros, c'est impressionnant. Mais c'est ce que nous ont coûté les masques, c'est ce que nous ont coûté les exonérations de loyers de nos preneurs, de nos commerçants la plupart du temps, c'est l'exonération du domaine public, de nos cafetiers, restaurateurs qui étaient en souffrance. C'est aussi l'accueil des SDF. On nous disait tout à l'heure qu'on ne faisait pas assez pendant la période sanitaire, Madame Lauqué, vous avez évidemment fait des demandes de rallonges qui ont bien sûr été satisfaites pour cela, et bien d'autres sujets liés à la situation sanitaire dans le détail desquels je ne vais pas rentrer.

Et puis il y a une incertitude plus générale sur l'évolution des finances publiques. Qui peut savoir comment l'État va, à terme, devoir gérer ce qui est une dette que certains qualifient d'abyssale, importante sûrement. Est-ce qu'on viendra à nouveau sur un « cahors », c'est-à-dire ce dispositif que le précédent gouvernement avait décidé de mettre en place pour pouvoir contenir les dépenses réelles de fonctionnement ? Possiblement. Si tel était le cas, que ferons-nous ? On est obligé d'avoir au-dessus de notre tête tous ces éléments de perspective qui nous rendent modestes, sachant qu'il est à craindre que l'État soit amené, d'ici un ou deux ans, outre le fait de mettre en place un nouveau cahors à prendre des décisions en matière de fiscalité locale. Vous savez, les coups de canif qui ont été mis dans l'autonomie financière et fiscale des collectivités, plus d'ailleurs des intercommunalités que des communes, mais enfin aussi des communes, car vous savez que la taxe d'habitation a été supprimée, certes

remplacée par un dispositif, des fiscalités qui nous viennent d'autres collectivités, je veux parler du Département, une compensation qui nous est versée par l'État, mais sans aucune dynamique. L'avenir reste incertain.

Voilà pourquoi nous vous présentons — parce qu'on avait l'objectif de le faire — une trajectoire financière sur l'entièreté du mandat, mais on le présente aussi en vous disant qu'on le fait en ayant connaissance de la situation du moment. Voilà donc le cadre dans lequel Madame Durruty que je remercie, avec Xabier Parrilla-Etchart, les services ont été amenés à travailler, notre directeur général et les services, tous les directeurs généraux adjoints, également notre directeur des finances que je remercie parce qu'on connaissait leur expertise. Vous le saluez d'ailleurs, chaque fois que vous intervenez, à juste titre. Nous sommes d'accord sur ce point, c'est que nous avons des services de qualité qui nous permettent effectivement de vous donner un travail de qualité. On peut bien sûr débattre sur certains points évidemment qui relèvent de la politique, mais la technique est propre. Madame Durruty.

Mme DURRUTY : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, effectivement, nous venons d'entendre le contexte dans lequel ce soir, nous débattons de nos orientations budgétaires et bien évidemment, je n'y reviendrai pas. En revanche, je voudrais insister sur l'impact très important de la crise sanitaire pour l'économie nationale et les finances publiques. Ainsi, après une année 2020 qui a été fortement impactée, avec une baisse historique du PIB en France, la situation est restée fragile dans notre pays en 2021 avec plusieurs vagues d'urgence sanitaire qui ont entraîné une limitation des déplacements et de l'activité économique. Grâce notamment à l'allègement des restrictions sanitaires, qui ont permis une relance graduelle de l'économie et la poursuite des mesures de soutien, il a été constaté un rebond significatif de la croissance. Pour 2022, les perspectives économiques en France et en Europe, et comme dans le reste du monde, restent conditionnées bien évidemment à l'évolution de la pandémie.

Pour ce qui concerne très directement la Ville de Bayonne, à quelques jours de la clôture de notre exercice 2021 et alors que la crise sanitaire a marqué les deux dernières années, Monsieur le Maire vient de le rappeler, mettant fortement à contribution notre budget, nous pouvons dire, comme cela a été présenté en détail en commission des Finances, que notre situation financière apparaît parfaitement saine et confortée.

Quelques éléments très précis pour illustrer mon propos et ne pas rester dans l'à-peu-près. D'abord, les recettes ont retrouvé leur niveau d'avant-crise. Ensuite, les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées. Enfin, notre taux de financement brut dépasse les 10 millions d'euros. Notre investissement, quant à lui, est proche de son niveau 2019, avec une forte progression par rapport à 2020, plus de 22 millions d'euros pour l'année 2021, contre 19,3 millions d'euros en 2020. Notre endettement, en parallèle, est parfaitement maîtrisé. Prévu à 65,2 millions d'euros dans la courbe présentée lors de notre débat des orientations budgétaires de 2021, il sera finalement uniquement de 64,6 millions d'euros au 31 décembre 2021 et notre ratio de désendettement devrait se situer en dessous des six ans. Enfin, notre fonds de roulement ou résultat global de clôture progresse de 5 millions d'euros. Voilà des données très précises qui illustrent cette bonne santé financière.

Notre Ville a donc su faire face à la crise sanitaire, qui s'est traduite par une baisse ponctuelle de son autofinancement due à la baisse de ses ressources et aux mesures engagées pour soutenir les Bayonnais et l'activité tout en consolidant sa situation financière.

Le coût pour la crise, le maire l'a rappelé tout à l'heure, pour notre Ville, s'est élevé à près de 3,5 millions d'euros. Notre centre de vaccination, que nous avons ouvert, Monsieur le Maire, dès le 18 janvier dernier, a permis de vacciner à ce jour plus de 100 000 personnes. Pour information, la mise en œuvre de ce centre en termes de coûts, représente 200 000 euros en 2021 pour notre collectivité. Il fallait le faire et il fallait aussi le dire. Nous l'avons fait et nous continuons à le faire et à répondre présent encore aujourd'hui, avec l'ouverture d'une ligne sans rendez-vous pour les personnes de plus de 65 ans, comme cela a été indiqué à la presse aujourd'hui.

Nos orientations budgétaires 2022. À partir des bases que je viens d'énoncer la prospective pluriannuelle financière a été construite sur des hypothèses d'évolution prudentielle de nos ressources et maîtrisée quant à nos dépenses de fonds. Notre objectif principal reste de maintenir un autofinancement élevé sur la période, entre 9 et 11 millions d'euros, soit un niveau plancher relevé par rapport à nos précédentes orientations budgétaires, où nous avons annoncé 8 millions d'euros. Ce relèvement est permis par la gestion rigoureuse des finances de la collectivité et marque notre volonté de maintenir un ratio de désendettement très en deçà des seuils fixés par la loi de programmation des finances publiques qui, je vous le rappelle, fixe le seuil d'alerte à douze ans.

En matière d'investissement, notre feuille de route est clairement définie par le Plan pluriannuel d'investissement, notre PPI, dont nous avons déjà eu l'occasion de discuter et de débattre et qui comprend la réalisation de projets majeurs et structurants désormais engagés par la Ville, dont la plupart sont en phase travaux, où le seront en 2022, mais également tous les travaux que je qualifierais « du quotidien ». L'un n'existe pas sans l'autre.

Ces dernières années, le rapport des orientations budgétaires proposait une prospective financière sur trois ans. Le maire vient de le rappeler. Cette année nous l'avons élargie à cinq ans, donc jusqu'au terme de notre mandature actuelle, pour pouvoir mesurer justement les atterrissages qui seront les nôtres en fin de mandat. Pour autant et comme l'actualité le rappelle chaque jour, la crise sanitaire qui frappe l'ensemble du monde est toujours bien présente, avec les conséquences financières qui peuvent en découler. Les prévisions des recettes présentées ci-après doivent donc être appréciées au vu de cet aléa majeur.

S'agissant tout d'abord des recettes de fonctionnement, 2021 a été la première année de mise en place du nouveau panier fiscal pour les communes, composé, vous le savez, des taxes sur le foncier bâti et non bâti, de la part restante de la taxe d'habitation et d'une compensation versée par l'État. Pour la taxe foncière, le produit revenant aux communes intègre désormais la part départementale et donc c'est désormais la première ressource de notre collectivité, avec un produit qui s'élève à 24,5 millions d'euros.

Pour la taxe d'habitation, seule est désormais perçue par les communes la taxe sur les résidences secondaires dont le produit est pour Bayonne en 2021 de l'ordre de 2,3 millions d'euros, majoration comprise. En complément et afin de constituer notre produit fiscal d'avant la réforme, notre commune se voit attribuer une compensation de taxe d'habitation qui

approche les 9 millions d'euros. La suppression de la taxe d'habitation pour 98 % des Bayonnais représente un volume de 18 millions d'euros en moins prélevé à nos habitants. C'est évidemment considérable. Cela représente en moyenne 750 euros par Bayonnais, autant de marges financières complémentaires en termes de pouvoir d'achat pour nos habitants.

L'indexation des bases de fiscalité directe prévue dans le projet de loi de finances est à ce jour de 3 % pour 2022. Pour les années 2023-2026, nous avons retenu dans notre prospective financière une indexation de 1 % des bases en loi de finances, qui correspond donc à l'anticipation de l'inflation. En outre, entre 2022 et 2026, la dynamique démographique et les constructions nouvelles sur notre territoire devraient se traduire par une progression dite physique de l'ordre de 1 % par an de cette base.

En 2021, il sera proposé de porter le taux de foncier bâti de 32,5 % à 32,83 %, soit une progression très limitée de 0,33 point, soit 1 %. Cette augmentation générera un produit supplémentaire de 250 000 euros.

Pour l'année 2023, il est envisagé de porter la majoration de la taxe d'habitation des résidences secondaires de 35 à 60 %, une fois que tous les contribuables seront exonérés de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Suivant le même objectif qui avait présidé à l'instauration de cette majoration, au regard d'un marché immobilier toujours plus tendu sur le territoire, il s'agit bien sûr d'inciter les propriétaires à remettre sur le marché locatif immobilier des logements actuellement sous-occupés.

Au titre de la fiscalité indirecte, le produit de la taxe additionnel sur les droits de mutation est anticipé autour de 3,8 millions d'euros entre 2022 et 2026, qui correspond à la moyenne constatée entre 2019 et 2021. Cette moyenne a été relevée comparativement à celle qui avait présidé aux orientations budgétaires 2021, compte tenu du montant encaissé pour 2021 qui s'élève à 4,2 millions d'euros.

La taxe de séjour devrait se situer, elle, à 350 000 euros en 2021 et retrouver un niveau proche de 2019 dès 2023 jusqu'en 2026, à hauteur de 500 000 euros.

La taxe sur l'électricité est relativement stable, aux alentours de 1 million d'euros, produits prévus entre 2022 et 2026.

Quant à la taxe locale sur la publicité extérieure, nonobstant la variation des surfaces taxées, elle devrait rester également stable entre 2022 et 2026, autour de 600 000 euros.

Au total, le produit de la fiscalité directe devrait donc rester stable sur la période que nous évoquons.

L'attribution de compensations de la Communauté d'agglomération du Pays Basque sera, elle, figée à 14,9 millions d'euros sous réserve des décisions à venir relatives au nouveau pacte financier et fiscal de l'Agglomération sur lequel nous travaillons actuellement à l'Agglomération.

Sur la période 2022-2026, les recettes de fonctionnement devraient progresser de 1,1 % en moyenne. S'agissant enfin des dépenses de fonctionnement, la Ville entend bien sûr poursuivre la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement sur la même période, maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement constituant en effet la condition sine qua non du maintien de

l'autofinancement brut tel que nous l'avons évoqué précédemment, et l'effort de gestion portera bien sûr sur toutes les composantes des dépenses de fonctionnement, masse salariale, subventions à chaque crédit d'intervention, contribution au syndicat et autres structures.

Il s'agit tout d'abord des dépenses de personnel, qui représentent 57 % des dépenses de fonctionnement. Leur évolution est en grande partie mécanique, sous l'effet des avancements d'échelon et de grade, qui représentent à eux seuls 1 % d'augmentation de la masse salariale tous les ans. Cette évolution prend également en compte les choix de la collectivité concernant le passage en 1 607 heures, qui s'accompagnera en 2022 d'une majoration du régime indemnitaire de nos agents pour un montant de 280 000 euros, ou encore le renforcement des effectifs de la police municipale. Enfin, les ouvertures des nouveaux équipements tels que le musée Bonnat-Helleu s'accompagneront des recrutements nécessaires à leur fonctionnement optimal. Au total, la progression de la masse salariale devrait se situer aux alentours de 2 % sur la période considérée.

Certaines communes ont décidé de réduire l'enveloppe budgétaire destinée aux secteurs associatifs et aux satellites. Ce n'est pas notre choix. Elle sera globalement stable sur la période, à la fois grâce à la démarche de critérisation des aides que nous avons su mener depuis le précédent mandat, mais aussi par notre dialogue de gestion permettant d'analyser les besoins réels et de réorienter si nécessaire les dispositifs d'intervention. Les participations et subventions de la Ville à ces principaux organismes associés, CCAS, Musée basque, Scène Nationale, seront indexées en fonction de l'évolution de leur budget respectif.

La gestion active de la dette sera poursuivie afin de limiter les frais financiers et de bénéficier d'un marché de taux qui ne devrait pas connaître d'évolution majeure sur la période. Au final, l'évolution de nos dépenses de fonctionnement ne devrait pas excéder 2,1 % par an.

Pour conclure sur les prévisions relatives à la section Fonctionnement, les projections de recettes et de dépenses évoquées précédemment devraient permettre de conforter notre autofinancement brut je l'ai dit, entre 9,1 et 11,2 millions d'euros sur la période 2022-2026, soit un niveau très significatif. Pour cette même période, 121 millions d'euros d'investissement devraient être réalisés.

Ce plan pluriannuel d'investissement est structuré autour de quatre grands projets que sont la culture et le patrimoine, la politique sportive, l'aménagement et la gestion de l'espace public, enfin l'éducation, la jeunesse et la petite enfance. Au total, le montant TTC décaissé entre 2021 et 2026 pour ces programmes s'établirait à 78 millions d'euros. Pour être encore plus explicite et donner quelques exemples très concrets, je citerai l'agrandissement et la rénovation bien sûr du Musée de France, notre musée des beaux-arts Bonnat-Helleu, l'école du Prissé, l'ikastola Oihana, le Pôle des musiques amplifiées, la médiathèque, le nouveau stade Jean Dauger avec ses deux volets, l'AB Stadium et l'AB Campus, le gymnase de Largenté, le plan de développement du vélo et le réaménagement de la Poterne, l'aménagement de la place Pasteur de la rue Thiers et bien sûr, je ne les citerais pas tous, mais il y en a bien d'autres.

En parallèle, notre Ville poursuivra son programme d'amélioration et d'entretien du patrimoine bâti et des espaces publics, ainsi que d'acquisition et de renouvellement du matériel. Ce poste devrait représenter au total 7,5 millions d'euros TTC par an, soit près de 38 millions d'euros sur les cinq années dont nous parlons. En outre, la Ville de Bayonne continuera sa politique

de rénovation du centre ancien par la poursuite de la mise en œuvre du plan national de requalification des quartiers anciens dégradés, le PNRQAD et l'opération programmée d'amélioration de l'habitat, l'OPAH, ainsi que des opérations de maîtrise foncière en faisant appel à l'établissement public foncier local. Au total, l'ensemble de ces programmes représentera 5 millions d'euros.

Le financement de ces 121 millions d'euros de dépenses d'investissement repose, pour la période 2022-2026, sur les différentes ressources telles que présentées en détail en commission, dont notamment un niveau de subventionnement très conséquent de plus de 18 millions d'euros. Le recours à l'emprunt représentera un tiers du financement des investissements programmés sur la période.

La capacité de désendettement de la Ville se situerait donc à 7,7 ans en fin de mandat en 2026, soit très nettement au-dessous du seuil d'alerte que j'ai rappelé tout à l'heure, de douze ans, et l'endettement serait stabilisé à 70 millions d'euros. Alors que la collectivité publique aurait investi 121 millions d'euros en quatre ans et que son encours de dette, qui correspond aux emprunts mobilisés, déduction faite du capital remboursé, serait donc quasiment stable.

J'insiste un instant sur un dernier aspect qui est celui de la commande publique, comme j'ai fait d'ailleurs l'an passé, pour dire à quel point l'engagement de notre collectivité est important dans ce domaine. Plus que jamais, la puissance publique doit répondre présente pour accompagner la relance de l'économie, c'est un levier essentiel. C'en est même un moteur décisif, et en cela la Ville de Bayonne remplit totalement son rôle de premier donneur d'ordre public de son territoire, avec plus de 120 millions d'euros investis directement au service de l'économie locale et de l'emploi.

Pour terminer, je voudrais bien sûr, comme le maire l'a fait, remercier, l'ensemble des équipes du service des finances autour de Marc Andrieu, et bien sûr Xabier Parrilla-Etchart se joint à moi, pour avoir relevé ce challenge que nous avons fixé et que le maire a évoqué, d'une part d'un calendrier qui effectivement a permis de gagner deux mois et qui fera qu'en 18 mois, entre juillet 2020 et février 2022, notre direction des Finances aura produit trois budgets, trois en 18 mois, et aussi bien sûr Dominique Foulon qui participe à toutes nos réunions de travail et elles sont nombreuses.

Voilà, Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce que nous pouvions dire en introduction de ce débat sur les orientations budgétaires 2022, avec une véritable vision prospective jusqu'à la fin de notre mandat 2026. Je vous en remercie.

M. LE MAIRE : Merci Madame Durruty. Monsieur Etcheto va intervenir et Mathieu Bergé. On commence par vous, Monsieur Etcheto, vous avez la parole.

M. ETCHETO : Merci, Monsieur le Maire. En effet, comme il est de coutume, nous aussi nous tenons à remercier et à féliciter les services pour le travail réalisé, Monsieur Foulon, Monsieur Andrieu et tous leurs collaborateurs, et encore une fois, plus encore cette année que d'autres, des remerciements qui ne sont pas de pure forme, nous apprécions la qualité et la clarté des documents qui nous ont été transmis et présentés. Également la réactivité des éclaircissements qui ont pu être donnés en commission sur tel ou tel point.

Tout à l'heure, visiblement, il a été fait état de quelques problèmes dans certaines commissions. Je tiens à dire qu'en commission Finances notamment, et je salue aussi d'ailleurs la présidence de Sylvie Durruty, je crois que l'opposition a pu avoir accès aux questions qu'elle se posait dans les temps. Évidemment, on aimerait toujours que ce soit plus réactif, mais on connaît aussi les difficultés de traitement de ce genre de choses et les enjeux qui sont derrière. Donc satisfaction, et satisfaction également — et je reviens sur votre propos, Monsieur le Maire — évidemment, on n'a pas l'illusion de la co-construction en démocratie, même si on croit nous aussi, comme vous, au débat contradictoire, il est évident qu'il y a une majorité qui est élue avec son projet de politique générale. Il y a une opposition ou des oppositions, quel que soit le nom qu'on veuille leur donner qui viennent amener la contradiction. Et je crois qu'en particulier dans le domaine des orientations budgétaires, on est là vraiment dans le geste politique fort. Bien entendu, l'importance, je crois que c'est que l'on puisse exprimer les uns et les autres nos avis, notre vision. Là, nous avons la possibilité de le faire.

Satisfaction quand même d'avoir été entendu, puisque c'est vrai, vous l'avez rappelé, cela fait quand même plusieurs années que nous demandons, et nous rappelons avec insistance qu'on aurait pu avoir une gestion plus lisible à long terme avec le système des autorisations de programme que nous avons demandé, vous les avez mises en place et d'ailleurs, nous avons salué cette mise en place. Et aujourd'hui, le fait, comme c'est l'esprit d'ailleurs du législateur qui le demande, de pouvoir tenir cette séance d'orientation budgétaire en amont. Parce que franchement, au mois de février, c'était beaucoup trop tard, avec un budget au mois d'avril. Je ne veux pas rappeler, on était en période électorale, c'était évidemment quelque chose d'assez assez coquin mais le fait que vous ayez pu à ce moment-là différer les séances budgétaires qui, avec en plus la crise sanitaire derrière, se sont tenues à l'été 2020, ça n'avait évidemment plus aucun sens. Là, visiblement, on va vers de meilleures pratiques et ça ne peut que nous aller. Je pense que les orientations budgétaires en décembre, c'est ce que font en effet toutes les grandes collectivités. Ça permet de donner déjà à l'exécutif, également à l'opposition, et je dirais à tous les observateurs, la lisibilité nécessaire pour pouvoir piloter de manière satisfaisante des collectivités de notre taille, c'est-à-dire qui commencent quand même à être assez conséquentes.

Évidemment, dans l'exposé qui a été donné et qui a été bien synthétisé par Sylvie Durruty, et qui est plus détaillé dans le document écrit bien entendu, on peut avoir des approches différentes. Je ne reviendrai pas sur tout parce qu'évidemment, il y a des choses que l'on partage. On va le voir. Et puis les orientations budgétaires, ce n'est pas non plus le moment du détail. Ça viendra avec la discussion et le vote du budget primitif. Mais, nous avons une vision qui est parfois partagée, mais bien souvent aussi différente justement sur les orientations que vous donnez à la Ville.

Qu'est-ce qu'elles veulent nous dire les orientations budgétaires que vous nous présentez ? En gros, et là-dessus, je vous le reconnais aussi, la même chose que les années précédentes, en tout cas que les deux ou trois années précédentes : « je schématise, ne vous inquiétez pas, cela va bien se passer ». Pour le contexte général, vous nous dites que l'on n'est pas sûr de grand-chose, ce qui est complètement vrai. Mais même si vous le nuancez ici dans la présentation, finalement, vous nous dites aussi dans ce document qu'on peut continuer sans problème sur ce qu'on avait prévu jusque-là, parce que finalement, vous ne changez pas

grand-chose à votre programme d'investissement tel qu'il était d'ailleurs envisagé avant la crise sanitaire. Et ça, pardonnez-nous, mais ça peut paraître plus douteux. Vous ne vous étonnerez donc pas que notre lecture et notre propos soient eux aussi assez proches de ceux des années précédentes, ce qui me permettra d'ailleurs d'être assez concis je l'espère, en soulignant les quatre points majeurs qui se posent de notre point de vue.

Le premier point, nous le partageons, vous l'avez rappelé, c'est l'incertitude du contexte évidemment, elle est immense. Ce qui est déjà vrai dans une période ordinaire ou habituelle l'est en effet d'autant plus dans le moment que nous vivons, un temps doublement ou triplement incertain. Bien entendu, et on le voit encore aujourd'hui, il y a les incertitudes de la situation sanitaire immédiate et ses incessantes répliques, même quand on pense en être débarrassé, on voit que cette crise s'accroche toujours et malheureusement produit des conséquences que l'on sait.

Incertitudes également sur les conditions de la reprise économique nationale et mondiale. Je ne m'étends pas, mais je crois que nous partageons. Et aussi, il faut bien le dire, vous l'avez évoqué Monsieur le Maire, large incertitude, et ce n'est pas rien, sur les orientations et les choix gouvernementaux nouveaux ou renouvelés à partir du printemps prochain, au lendemain des élections présidentielles et législatives.

Quelles seront les marges de manœuvre ? Quelle sera la doctrine et quels seront les choix budgétaires du nouvel exécutif national à partir de l'année prochaine ? On n'en sait rien, même si l'exécutif actuel était renouvelé, je crois qu'il n'est pas capable non plus de nous donner des assurances là-dessus. Quel sera le coût différé — parce que c'est bien de cela qu'il s'agit — quel sera le coût différé du « quoiqu'il en coûte » ? Parce qu'aujourd'hui, c'est vrai, c'est l'État qui a quand même absorbé, et c'est peut-être dans la tradition française et d'ailleurs heureusement, parce que ça nous a permis d'amortir la crise de manière globalement satisfaisante. Mais l'État, dans les années qui viennent, vous l'avez d'ailleurs dit, il va forcément présenter au moins une partie de la facture, peut-être pas toute la facture, mais au moins une partie de la facture. Vous avez parlé de cette dette abyssale, oui, elle s'est creusée, un temps on disait que 100 % c'était un horizon indépassable, là, aujourd'hui, elle est au-delà de 115 % du PIB. Bien évidemment, cela pose question.

Et là-dessus, pour revenir à ce qui nous concerne, on peut supposer sans trop de risques que les collectivités locales seront mises à contribution comme d'autres. Mais ici, il s'agit bien de cela. C'est ce qui semble d'ailleurs se dessiner déjà à travers les premières annonces de révision des modes de calcul de la dotation générale de fonctionnement et de l'ensemble de ses composantes. Et puis également, on peut craindre aussi que l'ensemble des partenaires publics devront faire face à des contraintes financières, c'est-à-dire les autres collectivités locales avec qui nous pouvons coconstruire certains projets en matière de subventions et de participations. Donc ces contributions et ces subventions diverses qui étaient envisagées ou qui étaient habituelles pourraient aussi être revues. Vous avez parlé, et vous êtes bien placés pour le faire, des intercommunalités. On sait qu'elles aussi, de manière générale, sont affectées puisqu'en plus, elles perçoivent la fiscalité économique et donc, quelque part, elles aussi, leur marge de manœuvre se trouve réduite pour les projets à coconstruire avec les communes.

Bien sûr, si le pire n'est jamais certain, il convient quand même d'appréhender de manière extrêmement prudente cette donnée majeure, cette incertitude majeure, surtout quand on envisage — ce qui est une bonne chose — sur plusieurs années, les perspectives.

Le deuxième point, ce sera l'interrogation sérieuse sur les perspectives de contraintes que vos choix font peser sur le budget de fonctionnement de la Ville et donc sur le service rendu à la population. Là, nous avons renvoyé la même approche, peut-être traduite de manière différente, vous parlez de « dépenses de fonctionnement maîtrisées », on pourrait parler de « dépenses de fonctionnement contraintes » en effet. La dynamique fiscale sur laquelle vous comptez vous appuyer, certainement à juste titre, ce qu'on appelle l'élargissement des bases, c'est-à-dire en gros qu'il y a davantage de gens qui vont payer des impôts, tout simplement, elle correspond aussi à une dynamique urbaine démographique. Bayonne a accueilli des habitants supplémentaires. Nous allons continuer à le faire pendant quelques années encore. Des secteurs de la ville, du coup, s'urbanisent davantage. Or pour les années à venir, vous envisagez cette dynamique à moyens constants ou contraints. Le budget de fonctionnement n'est censé évoluer que selon un taux directeur minimaliste. C'est finalement ce que vous reconnaissez et que vous assumez, qui s'en tient essentiellement aux progressions mécaniques, le fameux GVT, le glissement vieillesse technicité, c'est-à-dire le fait que tout simplement, pour un même personnel, on a automatiquement, avec la progression d'ancienneté et de grade une augmentation annuelle de la charge financière de salaires à verser. Ça, c'est bien une question majeure. Je l'avais déjà posée l'année dernière. Est-ce tenable, sans dégradation du service rendu ? Peut-on continuer à piloter une ville de 55 000 habitants avec grossièrement les mêmes moyens qu'une ville de 45 000 habitants ?

Le troisième point découle de là. Quelle est la raison de la contrainte excessive et particulière qui pèse sur le budget de fonctionnement et qui contraint donc le service à la population d'une ville qui grandit ? Là aussi, vous l'avez dit, vous l'avez finalement assez assumé. Cette contrainte tient au fait que vous vouliez absolument maintenir une CAF élevée à tous crins. Et pourquoi ? Tout simplement pour faire face à l'hypertrophie des dépenses d'investissement. Cette contrainte, vous l'avez créée vous-même avec des choix déraisonnables, une section d'investissement en effet surdimensionnée, qui dévore les ressources de la Ville. Et pour y faire face, on presse donc la section de fonctionnement pour dégager un maximum de CAF. Après, il y a aussi les autres outils habituels. On liquide du patrimoine, on emprunte et on augmente les impôts. C'est par contre un nouveau levier que vous utilisez à partir de cette année. Jusque-là, vous vous étiez fait fort de ne pas le faire. Vous aviez même promis qu'on les baisserait. Mais au total, on en est bien loin.

Bien entendu, vous nous dites que tout ceci est programmé de manière raisonnable et supportable par la Ville. Franchement, on n'attendait pas vraiment que vous nous disiez le contraire. Mais je rappellerai quand même de manière utile que si on jette un petit regard rétrospectif sur vos annonces prévisionnelles, force est de constater qu'elles ont souvent été démenties par les faits. J'en veux juste pour preuve l'exemple du musée Bonnat, un projet que vous nous avez d'abord annoncé à 15 millions d'euros. Nous avons déjà allègrement franchi la barre des 30 millions d'euros hors taxes avant même le véritable début du chantier et sans compter les coûts collatéraux, le financement de l'école du Petit Bayonne qu'il a fallu redéplacer, les aménagements publics à venir, etc.

Je dirai également que jusqu'à présent, nous dire que la gestion est saine, oui, mais vos investissements que vous annoncez à grands cris depuis plusieurs années, en fait, ils n'ont pas pesé jusqu'à présent parce qu'ils ont été différés. Et on est en réalité sur un cycle de très grands différencements des projets que vous nous avez présentés. À l'heure actuelle, on ne sait pas si le chantier du musée Bonnat sera entièrement terminé avant la fin du mandat et sera entièrement payé. Et c'est vrai pour d'autres projets. Évidemment sur votre plan pluriannuel... mais ce n'est jamais qu'une prospective, bien entendu, on connaît tous les aléas de ces chantiers, je crois qu'il y en a un d'ailleurs de plus récemment sur le musée Bonnat qui est relatif à des fouilles archéologiques supplémentaires, me semble-t-il. Ce sont les impondérables que l'on ne mesure pas, mais il n'empêche que, bien entendu, cela conduit à des différencements qui allègent la charge de la Ville, mais de manière assez artificielle.

Et puis également, d'ores et déjà, la trajectoire de réendettement est lancée, comme celle de l'augmentation des impôts, et je crois qu'il n'est pas du tout certain qu'elles soient chacune absorbée de la manière indolore que vous décrivez de façon assez lénifiante, au vu des incertitudes diverses que nous connaissons et que nous avons d'ailleurs rappelées les uns et les autres tout à l'heure.

Enfin, le dernier point, et là aussi, je reviendrai sur des choses que nous avons déjà dites, c'est justement sur cette politique d'investissement, la pertinence de cette politique d'investissement sur laquelle on ne peut encore une fois que s'interroger. Cette politique d'investissement répond-elle aux besoins des Bayonnais ? Leur est-elle utile ? De notre point de vue ce n'est pas le cas. Pourquoi ? Parce qu'elle est lourdement déséquilibrée. C'est une politique de prestige qui dirige l'essentiel de l'effort vers la vitrine de la ville, le centre-ville notamment, symboliquement, il aspire l'essentiel de ses dépenses. Et principalement deux projets phares que nous connaissons tous, qui mobilisent à eux seuls la moitié du total des 78 millions d'euros que vous indiquiez tout à l'heure.

Et à côté de cette vitrine urbaine, livrée au marketing, marchandisée, ce qui au passage contribue à faire grimper en flèche les prix de l'immobilier dans notre ville, les équipements du quotidien dans les quartiers notamment, ils devront attendre le plus souvent. Un exemple parmi d'autres, le cas de l'école d'Arroussets-Séqué pour ne parler que de cet exemple qui figurait pourtant sur vos projets de campagne, en tout cas dans les propos que vous avez tenus aux habitants de ces quartiers en 2020, qui ont même servi, on s'en rappelle, il y a quelques séances à justifier, là aussi de manière assez coquine, l'augmentation d'une taxe d'aménagement sur les projets à venir dans le quartier, mais dont vous avez reconnu d'ailleurs au cours de cette même séance que vous n'envisagez absolument pas de la construire avant la fin de ce mandat. Que voulez-vous, les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent. Voilà. Écoutez, je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur Etcheto. Monsieur Bergé.

M. BERGÉ : Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Et je tiens également à vous confirmer la qualité de l'ensemble des documents qui nous sont transmis. Je tiens bien évidemment à remercier les services pour la qualité des documents transmis, mais également la commande politique de vous-même et de votre adjointe, parce qu'il y a également cette commande politique extrêmement importante. Et comme vous nous l'avez expliqué dans vos propos

liminaires, vous souhaitiez donner une vision pluriannuelle, car nous vous la demandions depuis des années et ce qui nous permet d'avoir un véritable débat d'orientation budgétaire contradictoire, sur des options politiques et financières pour notre commune. Merci encore. Autant, tout à l'heure, on pouvait être un peu critiques, mais autant dans ce domaine-là, c'est plutôt un éloge que nous faisons de la qualité du travail qui est fourni.

Ce sont quand même des orientations budgétaires qui sont particulièrement intéressantes, je dirais, dans ce contexte de COVID, avec notamment et bien évidemment les questions d'incertitude. Mais ce qui est intéressant, c'est vrai que vu qu'on a une vision pluriannuelle et que chaque année, on a des visions pluriannuelles, puisque jusqu'à maintenant, vous nous présentez la trajectoire pour trois ans, on voit que, peut-être du fait du COVID, les trajectoires évoluent. Autant, l'année dernière, on était sur une dégradation importante des ratios financiers de la commune, cette année, « miraculeusement », je dirais, entre guillemets bien évidemment, les comptes de la commune s'améliorent en 2021, affichant désormais un autofinancement net de 4 millions d'euros et un ratio de désendettement stabilisé à moins de 7 ans, alors que dans le prévisionnel de l'année dernière, on annonçait le dépassement de 7 ans pour atteindre les 10 ans.

Qu'est-ce qui s'est passé en une année pour faire évoluer cette trajectoire financière de la commune ? Comment expliquer, je dirais, ce miracle financier en plein COVID ? La réponse est probablement dans la question. Posons la question différemment. Comment la crise du COVID a-t-elle pu influencer aussi favorablement la situation financière de la Ville ?

Dans un premier temps, il nous faut tourner le regard vers les dépenses de fonctionnement qui, pour 2021, sont au même niveau que 2019, autour de 64 milliards d'euros, ce qui en termes financiers est plutôt une anomalie, puisque généralement les dépenses de fonctionnement connaissent mécaniquement une augmentation chaque année, du fait notamment de l'augmentation de la masse salariale en lien avec la valorisation annuelle de l'ancienneté du personnel. D'ailleurs, nous constatons une augmentation de 1,5 % de la masse salariale pour l'année 2021.

Cela signifie donc que du fait de la situation sanitaire, la commune a fait des économies en matière de dépenses de fonctionnement, hors dépenses de personnel, les dépenses supplémentaires engendrées par le COVID ne dépassant donc pas les économies faites du fait du COVID. On pense notamment aux fêtes de Bayonne qui est une partie importante. Mais en gros, on a des dépenses de fonctionnement globalement, hors personnel, qui diminuent. On est dans cette logique de contraction des dépenses de fonctionnement. Là, on a donc jeté un premier regard là-dessus.

Dans un deuxième temps, il s'agit de regarder le taux d'exécution des investissements qui, cette année, plafonnent à 65 % après avoir connu un bas historique à 51 % l'année dernière. L'année dernière, vous nous expliquez que c'était normal. Cette année vous nous expliquez que c'est une grande performance d'arriver à 65 %. 65 %, ça reste encore particulièrement bas.

Du coup, comme chaque année, on fait briller les chromes en annonçant un programme d'investissement très ambitieux et comme d'habitude, on ne réalise que très partiellement le programme. Vous me direz « pourquoi ne pas continuer à fonctionner comme cela, puisque la

presse relaiera le programme d'investissement ambitieux sans vérifier qu'il soit exécuté ? », ce stratagème vous permettant également d'améliorer vos ratios du fait du report des dépenses.

Enfin, dans un dernier temps, l'examen des recettes mérite un regard particulier. En pleine période COVID, nos recettes augmentent de 4 % du fait d'une augmentation des impôts directs de 0,7 % intégrant une augmentation des bases, Henri Etcheto le mentionnait. On compte sur l'évolution démographique positive de la ville. Enfin, ce sont surtout les résultats et l'augmentation de la fiscalité indirecte qui atteindra 6 millions d'euros, qui vient grandement abonder positivement les recettes de fonctionnement. Ce point mérite que l'on s'y arrête, car cette fiscalité indirecte est majoritairement composée par les droits de mutation qui, cette année, vont encore connaître une augmentation de 20 % en passant de 3,5 millions d'euros à 4,2 millions d'euros. Ce qui signifie en termes financiers que plus le marché immobilier est florissant et plus la spéculation se développe sur Bayonne, plus les recettes fiscales de la ville augmentent. Les mauvais esprits pourraient presque penser que la spéculation immobilière sur Bayonne arrange les affaires financières de la Ville et que l'ancien adjoint à l'urbanisme de la commune ait pu contribuer à ce genre de dynamique urbaine et fiscale. C'est une question.

Les orientations budgétaires. Concernant plus spécifiquement les orientations budgétaires, celles-ci, bien évidemment, intègrent le mieux financier évoqué précédemment et s'inscrivent dans la même logique d'augmentation des recettes fiscales. À noter malgré tout, malgré ces meilleurs ratios, l'augmentation de la taxe foncière, avec une revalorisation de 1 % dès 2022 pour l'ensemble des Bayonnais. Donc on augmente les impôts. Une majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, portée de manière très positive de 35 à 60 % comme nous le demandions. Et enfin, un niveau de droit de mutation à 3,8 millions d'euros est maintenu à ce niveau élevé jusqu'à 2026 selon votre présentation, soit à un niveau supérieur de 10 % à celui de 2020, c'est-à-dire avant la crise COVID. *A priori*, la spéculation n'est pas près de s'arrêter et nous voyons comment vous comptez sur elle pour financer votre programme d'investissement qui, sans l'aide du COVID, les cessions foncières, l'augmentation de la fiscalité directe et indirecte et la contraction des dépenses du fonctionnement aurait été insoutenable pour la Ville.

Cette fois sur les investissements, concernant le PPI 2022-2026, qui s'élève à 121 millions d'euros et qui ne fait l'objet d'aucune surprise vu que toutes les opérations sont désormais connues, nous vous proposons par contre de nous attarder sur le programme Grands projets à 78 millions d'euros, intégrant les opérations Bonnat, médiathèque, remparts, stade et espaces publics. Et il est effarant, en lien avec ce que disait mon collègue Henri Etcheto, de constater que 90 % — je vous invite à faire le calcul — 90 % des dépenses d'investissement programmées auront lieu dans l'hypercentre de la commune et près de 97 % sur la rive gauche de l'Adour. Ce sont des données qui méritent d'être connues des Bayonnais et qui confirment votre stratégie de gentrification de l'hypercentre financée par la manne fiscale provenant des quartiers périphériques sans services et commerces qui accueillent les nouvelles populations bayonnaises.

Pour conclure, quelques questions, donc évidemment « questions » on attend des réponses. Est-ce que la spéculation immobilière est une aubaine fiscale et financière pour la Ville de Bayonne ? Deuxième question, est-ce que l'augmentation du potentiel fiscal de la commune

qui la rendrait contributrice à la péréquation de la DGF et une confirmation du phénomène de gentrification ? C'est-à-dire le coefficient fiscal des Bayonnais augmente. Troisième question, est-ce que vous n'êtes pas choqués par l'hyper concentration de vos investissements sur le centre-ville ? Merci d'avance pour vos réponses.

M. LE MAIRE : Madame Durruty.

Mme DURRUTY : Alors, mes chers collègues, force est de constater qu'effectivement, après avoir écouté chacune des interventions d'Henri Etcheto et de Mathieu Bergé, vous êtes dans la cohérence et dans la continuité dans vos propos, puisqu'effectivement, notamment sur les quatre points qu'Henri Etcheto a évoqués, effectivement, je confirme, son intervention dans le passé était structurée autour des mêmes quatre points. Et ce que je voudrais dire à ce stade, c'est que l'essentiel, c'est de constater que surtout, notre propre trajectoire à nous, elle est effectivement — vous l'avez d'ailleurs dit et reconnu — dans l'exécution du programme que nous avons présenté aux Bayonnaises et aux Bayonnais et sur lequel nous nous sommes engagés. Deuxièmement, elle est aussi inscrite dans la cohérence et la continuité, puisqu'effectivement, par rapport à ce que nous avons annoncé l'an passé et présenté l'an passé, tout simplement ce qui est présenté aujourd'hui poursuit l'ensemble des axes que nous avons présenté.

Je voudrais simplement essayer de répondre à quelques-uns des points qui me semblent essentiels. D'abord, la visibilité que nous avons donnée ce soir à cette prospective jusqu'à la fin du mandat, elle est prudentielle. Elle est prudentielle sur la base des éléments bien sûr que nous avons à notre connaissance. Il y a un certain nombre d'incertitudes, bien évidemment, mais la force d'une prévision, c'est d'être faite en connaissance du contexte, des opportunités et des menaces, bien sûr, au moment où sont établies ces prévisions et ensuite de s'adapter. Ce sera le cas, bien sûr, lors de la réalisation et de la présentation de notre budget pour 2022, pour 2023, pour 2024 et pour chacune des années jusqu'à la fin du mandat.

Ce que je voudrais surtout dire à Mathieu Bergé par rapport aux prévisions qui avaient pu être les siennes, aux propos qui avaient pu être les siens, d'un catastrophisme et d'une projection qui allait nous amener vers des niveaux d'endettement qui friseraient le seuil d'alerte, eh bien effectivement, la réalisation de l'année 2021 nous aura permis tout simplement de tenir le cap qui était celui que nous avons fixé et qui n'était absolument pas dans la jauge ou dans l'épure de celle que vous aviez annoncée, mais *a contrario*, vous l'avez vu, d'augmenter et d'améliorer l'autofinancement brut, donc notre autofinancement net, donc notre capacité d'investissement par une gestion saine. Et c'est là où nous ne pouvons pas être d'accord. Je pense sincèrement qu'il ne faut pas confondre et il ne faut pas amener les Bayonnaises et les Bayonnais à croire que nous dépensons moins en fonctionnement pour leur quotidien et que les investissements sur les grands projets se font au détriment de la vie quotidienne et du quotidien des Bayonnaises et des Bayonnais. Un chiffre : le montant d'abord de nos dépenses de fonctionnement. Il reste à un niveau très élevé, à plus de 64 millions d'euros et il est exécuté sur cette année 2021 à 98 %. Donc ne laissez pas croire que nous avons moins fait dans le quotidien pour les Bayonnaises et les Bayonnais.

Ensuite, dans l'investissement, contrairement à ce que Mathieu Bergé voulait essayer de faire croire, c'est-à-dire que nos investissements se font essentiellement sur l'hypercentre, c'est

faux et archifaux, parce que... mais non mais je dis que c'est faux et archifaux, tout simplement parce que vous oubliez, lorsque vous faites cette analyse, de regarder tout ce qui relève du programme d'entretien d'amélioration du patrimoine bâti et des espaces publics. C'est 43 millions d'euros que nous consacrerons à l'ensemble de ces programmes d'entretien et d'amélioration entre 2022 et 2026. Vous oubliez aussi tout ce qui relève de la requalification urbaine pour 5 millions d'euros. Et vous oubliez aussi tous les investissements qui relèvent de l'aménagement public à hauteur de 12,2 millions d'euros et dont certains ne sont pas tous dans l'hypercentre, tant s'en faut. Donc là, je crois qu'il y a volontairement, parce que vous vous focalisez sur les deux grands projets qui sont les nôtres, vous oubliez de regarder le détail des actions qui sont les nôtres.

Ensuite, concernant la situation financière de la collectivité de la Ville de Bayonne, bien évidemment, je crois que tous les chiffres que j'ai pu présenter ce soir, Monsieur le Maire et mes chers collègues, le montrent bien évidemment, nous avons et nous réussissons à continuer et à tenir le niveau d'investissement que nous souhaitons tenir pour les Bayonnaises et les Bayonnais, en limitant très clairement notre recours à l'emprunt déjà, Monsieur le Maire, puisque je tiens à le souligner que nos investissements seront autofinancés à hauteur de 69 % pour 83 millions d'euros. Cela veut dire que le recours à l'emprunt ne concernera qu'un peu plus de 30 % de taux d'investissement. Voilà quand même un chiffre qui parle en lui-même. Et le montant de notre endettement sera quasiment identique à 1 million d'euros près entre 2022 et la fin du mandat, tout cela en ayant investi 121 millions d'euros.

De grâce, Monsieur Etcheto, la question de la liquidation de notre patrimoine... Quand, au cours d'un mandat, on réalise plus de 140 millions d'euros d'investissement, 140 millions d'euros, on ne peut pas laisser dire qu'en cédant quelques actifs de notre patrimoine... mais si nous les cédonc c'est parce que nous n'en avons pas besoin, et qu'aujourd'hui nous considérons que nous pouvons tout simplement aussi recentrer notre patrimoine sur un certain nombre d'actifs importants, je vous le rappelle, c'est plus de 500 millions d'euros qui constituent notre patrimoine aujourd'hui. Et là, sur le mandat, nous l'aurons enrichi à nouveau de plus de 100 millions d'euros.

Là, je crois qu'il faut tout simplement se dire que nous ne nous retrouverons jamais je crois, et c'est normal, puisque vous êtes nos oppositions, et nous, nous portons aux Bayonnaises et aux Bayonnais le programme pour lequel ils nous ont élus. Donc clairement, ce que je voudrais surtout vous dire et conclure là-dessus, c'est que la gestion que nous essayons de mener et que nous menons à la Ville de Bayonne est celle d'une gestion qui, au quotidien, essaye d'adapter et d'optimiser à la fois nos dépenses et nos recettes. Optimiser nos dépenses, cela ne veut pas dire dépenser moins, c'est faux et archi-faux. Optimiser nos recettes, c'est essayer tout simplement d'être au plus près de ce que la collectivité encaisse sur un certain nombre de recettes qui sont les siennes. Et c'est vrai qu'aujourd'hui, nous nous réinterrogeons avec tous mes collègues en permanence sur les recettes qui sont les nôtres, avec malgré tout et bien sûr encore cette année et encore ce mois de décembre le montrera, des aléas, parce qu'à un moment donné, oui, il y a des dépenses supplémentaires qu'il faut engager. Parce que la crise sanitaire nous oblige à nous adapter, parce qu'il faut faire tourner encore plus le centre de vaccination, il faut effectivement remettre du personnel à disposition dans une période de l'année qui est extrêmement tendue déjà. Et nous le ferons parce que nous l'avons toujours fait et c'est le sens de notre action.

J'espère avoir répondu au travers de ces propos... Peut-être que le Maire voudra rajouter quelques points. Je n'ai pas répondu point par point, mais je crois que globalement, l'ensemble des axes qui ont été évoqués dans vos différents propos a trouvé réponse. Quant à la question qu'a posée Mathieu Bergé sur les droits de mutation, là aussi, nous avons une approche très prudentielle puisqu'effectivement, reconnaissant qu'en 2021 il y a une augmentation très forte liée à un certain nombre de critères que vous connaissez tous et sur lesquels je ne m'étendrai pas, mais clairement, nos propositions et nos projections ont été faites avec une moyenne sur les trois dernières années et en restant bien en deçà du niveau qui est celui de l'année 2021. Vous l'avez vu dans les chiffres, j'en suis certaine.

Écoutez, je crois qu'au travers de ces questions, il me reste à laisser au maire quelques mots s'il le souhaite pour rajouter.

M. LE MAIRE : Henri Etcheto veut dire quelque chose.

M. ETCHETO : Je ne veux pas reprendre point par point, on pourrait le faire, mais de toute manière, il y a beaucoup de choses sur lesquelles on sait qu'on ne sera pas forcément d'accord. Juste une chose. Je crois qu'il ne faut pas oublier que ce sont des prévisions où vous dites « on va faire 140 millions d'euros, on va faire 140 millions d'euros. » Oui, ça, on verra. Parce que si on reprend derrière ce que vous nous avez dit lors de la mandature précédente, à partir de 2017, puisque c'est à partir de cette date-là que vous avez eu une nouvelle politique en matière, notamment, de ces grands investissements. Vous nous aviez fait les mêmes annonces. « On va être très ambitieux jusqu'à la fin du mandat, on va faire... » Je ne sais plus quels étaient les chiffres, mais c'était de cet ordre-là. Il y avait même de grands élus qui étaient parfois de votre bord politique, qui en privé disaient « ils ne vont pas arriver à faire ça ! ». Non, vous ne les avez pas faits parce qu'en réalité, ces investissements ont été affichés, cela a été rappelé comme ils le sont là, mais comment on s'en sort ? On diffère.

Le musée Bonnat, je ne veux pas remuer le couteau dans la plaie, mais enfin, la première annonce ça devait être d'abord livré en 2019. C'était votre première annonce, je crois dans une conférence de presse de 2015 ou 2016. Bon, voilà. Et ça ne sera pas le cas et on ne sait pas si ça sera pour la fin de ce mandat-là, vu les aléas de chantier. Donc évidemment, tout ça, c'est derrière, et vous le savez, vous jouez un petit peu avec et c'est peut-être de bonne guerre. Ce sont des différences de dépenses et c'est pour cette seule raison que les emprunts ne sont pas mobilisés, ou les emprunts ou les impôts, mais là on parlait en l'occurrence des emprunts, ils ne sont pas mobilisés au niveau que l'on pouvait craindre.

Si jamais vous aviez, il y a trois ou quatre ans, tenu le programme d'investissement que vous aviez présenté, là on serait aujourd'hui avec un encours de dette à 75 à 80 millions d'euros. Bien sûr, il n'y a pas de pensée magique là-dessus. L'argent, il faut bien qu'il vienne quelque part. Les investissements n'ont pas été réalisés. Mathieu Bergé a rappelé tout à l'heure qu'il y a eu des taux d'exécution qui étaient jusqu'ici très en dessous de ce qui était annoncé. Donc forcément, quand on ne dépense pas l'argent, on ne le sort pas. Il reste, il reste dans les caisses de la Ville et à ce moment-là, on n'a pas besoin d'emprunter ou en tout cas, on emprunte moins que prévu. C'est uniquement ceci qui explique le fait qu'on soit resté à ce niveau d'endettement, pour l'instant raisonnable.

M. LE MAIRE : Monsieur Bergé ?

M. BERGÉ : Deux réponses, notamment concernant la question des investissements. Ce n'est pas moi qui ai produit un tableau qui s'appelle Grands projets où sont listés ces fameux 78 millions d'euros et où on voit :

Musée Bonnat (hypercentre) : 28 millions

Médiathèque (hypercentre) : 13 millions

Pôle de musiques amplifiées casemate (hypercentre) : 2,25

Restauration musée Bonnat (hypercentre) : 3,3

AB Stadium (hypercentre) : 2, ...

AB Campus (hypercentre) : 1,8

Requalification quai des Corsaires (hypercentre)

Réaménagement secteur de la Poterne (hypercentre) : 2,15 millions

Requalification rue Marengo (hypercentre)

Aménagement carreau des Halles (hypercentre) : 0,8 million, 1,2 million

Aménagement place Pasteur (hypercentre)

Requalification routière rue Thiers (hypercentre) : 0,5 million

Rue Jacques Laffitte (hypercentre).

Vous faites le calcul. Vous sortez de ce tableau l'école du Prissé, l'ikastola Oihana, vous déduisez une partie du plan de développement du vélo tranche 1, ça vous fait 8 millions divisés par 78 millions d'euros, multipliés par 100 et ça fait 10 %. 90 % des investissements de vos grands projets sont dans le centre et dans l'hypercentre.

Et si on fait le calcul et qu'on veut pousser sur la rive droite et la rive gauche, il ne reste plus que sur la rive de droite l'Ikastola Oihana et quelques dépenses liées au plan de développement du vélo de tranche 1. Je n'invente pas. C'est votre tableau. J'ai bien dit, j'isolais les grands projets des 121 millions d'euros d'investissement, mais ce n'est pas une invention, c'est la réalité. C'est votre tableau. C'est vous qui le fournissez dans les pièces du conseil municipal.

Concernant les droits de mutation, on ne peut pas accepter que vous disiez que pour les années à venir, vous maintenez la dotation au droit de mutation à un niveau faible. Cette année, il est particulièrement haut, avec 4,2 millions d'euros. Mais avant la crise COVID, il était à 3,2 millions d'euros, voire 3,5 millions d'euros. Donc vous maintenez les droits de mutation pendant six ans à un niveau supérieur et juste en dessous du niveau de cette année qui *a priori* est exceptionnel. Ça veut dire que pendant six ou sept ans, ça va être encore le Monopoly à Bayonne. Vous ne pouvez pas dire que c'est faible 3,8 millions d'euros. C'est le plus haut que nous ayons eu après cette année. C'est quand même quelque chose d'assez extraordinaire. Donc voilà, on est sur l'analyse des chiffres. Je vous ai dit que oui, les ratios s'amélioraient. Je vous ai expliqué également pourquoi ces ratios s'amélioraient.

Mais j'ai deux questions à laquelle vous n'avez pas répondu, parce qu'on peut dire que la troisième, globalement, sur l'hyper concentration de vos investissements sur la ville, vous avez répondu. Sur la première question qui était « est-ce que la spéculation immobilière est une aubaine fiscale et financière pour la Ville de Bayonne ? » je souhaiterais avoir une réponse. Et « est-ce que l'augmentation du potentiel fiscal de la commune qui la rendrait contributrice à la péréquation de la DGF est une confirmation du phénomène de gentrification ? »

M. LE MAIRE : Comme il faut en finir, vous intervenez pour la deuxième fois et c'est bien votre droit, je voudrais... sur deux ou trois sujets, en complément de ce qu'a dit Sylvie Durruty, parce qu'elle a répondu à beaucoup de choses, je prends les choses dans l'ordre où elles viennent. Je n'avais pas une idée exacte jusqu'à il y a ces quelques dernières semaines, de ce qu'était la situation financière et budgétaire de la Ville de Bayonne par rapport aux autres communes du Pays Basque. Parce que j'ai fait faire par un cabinet spécialisé KPMG une véritable radioscopie de toutes les communes du Pays Basque, sans exclusive. Et donc j'ai, désormais, nous avons à la Communauté d'agglomération, c'est récent, des éléments qui nous permettent de se comparer. Et il n'y a pas de quoi rougir à se comparer. Et sur bien des sujets. Les droits de mutation, vous faites un haro sur les droits de mutation, comme s'il était scandaleux que les droits de mutation existent, ils existent depuis fort longtemps, ils font partie de la fiscalité. Heureusement ! Laissez-nous un peu d'autonomie financière ! Laissez-nous un peu d'autonomie financière. J'espère que le législateur ne va pas avoir l'idée de supprimer les droits de mutation, c'est-à-dire cette fiscalité qui est assise sur les cessions de biens qui interviennent sur le territoire communal. C'est un signe de vitalité. C'est un signe d'attractivité. Vous ne faites pas la même analyse, je sais, mais c'est un signe d'attractivité.

Ça ne serait pas un signe d'attractivité si les logements cédés ou acquis par des personnes qui viennent vivre sur ce territoire n'établissaient pas leurs résidences principales à Bayonne. Mais justement, nous avons 4 % de résidences secondaires à Bayonne. 96 % des personnes qui viennent vivre à Bayonne sont propriétaires de la résidence qui est une résidence principale. Spéculation ? La spéculation, c'est lorsqu'on fait des achats en vue de les revendre sans avoir l'intention de s'installer. Vous avez tout faux ! Vous avez tout faux !

Alors oui, nous étions en 1995, lorsqu'on est arrivé aux affaires avec Jean Grenet, on était 39 000 habitants. La ville était en régression. On avait perdu près de 10 000 habitants, près de 10 000 habitants en 15 ans. Vous l'avez dit tout à l'heure, on est entre 53 000 et 54 000 habitants aujourd'hui en 2021. Faites la différence. Et nous sommes toujours à 96 % de résidence principale, 4 % de résidence secondaire. Et la politique qui est menée dans cette ville n'est pas la bonne politique ?

Alors oui, nous touchons ces droits de mutation avec beaucoup plus de fierté que les — excusez-moi — communes voisines qui ont 40 %, 45 %, 50 % de résidences secondaires. Alors, moi je vous dis que c'est un signe d'attractivité pour ce qui nous concerne.

Alors oui, et Monsieur Etcheto avait raison de le dire tout à l'heure, vous êtes un peu assis sur cette évolution physique de cette fiscalité, évidemment, il est certain que nous avons aujourd'hui plus de contribuables qu'avant. Ça aurait été dramatique si dans la proportion des personnes que nous recevons ici, on avait diminué sur le nombre de logements sociaux, mais justement pas. Alors on est allés à un moment donné jusqu'à 25,6 % de logements sociaux. Nous voilà partis à nouveau à dépasser les 27 %, voire 28 %. L'objectif, avec Alain Lacassagne qui regarde cela de très près, c'est de faire que l'on soit à 30 % de logements sociaux. Aucune ville alentour n'a 30 % de logements sociaux, mais toutes encaissent les droits de mutation avec un certain empressement. Pour faire quoi ? Ce qu'elles ont envie de faire.

Alors on aurait tout concentré les équipements sur le centre-ville. Gentrification. S'il y a bien une ville qui n'est pas gentrifiée, pour l'heure... Je ne dis pas que les tendances lourdes ne

vont pas finir par avoir raison. Je ne dis pas qu'il n'y a pas danger, Monsieur Etcheto, je ne dis pas qu'il n'y a pas de danger. Je dis que jusqu'à cette heure, nous avons résisté à cette gentrification. Et ne me dites pas que lorsqu'on restructure le musée Bonnat-Helleu au Petit Bayonne, on est en train de le faire pour les « bourgeois », si j'ose dire, du centre-ville, les gens qui se sont gentrifiés dans le centre-ville. Mais le musée Bonnat-Helleu n'est pas le musée que de Bayonne ! C'est un musée de rayonnement international, sans quoi nous n'aurions pas eu le niveau de financement que nous avons obtenu. Je veux bien qu'on nous fasse le procès sans arrêt, qu'on a des problèmes... Oui, on aura trois mois de retard pour les vestiges archéologiques, c'est noté. Trois mois de retard, ce n'est pas une année, trois mois. C'est trop. Sans surcoût, trois mois de retard sans surcoût. Mais ce musée, mais c'est le musée de tous les Bayonnais, c'est le musée de tous les Aquitains, c'est le musée de tous les Français, c'est le musée de tous les Européens. Il est effectivement au Petit Bayonne. Je n'avais pas spécialement envie, moi, de priver le Petit Bayonne d'un musée, et de celui-là en particulier.

La bibliothèque-médiathèque, oui. Le stade Jean Dauger, vous dites qu'il est dans l'hypercentre. Oui, moi je suis d'accord, car je considère que le centre devra aller jusque-là, mais ce n'est pas le cas aujourd'hui. C'est la politique que l'on mène qui permettra effectivement de faire en sorte que le stade Jean Dauger rentre dans le centre-ville et il sera dans le centre-ville. Et on sait comment il va y venir. Mais ça, c'est la politique. Oui, c'est la passerelle que vous montrez du doigt, Madame Herrera. Chacun ses fantasmes, mais ça n'en est pas un en l'occurrence. Ça n'en est pas un. En l'occurrence, c'est une façon de dire que vous avez une géographie restrictive de notre politique d'équipement. « C'est rive droite », « c'est rive gauche », « c'est pour les riches », « c'est pour les pauvres ». Bon, écoutez, c'est une lecture. Vous savez que les Français ont de moins en moins cette vision des choses entre les pauvres d'un côté, les riches de l'autre. Vous savez qu'il y a une grande classe moyenne en France et à Bayonne aussi. À Bayonne aussi. Voilà.

Donc je ne crois pas que notre fiscalité soit détachée aujourd'hui, que notre approche fiscale soit détachée de ce que sont les réalités sociologiques et physiques de cette ville. Alors oui, on joue sur des leviers fiscaux. Excusez-moi, mais on ne va pas décider de renoncer aux droits de mutation, on ne va pas le faire. Et quand on touche à la fiscalité, en particulier à la taxe foncière sur la propriété bâtie, qu'on ait bien conscience que ce n'est pas la plus juste des fiscalités, parce que toutes les fiscalités locales, toutes les taxes locales, sont par définition injustes, eu égard à ce que sont ses bases qui ont été fixées dans les années 70 et qu'on n'a jamais revisitées. Ce n'est pas la faute de notre Ville, c'est la faute d'aucune des villes de ce pays, mais c'est la faute du fait qu'on n'a jamais retravaillé sur ces bases-là. Alors, on fait avec la fiscalité qu'on a.

Mais il se trouve que la dynamique de notre ville est une dynamique positive, je dis bien positive parce qu'elle est commerciale aussi. Elle est résidentielle. Elle est économique. Nous avons un niveau de chômage à Bayonne qui est plus faible qu'ailleurs, qui est beaucoup plus faible qu'ailleurs, sachant qu'au Pays Basque, c'est plus faible que la moyenne de la région Nouvelle-Aquitaine, et que la région Nouvelle-Aquitaine est en meilleure position que la moyenne nationale, ce que Monsieur Bergé acceptera de reconnaître. Au moins ceci. Faut-il dire que cette ville se gentrifie alors même qu'on est en train de dire qu'on va avoir une fierté, c'est d'avoir à terme 30 % de logements sociaux, là où les villes ont bien du mal... et ce n'est pas faute de le rappeler comme Président de la Communauté d'agglomération. J'ai été encore

hier à un colloque avec le Comité Ouvrier du Logement sur cette question. Je rappelais qu'il fallait un certain nombre de politiques, celles que l'on mène justement, celles que l'on mène, de produire des logements pour s'adresser à la population, et à la population de notre secteur. C'est exactement ce qu'on fait. Les logements qu'on met sur le marché, ce sont des logements qui viennent en résidence principale et qui sont des familles de Bayonne ou bien sûr du bassin de vie, même s'ils viennent du sud et Landes, on considère que bien évidemment, il est également de chez nous. Mais ça, c'est Bayonne.

Alors je vous le dis, ce portrait — je termine là-dessus — fiscal et financier que j'ai découvert ne m'a pas rassuré sur tout, ne vous inquiétez pas, je ne suis pas béat. Mais je me dis tout de même, et ça, on le doit à tous les maires, qui se sont succédé — et je ne parle pas de moi — depuis la Libération, qui ont toujours réussi à respecter ces équilibres. Bayonne est une ville à part, complètement à part sur la côte et sur le Pays basque, grâce à cette approche réaliste que nous avons des sujets. Ce qu'a présenté Sylvie Durruty tout à l'heure, c'est une approche réaliste de notre fiscalité. Elle part d'un pari, et c'est mon dernier mot, que les choses ne vont pas s'aggraver. Vous avez raison, Monsieur Etcheto. J'espère qu'on n'aura pas besoin de revenir dessus. Mais on a commencé à le dire nous-mêmes en disant « mais il y a des réserves, les choses peuvent ne pas se passer ». Mais est-ce qu'il faut se coucher ? Et considérer qu'on ne ferait rien ? Mais on serait élu pour ne rien tenter, pour ne pas avoir d'espoir ? Mais nous avons l'espoir, nous encore. Et du reste, on a cru qu'on ne se remettrait pas de la première période de pandémie. Regardez le taux de croissance de la France aujourd'hui, certes un taux d'inflation qui lui aussi repart, une croissance de 6,5 %. C'est considérable.

Ce pays est en train de se relever. Nous sommes dans une logique alors c'est vrai d'optimisme, mais on le dit en même temps de réalisme. Et on va s'adapter si les choses ne se passaient pas comme on l'espère. Mais permettez encore d'avoir de l'espoir. Monsieur Etcheto.

M. ETCHETO : Je vous rassure, je ne remets pas une pièce dans la machine. Une petite remarque quand même, deux petites parenthèses. Les DMTO, ce n'est pas un élément d'autonomie fiscale de toute manière, ce n'est pas nous qui décidons, c'est l'État. C'est l'État qui fixe les taux, et le bloc communal comme le bloc départemental ne fait jamais que percevoir la part qui lui est allouée, tout simplement. Donc ce n'est malheureusement (ou heureusement) pas un élément d'autonomie fiscale comme l'est la taxe foncière encore pour l'instant, où nous fixons les taux. C'était juste pour préciser ça.

Juste une chose quand même. Je ne reprends pas tout le reste, on pourrait le faire, mais je ne peux pas laisser passer le fait que vous dites que l'objectif que la Ville, ça va être de retrouver les 30 % de logements sociaux dans la mesure où la déclinaison bayonnaise du PLH que vous nous avez fait voter ou qu'on a discuté il y a un an, on était justement sur une trajectoire baissière. Ça a été une des raisons pour notre groupe de ne pas approuver cette version bayonnaise du PLH. Donc je ne peux pas vous laisser dire ça, parce que clairement, on n'était pas sur ce chiffre-là.

M. BERGÉ : Je confirme.

M. LE MAIRE : Et moi, je confirme ce que je vous ai dit tout à l'heure, c'est que vous confondez le locatif social et l'accession sociale. Et l'accession sociale participe aussi du calcul,

ce qui n'était pas le cas autrefois des 25... ou des logements sociaux ou l'obligation de la loi. Madame Durruty.

M. BERGÉ : Dans le PLH voté, c'était mentionné. Et d'ailleurs, vous demandiez à l'Agglo de faire moins de logements sociaux que vous préconisait de faire l'Agglo. C'est pour ça qu'on avait voté contre.

M. LE MAIRE : Voilà, vous êtes d'accord sur quelque chose. Madame Durruty.

Mme DURRUTY : Pour ne pas que Mathieu Bergé soit frustré que nous n'ayons pas répondu à ces questions. Sur le sujet de la DGF, nous avons largement évoqué ce point à la commission des Finances avec Henri Etcheto, ce qui fait qu'aujourd'hui, les choses vont changer, c'est parce que tout simplement, les paramètres de calcul — ils sont largement explicités dans la note aussi qui vous a été remise — vont changer. Il ne faut pas dévoyer les choses et essayer de faire croire que derrière ce changement de paradigme, il y a des raisons cachées, c'est faux.

Un point essentiel, malgré tout, Monsieur le Maire a évoqué le sujet et Henri Etcheto vient de le souligner, que les seules recettes fiscales qui nous restent, ce sont les recettes de taxe foncière, et preuve s'il en fallait que la sociologie de la ville et la typologie de notre population diffèrent aussi de toutes celles de nos voisins, c'est qu'à Bayonne, seuls 36 % des foyers payent la taxe foncière, ce qui veut dire qu'ils sont propriétaires, alors que sur les villes de la même strate, c'est 58 %. Là aussi, le potentiel fiscal, du fait de cette atypie, du fait de cette spécificité qui est liée bien évidemment au fait que nous avons aussi beaucoup de logements sociaux et beaucoup plus que les autres, fait qu'en termes de capacité et de possibilités d'évolution des recettes, bien évidemment, nous n'avons pas les mêmes possibilités d'évolution que celles de nos voisins. Mais malgré tout, nous arrivons à tenir une trajectoire qui est celle que nous avons présentée et que nous tiendrons. J'en suis certaine.

Je parlais des habitants.

M. LE MAIRE : Bien. Monsieur Etcheto, vous donnez le sens du vote de votre groupe. Vous prenez acte, j'ai bien compris.

ADOPTE A L'UNANIMITE

26. Autorisations budgétaires d'investissement par anticipation au vote du budget primitif 2022 — Budget principal

M. LE MAIRE : On passe au rapport suivant qui donnera lieu à vote. C'est le rapport 26. C'est Madame Durruty.

Mme DURRUTY : Donc il s'agit des autorisations budgétaires d'investissement par anticipation au vote du budget primitif 2022 concernant le budget principal. En application de l'article L.1612-1 alinéa 3 du CGCT, il est demandé à notre conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater par anticipation au vote du budget primitif 2021 les dépenses d'investissements détaillées dans la note explicative de synthèse et qui s'élèvent à 1 230 000 euros pour le budget principal, correspondant aux prévisions des besoins

sur le mois de janvier 2022 dans l'attente du vote du budget primitif programmé en février 2022.

M. LE MAIRE : C'est là que je demande le sens de votre vote, parce qu'on est au rapport financier. Habituellement, vous avez un vote un peu bloqué sur... Jusqu'à ?

M. BERGÉ : Admission en non-valeur et remises gracieuses.

M. LE MAIRE : D'accord. Donc non-participation au vote, la majorité ayant voté cette délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS

Non-participation au vote : 10, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO (avec mandat), Mme HERRERA-LANDA, M. ABADIE (avec mandat), M. BERGÉ

27. Exercice 2022 — Avances sur subventions et participations par anticipation au budget primitif 2022

M. LE MAIRE : Monsieur Laiguillon, vous êtes là pour le rapport 27.

M. LAIGUILLON : Avance sur subventions et participations par anticipation au budget primitif pour l'année 2022. Il est proposé au conseil municipal d'approuver le versement d'une avance sur subventions et sur contributions pour les bénéficiaires mentionnés dans la note explicative de synthèse, représentant un montant total de 1 138 000 euros, répartis de la façon suivante : 763 000 euros d'avances sur subventions et 375 000 euros d'avances sur contributions. À ces montants s'ajoutera une avance de 1 000 000 d'euros au bénéfice du CCAS.

M. LE MAIRE : Sur ce rapport, vous votez pour, bien sûr, Monsieur Bergé aussi vous votez pour ce rapport ? Et Lionel Sevilla ne participe pas au vote parce qu'il est partie prenante dans une des associations concernées. Obligation de prudence. La délibération est donc adoptée, sauf cette non-participation au vote de Lionel Sevilla. C'est noté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS

Non-participation au vote : 1, M. SEVILLA (en sa qualité de conseiller intéressé)

28. Exercice 2021 — budget principal — décision modificative n° 2

M. LE MAIRE : Madame Durruty, vous prenez le rapport 28 sur la DM n° 2.

Mme DURRUTY : Effectivement, dans le cadre de l'exécution budgétaire de notre budget principal, il est proposé une décision modificative n° 2 qui permet de réaliser les derniers ajustements budgétaires de l'exercice 2021, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à - 4 332 000 euros. Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14 et en application des articles L.2313-2 et 3 du Code général des collectivités territoriales, il est demandé au Conseil municipal d'approuver cette décision modificative pour le budget principal telle que présentée dans la note explicative de synthèse sur ce rapport.

M. LE MAIRE : Sur ce rapport...

M. ETCHETO : On ne prend pas part au vote jusqu'au 31 inclus.

M. LE MAIRE : Parfait, c'est clair. Monsieur Bergé, 28 ?

M. BERGÉ : On ne prend pas part au vote.

M. LE MAIRE : C'est ce que j'avais compris. La majorité vote pour. Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS

Non-participation au vote : 10, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE,
Mme DUPREUILH, M. ETCHETO (avec mandat),
Mme HERRERA-LANDA, M. ABADIE (avec mandat), M. BERGÉ

29. Exercice 2021 — budget annexe des fêtes et temporada — décision modificative n° 2

M. LE MAIRE : Madame Durruty, vous poursuivez par le budget annexe des fêtes et de la temporada.

Mme DURRUTY : Décision modificative concernant le budget annexe des fêtes et temporada. Les fêtes de Bayonne n'ayant pas eu lieu en 2021, la décision modificative n° 2 du budget annexe consiste à ajuster les prévisions relatives à l'édition 2021 de la temporada pour un montant de 26 000 euros. Conformément à l'instruction générale budgétaire et comptable M14 et en application des articles L.2313-2 et 3 du Code général des collectivités territoriales, il est demandé à notre conseil municipal d'approuver cette décision modificative n° 2 pour le budget annexe des fêtes et temporada telle que présentée par chapitre dans le document annexé à la note explicative de synthèse.

M. LE MAIRE : Merci. Donc le groupe Bayonne Ville Ouverte ne participe pas au vote. Vous non plus. Et la délibération est adoptée avec les voix de la majorité. Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS

Non-participation au vote : 10, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE,
Mme DUPREUILH, M. ETCHETO (avec mandat),
Mme HERRERA-LANDA, M. ABADIE (avec mandat), M. BERGÉ

30. Budget principal — Application de l'instruction budgétaire et comptable M 57 - Apurement du compte 1069

M. LE MAIRE : Nous arrivons, avec Xavier Parrilla Etchart à l'application de l'instruction budgétaire comptable M 57. Explication.

M. PARRILLA ETCHART : Merci Monsieur le Maire. Très rapide. Simplement, comme vous l'avez dit, il s'agit d'appliquer très prochainement cette nouvelle instruction, et cette application de l'instruction budgétaire comptable M 57 est mise en œuvre à compter du 1er janvier qui vient. Elle s'accompagne de la disparition du compte 1069 qu'il convient de solder. Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver les modalités d'apurement de ce compte selon les éléments présentés en note explicative de synthèse.

M. LE MAIRE : Merci. Sur ce rapport, vous ne participez pas au vote non plus, bien que ce soit purement comptable, mais non ? Vous ne participez pas au vote. D'accord. Et la majorité vote pour la majorité. Adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS

Non-participation au vote : 10, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE,
Mme DUPREUILH, M. ETCHETO (avec mandat),
Mme HERRERA-LANDA, M. ABADIE (avec mandat), M. BERGÉ

31. Budget principal et budgets annexes — Approbation des montants des provisions comptables

M. LE MAIRE : Rapport 31.

M. PARRILLA ETCHART : Oui, il s'agit toujours du budget principal et des budgets annexes. C'est l'approbation des montants des provisions comptables. À l'appui des éléments développés dans la note explicative de synthèse, il est demandé au conseil municipal d'approuver, pour le budget principal, le maintien d'une provision pour litige de 900 000 euros — elle est liée à l'action en justice engagée par les deux enfants de Monsieur Howard Johnston — d'approuver le maintien d'une provision pour grosses réparations de 1 677 000 euros, qui est liée cette fois-ci au désordre important lié à la construction de la bibliothèque universitaire, d'approuver le maintien d'une provision pour dépréciation des comptes de stock de 15 000 euros, d'approuver au titre de la provision pour dépréciation des comptes de tiers, des reprises de 205 000 euros liées aux créances admises en non-valeur pour le budget principal et de 1 800 euros pour le budget annexe des parcs de stationnement, ainsi que des compléments de 309 000 euros qui, eux, concernent des créances impayées des exercices comptables 2020 et 2021 pour le budget principal, et de 2 200 euros enfin, pour le budget annexe des parcs de stationnement.

M. LE MAIRE : Très bien. Je mets aux voix. Non-participation au vote du groupe Bayonne Ville Ouverte. Madame Herrera ?

Mme HERRERA-LANDA : Nous ne prenons pas part au vote, mais nous aurions une question concernant les désordres de la bibliothèque universitaire. On est bien au courant du dossier. On ne prend pas part au vote, mais on a juste une question par rapport à la halle sportive qui se trouve à proximité du gymnase Caillou, est-ce qu'on peut imaginer qu'on va être confronté à la même situation ? On ne demande pas une réponse précise, mais est-ce qu'on prend le même chemin que ce qui concerne la bibliothèque universitaire avec des désordres constatés. C'était juste une question d'information parce qu'on a été très sollicité. Juste une réponse très rapide et on aura l'occasion d'en reparler. Est-ce qu'on risque d'être dans le même cas de figure ?

M. LE MAIRE : On note Madame Herrera et on vous répondra. On vous répondra. D'accord. Merci. Vous ne participez pas au vote. La majorité vote pour. Cette délibération est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS

Non-participation au vote : 10, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE,
Mme DUPREUILH, M. ETCHETO (avec mandat),
Mme HERRERA-LANDA, M. ABADIE (avec mandat), M. BERGÉ

32. Admission en non-valeur de créances irrécouvrables et de créances éteintes pour le budget principal et les budgets annexes

M. LE MAIRE : Monsieur Parrilla Etchart, l'admission en non-valeur, c'est là qu'on va retrouver l'unanimité.

M. PARRILLA ETCHART : Oui, du moins nous l'espérons. Ce sont les admissions en non-valeur des créances irrécouvrables et des créances atteintes pour nos budgets. Il est demandé au conseil municipal d'approuver les admissions en non-valeur de ces créances irrécouvrables pour l'exercice 2021 présenté dans la note explicative de synthèse, pour un montant total de 78 574,36 euros, ainsi que de prendre acte des créances éteintes pour l'exercice 2021 d'un montant global de 31 384,61 euros.

M. LE MAIRE : Pas d'abstentions ? Pas de votes contre cette délibération ? Délibération adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

33. Remises gracieuses de créances

M. LE MAIRE : Le rapport suivant. Remise gracieuse de créances.

M. PARRILLA ETCHART : Il est demandé de la même manière, Monsieur le Maire, au conseil municipal, de répondre favorablement à ces demandes de remise gracieuse de créances pour des factures impayées relatives au service périscolaire et à la régie municipale des eaux, tout en laissant — c'est le choix de notre municipalité — une part du montant dû à la charge des intéressés. En l'occurrence, le total des factures impayées s'élève à 1 524, 44 euros et le montant des remises gracieuses à 1 143,33 euros.

M. LE MAIRE : Très bien. Sur ces remises gracieuses, il n'y a pas d'abstention ni de vote contre ? Il est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

34. Exercice 2021 — Soutien au monde associatif — Subventions aux associations et organismes

M. LE MAIRE : Le rapport 34, Cyril Laiguillon, soutien au monde associatif.

M. LAIGUILLON : Subventions aux associations et organismes. Des attributions de subventions complémentaires sont proposées au bénéfice de cinq associations ou structures telles qu'identifiées en note explicative de synthèse, sur un montant total de 178 801,75 euros.

M. LE MAIRE : Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? La délibération est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

35. Demande d'exonération exceptionnelle de la redevance de mise à disposition d'équipements municipaux

M. LE MAIRE : Toujours Cyril Laiguillon, demande d'exonération.

M. LAIGUILLON : Demande d'exonération exceptionnelle de la redevance de mise à disposition d'équipements municipaux. Selon les éléments détaillés en note explicative de synthèse, il est proposé d'exonérer trois associations du paiement de la redevance de mise à disposition de la Maison des Associations et de la salle l'Albizia pour un montant total de 965 euros.

M. LE MAIRE : Pas d'abstentions ? Pas de votes contre ? Adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FONCIER

36. Bail emphytéotique entre la Ville de Bayonne et SOLIHA Pays Basque portant sur l'immeuble sis 30, rue Poissonnerie – Avenant n° 2 de prolongation

M. LE MAIRE : On passe avec Monsieur Alain Lacassagne à un bail emphytéotique entre la ville de Bayonne et SOLIHA.

M. LACASSAGNE : Oui Monsieur le Maire, il s'agit d'un bail concernant l'immeuble du 30 rue Poissonnerie. C'est l'avenant n° 2 de prolongation. Par bail emphytéotique du 15 février 1991, la Ville a confié à SOLIHA Pays Basque le soin de réhabiliter l'immeuble à usage locatif dont elle est propriétaire au 30 rue Poissonnerie. Selon les éléments précisés en note explicative de synthèse, il apparaît, après l'étude, plus pertinent de céder cet immeuble à SOLIHA. Il est dans ce cadre demandé au conseil municipal d'approuver la prolongation du bail jusqu'au 31 décembre 2022 au plus tard, le temps de la détermination des conditions de cession et de désigner Madame Sylvie Durruty, première adjointe au Maire afin de signer l'avenant à intervenir, ainsi que d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout autre document ou pièce se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

M. LE MAIRE : Merci. Il n'y a pas d'abstention ni de vote contre. La délibération est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

37. Rétrocession par l'EPFL Pays basque de l'immeuble situé 25 rue des Tonneliers

M. LE MAIRE : Toujours Monsieur Lacassagne, c'est une rétrocession par l'EPFL d'un immeuble 25, rue des Tonneliers.

M. LACASSAGNE : Le portage foncier de l'opération d'acquisition de l'immeuble situé au 25 rue des Tonneliers formalisé par une convention du 9 janvier 2018 modifié le 20 décembre 2019 arrivant à échéance, il convient de fixer les termes de la rétrocession du bien à la Ville par l'EPFL Pays Basque. Cette acquisition s'inscrit dans la perspective d'assurer une recomposition par reconstruction de l'angle de l'îlot concerné, conformément aux objectifs du plan de sauvegarde et de mise en valeur. Il est demandé au conseil municipal d'approuver les

termes de la rétrocession du bien correspondant selon les conditions définies en note explicative de synthèse et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique correspondant à l'EPFL ainsi que tout autre document ou pièce se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

M. LE MAIRE : Pas d'abstentions ni de votes contre ? Délibération adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

38. Rétrocession par l'EPFL Pays basque d'un local de l'immeuble situé 19 rue Bourgneuf

M. LE MAIRE : Monsieur Lacassagne encore, rétrocession aussi...

M. LACASSAGNE : ... par l'EPFL Pays Basque d'un local de l'immeuble situé 19 rue Bourgneuf. Le portage foncier de l'opération d'acquisition du local à usage commercial de l'immeuble en copropriété située au 19 rue Bourgneuf, formalisé par une convention du 9 janvier 2018 arrivant à échéance, il convient de fixer les termes de rétrocession du bien à la Ville par l'EPFL Pays Basque. Cette acquisition s'inscrit d'une part dans le cadre des travaux de rénovation urbaine de l'îlot 38 du PNRQAD et notamment son volet « commerce », et d'autre part, du développement commercial et artisanal du centre-ville. Il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la rétrocession du bien correspondant selon les conditions définies en note explicative de synthèse et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique à intervenir, ainsi que tout autre document ou pièce se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

M. LE MAIRE : Voilà une autre délibération que je mets aux voix. Pas d'abstentions ni de votes contre ? Délibération adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

39. Acquisition de la parcelle cadastrée section AY n° 350, sise 19 chemin du Moulin de Habas, appartenant au groupe Kaufman and Broad

M. LE MAIRE : On va, avec Monsieur Serge Arcouet maintenant, prendre plusieurs délibérations, la 39 d'abord.

M. ARCOUET : Acquisition de la parcelle cadastrée section AY n° 350, 19 chemin du Moulin de Habas appartenant au groupe Kaufman and Broad. Conformément à la clause de rétrocession inscrite dans le permis de construire délivré à la société Kaufman and Broad pour la construction d'une résidence 19 Chemins du Moulin de Habas, le promoteur souhaite céder à la Ville de Bayonne à l'euro symbolique la parcelle jouxtant la résidence, grevée en totalité par un emplacement réservé et inscrit au PLU et dont l'objet est la réalisation de l'élargissement de la plate-forme du chemin du Moulin de Habas. Il est demandé au conseil municipal d'approuver cette acquisition telle que détaillée en note explicative de synthèse et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce ou document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

M. LE MAIRE : Merci. Sur cette acquisition, il n'y a pas d'abstention ni de vote contre ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

40. Acquisition de la parcelle cadastrée section CW n° 344, sise 12 chemin des Hêtres, appartenant à la SCI ARBOLA

M. LE MAIRE : Monsieur Arcouet, encore une acquisition.

M. ARCOUET : Nouvelle acquisition, cette fois de la parcelle cadastrée section CW n° 344, sise 12 chemin des Hêtres appartenant à la SCI ARBOLA. Suite à l'achèvement des travaux de réalisation de la résidence « Domaine des Hêtres » et pour les besoins de l'élargissement du chemin des Hêtres, il est demandé au conseil municipal d'approuver l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée section CW n° 344 auprès de la SCI ARBOLA ou toute personne physique ou morale qui se substituerait à cette société et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant signer tout document ou pièce se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

M. LE MAIRE : Merci. Pas d'abstention ? Pas de votes contre ? Délibération adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

41. Acquisition des parcelles cadastrées section CW n° 351, CW n° 348, CW n° 346, sises 6/10 chemin des Hêtres, appartenant à la SCI des Hêtres

M. LE MAIRE : Dernière délibération, Monsieur Arcouet, encore une acquisition.

M. ARCOUET : Acquisition des parcelles cadastrées section CW n° 351, CW n° 348 et CW n° 346, chemin des Hêtres, appartenant à la SCI des Hêtres. Dans la continuité des opérations d'acquisition des parcelles nécessaires à l'élargissement du chemin des Hêtres et à la suite de l'achèvement des travaux de la réalisation de la résidence « Clos de Hêtres », la SCI des Hêtres propose de céder à la Ville à l'euro symbolique les trois parcelles jouxtant la résidence située dans le périmètre de l'emplacement réservé n° 174 du PLU. Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles correspondantes auprès de la SCI des Hêtres ou toute personne physique ou morale qui se substituerait à cette société et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document ou pièce se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

M. LE MAIRE : Merci. Pas d'abstention ni de vote contre ? Délibération adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

42. Mise à disposition du local sis 26 place des Gascons au profit de l'association Espace de Vie pour Adultes Handicapés (EVAH) — Modification de la convention (avenant n° 2)

M. LE MAIRE : Marie-Noëlle Larré va présenter le rapport 42.

Mme LARRÉ : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit de la mise à disposition du local sis 26 place des Gascons au profit de l'association Espace de Vie pour Adultes Handicapés (EVAH) — Modification de la convention (avenant n° 2). Depuis janvier 2004, la Ville met à disposition de l'association Espace de Vie pour Adulte handicapés (EVAH), à titre gratuit, un local dans l'immeuble situé 26, place de Gascons. Dans le cadre de ses activités, l'espace socioculturel municipal (ESCM) installé dans des locaux adjacents a besoin d'utiliser la salle d'accueil en fin de journée pendant l'année scolaire, afin de dispenser une activité d'aide aux devoirs. Il est en ce sens demandé au conseil municipal d'approuver l'avenant n° 2 à la convention de mise à disposition du 30 janvier 2004 conclue avec l'association EVAH et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document pièce se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

M. LE MAIRE : Merci. Pas d'abstentions ni de votes contre ? Adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MARCHÉS PUBLICS

43. Assurances — Lot n° 4 risques statutaires du personnel — Avenant n° 2 de revalorisation

M. LE MAIRE : Jean-Marc Salanne maintenant, rapport 43.

M. SALANNE : Lot n° 4 risques statutaires du personnel — Avenant n° 2 de revalorisation. La Ville dispose de plusieurs contrats d'assurance destinés à garantir plusieurs risques, dont les risques statutaires du personnel municipal. Le titulaire de ce contrat a fait part cette année à la Ville d'un fort déséquilibre du contrat, générant un déficit au regard du rapport sinistres/cotisations techniques qui le contraint à appliquer une majoration à effet au 1er janvier 2022. Au vu des éléments contenus dans la note explicative de synthèse, il est proposé au Conseil municipal d'approuver les termes de la revalorisation du contrat d'assurance portant sur les risques statutaires du personnel et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à intervenir, et toute autre pièce se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

M. LE MAIRE : Merci.

M. SALANNE : Nous précisons que c'est un marché qui sera rediscuté l'année prochaine, éventuellement remis en concurrence s'il y a un problème.

M. LE MAIRE : Merci pour ces explications. Pas d'abstention ni de vote contre ? Il est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

44. Musée Bonnat-Helleu — Lot 2A Démolition — Gros-œuvre — Fondations — VRD — Marché 21009 conclu avec le groupement EIFFAGE CONSTRUCTION / KELLER FONDATIONS SPECIALES — Avenant n° 1

M. LE MAIRE : On revient à Serge Arcouet pour la délibération 44.

M. ARCOUET : Oui, cela concerne Monsieur le Maire le Musée Bonnat-Helleu — Lot 2A Démolition — Gros-œuvre — Fondations — VRD — Marché 21009 conclu avec le groupement EIFFAGE CONSTRUCTION / KELLER FONDATIONS SPECIALES — Avenant n° 1. Dans le cadre du projet de rénovation et l'extension du musée Bonnat-Helleu, la Ville a confié au groupement EIFFAGE et KELLER le lot 02A portant sur les travaux de gros-œuvre, fondations et VRD. Selon les détails précisés en note explicative de synthèse la première phase de travaux a mis en évidence la nécessité de modifier la nature des prestations demandées dans la limite de l'enveloppe budgétaire initiale Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 1 au marché correspondant. Cet avenant est sans incidence en plus ou en moins sur le montant global du marché.

M. LE MAIRE : Bien. Pas d'abstention ni de vote contre ? Merci. C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS

Non-participation au vote : 7, M. PAULY (en sa qualité de conseiller intéressé)
Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH,
M. ETCHETO (avec mandat)

45. Musée Bonnat-Helleu — PC sécurité provisoire pendant la phase 1 des travaux de restructuration et d'extension du musée — Avenant n° 1 à l'accord-cadre n° 19131 conclu avec la société APRS

M. LE MAIRE : Monsieur Salanne, une série de rapports de marchés publics.

M. SALANNE : Une série de rapports sur les marchés publics, merci Monsieur le Maire. Concernant le musée Bonnat-Helleu, un PC sécurité provisoire pendant la phase 1 des travaux de restructuration et d'extension du musée — Avenant n° 1 à l'accord-cadre n° 19131 conclu avec la société APRS. Par délibération du 18 juillet 2019, la Ville de Bayonne a retenu la société APRS comme titulaire de l'accord-cadre de service portant sur des missions de sécurité et sûreté sur le site du musée Bonnat-Helleu. Un ajustement du volume horaire des prestations de ce marché est rendu nécessaire par les évolutions d'effectifs et de durée de temps de travail intervenues, ainsi que des changements de rythme de travail induits par l'avancée du chantier. En fonction de ces modifications détaillées en note explicative de synthèse, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 1 à l'accord-cadre correspondant.

M. LE MAIRE : Merci.

M. ETCHETO : Juste pour dire qu'on ne prend pas part au vote sur la 45 et 44.

M. LE MAIRE : On rectifie pour le 44, non-participation au vote du groupe Bayonne Ville Ouverte. C'est parfait. Sur la 45, vous ne participez pas au vote. Vous non plus ? Vous votez ? C'est très bien. La délibération est donc adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS

Non-participation au vote : 6, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE,
Mme DUPREUILH, M. ETCHETO (avec mandat)

46. Refonte du système d'information de la médiathèque — Signature d'un protocole transactionnel avec la société INFOR France SAS

M. LE MAIRE : Marc Salanne continue. 46.

M. SALANNE : Cela concerne la refonte du système d'information de la médiathèque, avec la signature d'un protocole transactionnel à la société INFOR France SAS. La Ville a conclu en 2017 avec la société INFOR France SAS trois accords-cadres relatifs au système d'information de la médiathèque. Des retards importants étaient constatés dans la livraison et la mise au point de plusieurs des prestations commandées ne permettant pas leur utilisation par la Ville. Afin de résoudre à l'amiable ces litiges, les parties ont décidé de conclure un protocole transactionnel dont les engagements sont détaillés en note explicative de synthèse. Il est demandé au conseil municipal d'approuver le projet de protocole transactionnel correspondant et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.

M. LE MAIRE : Merci, sur ce rapport, il n'y a pas d'abstention ni de vote contre, il est donc adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

47. Restructuration-extension de la médiathèque centrale de Bayonne — Marché de maîtrise d'œuvre conclu avec l'équipe Deshoulières — Dissolution de la société FORTEN cotraitant en économie de la construction — Transfert de contrat à la société ECOTEN — Avenant n° 3 au marché

M. LE MAIRE : Le rapport 47.

M. SALANNE : Le rapport 47 concerne la restructuration-extension de la médiathèque centrale de Bayonne — Marché de maîtrise d'œuvre conclu avec l'équipe Deshoulières — Dissolution de la société FORTEN cotraitant en économie de la construction — Transfert de contrat à la société ECOTEN — Avenant n° 3 au marché la restructuration. La société FORTEN, cotraitante de l'équipe titulaire du marché de maîtrise d'œuvre conclu en vue de la rénovation-extension de la médiathèque centrale, a fait l'objet d'une dissolution anticipée et d'une mise en liquidation amiable par ses associés. Le marché de maîtrise d'œuvre de la médiathèque de Bayonne sera repris par la société ECOTEN, société historique de l'un des associés. Afin de prendre acte de cette situation, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer un avenant à ce marché. La société ECOTEN sera subrogée à la société FORTEN dans l'ensemble des droits et obligations issus de ces contrats dont les conditions d'exécution demeurent inchangées.

M. LE MAIRE : Très bien. Merci. Pas d'abstention ni de vote contre ?

M. ETCHETO : Nous ne prendrons pas part au vote.

M. LE MAIRE : D'accord, sur ce rapport. 47, non-participation au vote. Vous votez ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS

Non-participation au vote : 6, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO (avec mandat)

48. Prestations de garantie totale, de gestion et de maintenance des installations de génie climatique, de production d'eau chaude sanitaire, de traitement d'air et de fourniture de chaleur — Marché 18112 — Avenant n° 6 au marché 18112 conclu avec la société Dalkia

M. LE MAIRE : Rapport 48.

M. SALANNE : Il concerne les prestations de garantie totale, de gestion et de maintenance des installations de génie climatique, de production d'eau chaude sanitaire, de traitement d'air et de fourniture de chaleur — Marché 18112 — Avenant n° 6 au marché 18112 conclu avec la société Dalkia. La société Dalkia est titulaire d'un marché pour la gestion technique et la maintenance des installations de génie climatique, de production d'eau chaude sanitaire et de fourniture de chaleur conclu pour les bâtiments communaux jusqu'en novembre 2024. La livraison de nouveaux sites et équipements conduit à intégrer à ce marché différentes prestations nécessaires à leur fonctionnement selon les détails et montants figurant en note explicative de synthèse. Il est dans ce cadre demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec la société Dalkia l'avenant n° 6 au marché correspondant.

M. LE MAIRE : Merci. Je pense que sur ce rapport, il n'y a pas d'abstention ni de vote contre. Nous sommes sur le rapport 48. C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

49. Nettoyage de certains bâtiments de la ville — Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande — Avenant n° 1 aux accords-cadres conclus avec la société ATALIAN PROPLETE SUD-OUEST — Transfert de contrats

M. LE MAIRE : Rapport 49.

M. SALANNE : Le rapport 49 concerne le nettoyage de certains bâtiments de la ville — Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande — Avenant n° 1 aux accords-cadres conclus avec la société ATALIAN PROPLETE SUD-OUEST — Transfert de contrats. Le nettoyage de certains bâtiments communaux a donné lieu à la signature en mai 2019 d'un accord-cadre mono-attributaire décomposé en 5 lots. À la suite d'une opération de fusion-absorption concernant le titulaire des lots n° 1 et n° 2, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer un avenant à ces marchés. La société Atalian Propreté sera subrogée à la société Atalian Propreté Sud-Ouest dans l'ensemble des droits et obligations issus de ces contrats dont les conditions d'exécution demeurent inchangées.

M. LE MAIRE : Très bien. Rapport 49, il n'y a pas d'abstention ni de vote contre. C'est donc adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RESSOURCES HUMAINES

50. Modification du tableau des effectifs

M. LE MAIRE : Rapport 50, Madame Durruty, c'est la modification du tableau des effectifs.

Mme DURRUTY : Il est en effet demandé au conseil municipal d'approuver la création de six postes détaillés en note explicative de synthèse, modifiant ainsi le tableau des effectifs.

M. LE MAIRE : Sur ce rapport, vous ne participez pas au vote ? Vous non plus. Donc il est adopté par la majorité. Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS

Non-participation au vote : 10, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE,
Mme DUPREUILH, M. ETCHETO (avec mandat)
Mme HERRERA-LANDA, M. ABADIE (avec mandat), M. BERGE

51. Modalités d'attribution des indemnités d'astreinte, de permanence et des interventions en cas d'astreinte

M. LE MAIRE : Sylvie Durruty toujours. Modalités d'attribution des indemnités d'astreinte...

Mme DURRUTY : ... de permanence et des interventions en cas d'astreinte. Les indemnités d'astreinte, de permanence et des interventions en cas d'astreintes sont réglementées par différents textes pour la fonction publique. Il appartient à la Ville de définir les cas dans lesquels elle aura recours à des astreintes et permanences, leurs modalités d'organisation ainsi que la liste des métiers concernés. Ces propositions ont donné lieu à un avis favorable des comités techniques des 16 juillet et 2 décembre 2021. Il est demandé au conseil municipal d'abroger les délibérations antérieurement adoptées en la matière et d'attribuer aux agents concernés les indemnités d'astreinte, de permanence et d'intervention en cas d'astreinte conformément à la présente délibération et selon les modalités fixées dans son annexe.

M. LE MAIRE : Merci. Sur ce rapport, il n'y a pas d'abstention ni de vote contre ? Il est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

52. Modalités d'attribution de l'indemnité horaire pour travail du dimanche et jours fériés

M. LE MAIRE : Rapport 52 Madame Durruty.

Mme DURRUTY : Modalités d'attribution de l'indemnité horaire pour travail du dimanche et jours fériés. L'indemnité horaire pour travail du dimanche et jours fériés est réglementée par différents textes pour la fonction publique. Dans le cadre de la durée hebdomadaire réglementaire du travail, certains agents municipaux peuvent effectuer un service le dimanche ou les jours fériés. Le nouveau règlement du temps de travail applicable à compter du 1er janvier 2022, prévoit les modalités de majoration ou d'attribution d'indemnités horaires pour les agents concernés. Ces propositions ont reçu un avis favorable du comité technique du 16 juillet 2021. Il est demandé au conseil municipal d'attribuer l'indemnité horaire pour

travail du dimanche et jours fériés aux agents titulaires, stagiaires ou contractuels, telle que fixée par la note explicative de synthèse.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il n'y en a pas, il est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

SERVICES PUBLICS

53. Rapport annuel 2020 sur la qualité et le prix du service public de prévention et de gestion des déchets

M. LE MAIRE : Madame Durruty encore. C'est le rapport 52. C'est fait ? C'est 53, excusez-moi. Le rapport 53, c'est Philippe Daubisse qui ne donne pas lieu à vote. J'espère qu'il ne va pas s'en offusquer. Cela ne veut pas dire que le rapport... (*rires*)

M. DAUBISSE : Il s'agit, Monsieur le Maire, du rapport annuel 2020 sur la qualité et le prix du service public de prévention et de gestion des déchets. En application de l'article L.2224-17-1 du CGCT, il est demandé au conseil municipal de prendre acte de la présentation du rapport 2020 sur le prix et la qualité du service de collecte et de gestion des déchets, qui fait état du traitement de 194 234 tonnes de déchets ménagers pour un coût de plus de 47,04 millions d'euros. Le présent rapport n'appelle pas de vote.

M. LE MAIRE : Nous en prenons acte. Je vous remercie.

DONT ACTE

54. Rapports 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement

M. LE MAIRE : Encore un rapport qui ne donne pas lieu à vote, c'est celui que va présenter Lionel Sevilla sur le prix et la qualité de service public de l'eau potable et de l'assainissement.

M. SEVILLA : Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, cette délibération concerne le rapport 2020 sur le prix et la qualité de l'eau et du service public de l'eau potable et d'assainissement. Conformément à l'article L.2224-5 du Code général des collectivités territoriales qui fixe les obligations en matière de communication sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement, le Maire doit présenter à son assemblée un rapport, sur le prix et la qualité de ces services publics de compétence communautaire, destiné notamment à l'information des usagers. Il est ainsi proposé au conseil municipal de prendre acte des rapports annexés à la note explicative de synthèse, sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement (collectif et non collectif) au titre de l'exercice 2020.

M. LE MAIRE : Merci, il n'y a pas de vote.

DONT ACTE

SPORTS

55. Stade Jean Dauger — Modification n° 2 du bail emphytéotique administratif conclu avec la SASP Aviron bayonnais rugby pro

M. LE MAIRE : Nous passons donc au rapport 55, c'est Cyril Laiguillon. C'est une modification du BEA avec la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro.

M. LAIGUILLON : La Ville a conclu le 23 septembre 2020 avec la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro (ABRP) un bail emphytéotique administratif (BEA) portant sur le stade Jean Dauger (stade de rugby proprement dit : terrain d'honneur et tribunes), de manière à permettre au club de réaliser son projet de développement des infrastructures du site. Une première modification du contrat est intervenue le 23 février 2021, portant notamment sur la rectification des références cadastrales du bien et l'évolution du plan de financement de l'opération. Selon les conditions détaillées en note explicative de synthèse, il est demandé au conseil municipal d'approuver un avenant n° 2 à ce bail emphytéotique et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document ou pièce se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

M. LE MAIRE : Merci. Oui, Madame Capdevielle, vous avez la parole et ensuite Madame Herrera.

Mme CAPDEVIELLE : Merci Monsieur le Maire. Chères et chers collègues, nous avons approuvé le principe d'un bail emphytéotique administratif que nous avons estimé l'outil le plus conforme à l'intérêt général par rapport à l'ensemble d'un projet. Et la modification d'un bail emphytéotique administratif, qui est un bail à long terme par définition, n'est jamais vraiment anodine. En l'espèce, cette modification est d'autant plus surprenante que cet acte a été passé en la forme authentique — devant un notaire — et a été signé il y a à peine un peu plus d'un an, soit le 23 septembre 2020. À ce sujet et en liminaire, le bail prévoyait la production d'un rapport annuel relatif à l'exécution du bail. Nous sommes arrivés au terme de ce premier délai depuis quelques semaines et il ne nous semble pas que notre conseil ait été informé de ce rapport et on ne peut pas imaginer que ce rapport soit resté confidentiel dans vos bureaux ou qu'il n'existe pas. Compte tenu de son importance, nous aimerions que ce rapport soit communiqué et qu'il soit rendu public.

Les deux premières modifications qui sont proposées dans cet avenant ne nous semblent pas poser, en l'état, de difficultés particulières. Toutefois, nous nous interrogeons sur le fait que ce bail emphytéotique administratif est modifié pour la deuxième fois en seulement quelques mois, alors même que vous nous l'aviez annoncé comme négocié, rédigé à la dentelle par les meilleurs juristes. Et on sait tous ici que la sécurité juridique reste quand même essentielle. C'est-à-dire qu'on ne bouge pas tous les jours un contrat de ce type.

Nous pouvons aussi nous interroger sur le moment précis qui vous amène, avec votre cocontractant, à revoir précisément les dispositions de l'article 21 alinéa 3 et quel serait l'événement qui aurait amené la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro, qui est pourtant « pro », c'est-à-dire entourée de meilleurs juristes, à revenir sur des dispositions pourtant déjà très discutées, demande qui émanerait — c'est ce que dit la délibération — des conseillers juridiques des financeurs.

Ce troisième point, à savoir la modification de la clause de l'alinéa 3 de l'article 21 tel que proposé à notre conseil appelle de notre part plusieurs observations, et surtout quand on met en perspective cette modification du BEA avec le contenu de la délibération suivante, 56. Cette nouvelle rédaction nous amène à nous interroger sur la légalité initiale du recours au bail emphytéotique administratif, en particulier si nous tenons compte finalement de l'imbrication et des différents montages juridiques. Tout d'abord, il est vrai qu'il est courant d'avoir dans des contrats publics une clause relative à l'indemnisation de la part non amortie des biens de retour en cas de résiliation, y compris pour faute, ce que rappelle d'ailleurs à très juste titre la note juridique que vous nous avez communiquée ce mardi soir — et nous remercions vos services à ce sujet — rédigée par un cabinet d'avocats prestigieux. Toutefois, la rédaction qui est retenue par l'avenant traduit une réelle incertitude qui renforce l'idée selon laquelle, pris dans son ensemble, pris dans son ensemble, ce bail emphytéotique administratif pourrait constituer une commande publique.

Je m'explique rapidement, mais un tout petit peu à peine en détail. On comprend, en lisant la clause telle qu'elle est modifiée, qu'en cas de résiliation du contrat pour faute, les biens construits par la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro reviendront à la Ville de Bayonne. Or, vous le savez, à l'application de l'article L.2122-6 du Code général de la propriété des personnes publiques et L.1311-2 du Code général des collectivités territoriales, un bail emphytéotique administratif ne peut absolument pas ou ne peut plus d'ailleurs — c'est l'application des ordonnances de juillet 2015 je crois — avoir pour objet l'exécution de travaux ou la gestion d'une mission de service public pour le compte d'une collectivité publique. Si ces biens non amortis reviennent à la Ville de Bayonne, qui d'ailleurs les a subventionnés, nous pouvons alors nous demander si ce bail emphytéotique administratif ne répond pas purement et simplement au critère d'un contrat de commande publique. Cette nouvelle clause semble donc renforcer un peu plus l'idée que le preneur réalise des biens pour les besoins de la Ville de Bayonne et nous pouvons y voir réellement une suspicion, une suspicion de requalification du bail emphytéotique administratif en contrat de la commande publique, contrat public qui en fait ne dit pas du tout son nom.

Dans la mesure où ce BEA n'a pas été mis en concurrence du tout, et c'est normal, cela peut donc constituer une réelle difficulté quant à sa légalité, et ce d'autant, comme indiqué en liminaire, que la mise en perspective et le rapprochement avec la délibération qui suit interrogent pour le moins.

Compte tenu de ces observations et face à ce nouvel élément et aux explications que l'on vient de vous donner, notre groupe votera contre cette délibération.

M. LE MAIRE : Très bien. Madame Herrera.

Mme HERRERA-LANDA : J'aurai une lecture moins juridique et je ne répéterai pas certains éléments qui ont été avancés. Mais comme vous l'indiquez, cette délibération qui porte sur la modification du BEA du 23 septembre 2020 entre la Ville de Bayonne et l'Aviron Bayonnais Rugby Professionnel a déjà été modifiée, et ce qui est porté à notre vote aujourd'hui porte sur trois points différents. Le premier, c'est la modification de l'emprise du BEA, en relation avec la modification des emprises de la future tribune Sud, la modification des délais de réalisation des travaux pour cette même tribune et des précisions apportées à l'interprétation possible du

troisième alinéa de l'article 3 dans le cadre d'une rupture du bail pour faute du preneur, remboursement par la Ville au preneur de la part non-amortie des biens financiers, déduction faite, etc. Tout le monde l'a lu, donc je passe.

S'agissant du premier point, l'emprise du BEA. Nous regrettons que ce sujet n'ait pu être traité en réunion de commission. Les documents qui nous ont été envoyés assez tardivement, qui étaient sous la forme d'un plan, n'ont pas été mis en perspective avec des photos ou avec une projection sur le site actuel, ce qui fait que l'on apprécie quand même assez mal l'impact réel de cette modification du BEA sur le site, sur cette emprise. Le souci, c'est que des riverains nous ont fait part de leurs inquiétudes sur l'éventualité d'un accès réduit à ce qui constitue aujourd'hui des espaces publics de proximité, d'autant qu'ils auraient souhaité être associés... D'autant qu'ils nous ont fait part de leur intérêt pour participer à une consultation sur des éventuels aménagements des abords du stade qui nous ont été présentés comme des espaces très ouverts et ils ont imaginé qu'à l'occasion de cette requalification, il y aurait peut-être la possibilité de mettre quelques aménagements légers, mais on en avait parlé en commission, ce n'est pas vraiment le sujet.

Mais sur cet élément-là, sur ce décalage, nous pensons qu'il serait utile d'organiser une réunion d'information avec les riverains qui, pour certains, ont l'impression que cette avancée qui se produit va se faire au plus près d'un espace qu'ils utilisent aujourd'hui en tant qu'espace public. C'est une proposition de faire une réunion d'information avec les riverains.

S'agissant du décalage en matière de chronologie des travaux, il n'y a pas de souci, cela ne nous pose pas problème.

Par contre, pour le troisième point qui est le plus important, en tout cas, qui nous semble à nous le plus sérieux ou le plus important, nous nous interrogeons sur l'ultra vigilance juridique rétroactive des financeurs. S'agit-il de craintes spécifiques au regard du modèle incertain sur le plan sportif et budgétaire des clubs professionnels ? Mais on peut imaginer qu'ils le savaient quand ils se sont engagés. Les difficultés ou les équilibres instables du sport professionnel sont connus de tous et de toutes. Ces craintes tardives plus d'un an après la signature du BEA, après déjà une première modification, relèvent-elles d'un manque de vigilance initiale ? Cela nous semble peu probable. D'une volonté de non-exhaustivité ou de non-transparence ? La place est laissée au doute. S'agit-il d'une rédaction initiale dans l'urgence ? Ce qui nous étonnerait de la part de financeurs à ces niveaux d'engagement. S'agit-il de crainte née de l'actualité sportive en matière d'éventuelles turbulences en matière de gouvernance du club ? Dans tous les cas, la notion de reprise par la commune dans le cas d'une faute nous interroge aussi, car on sait qu'en sport, il peut y avoir des fautes volontaires et des fautes involontaires.

Au regard de ces éléments, nous voterons contre cet avenant ou cette délibération.

M. LE MAIRE : C'est un peu tard pour faire une véritable conférence sur le droit administratif. Je n'ai rien contre. Cela a été mon activité pendant 35 ans, je commence à avoir oublié d'ailleurs, mais je vais être rapide. Un sujet que vous abordez, Madame Herrera, c'est la question par rapport aux riverains et leur interrogation légitime. Un rendez-vous est prévu, une réunion est prévue, elle est en cours de calage. Je n'ai pas la date. Je vais poser la question à mes services si nous avons arrêté une date, vous pouvez dire aux personnes qui vous ont

saisi que nous allons faire cela bien évidemment, et que nous allons concerter avec les riverains sur ce sujet.

Sur l'aspect juridique et financier finalement que soulève Madame Capdevielle, avec les termes qui sont tout à fait corrects, je n'ai rien à dire, c'est la manière dont elle a posé la question, car en fait, je tente de résumer un petit peu ce qu'elle dit. Elle dit : « de quoi s'agit-il ? Pourquoi aujourd'hui, on s'interroge et on a besoin de modifier ce bail emphytéotique administratif pour venir faire dire qu'en cas de résiliation du contrat pour faute du preneur/bailleur... » bailleur/preneur, bailleur : la collectivité que nous sommes, preneur : ... — je dis cela pour les gens qui nous écoutent éventuellement — preneur : le club, la SAS Rugby Pro. Est-ce qu'effectivement — la question qui est posée — est-ce qu'aujourd'hui il faut remettre en cause, dans les relations bailleur/preneur, ce contrat ? Ce n'est pas spécialement le bailleur qui souhaitait le faire et ce n'est pas spécialement le preneur. Et vous aurez compris que c'étaient les financeurs, les banques.

Dans cette affaire, il faut être tout à fait direct et je préfère l'être parce que vous craignez, et vous l'exprimez de cette manière, une espèce de glissement presque sémantique et juridique d'un contrat qui a pu parfaitement s'entendre et qui est celui qu'on a adopté, ce contrat administratif qui a la forme d'un BEA et un glissement vers, au fond, un marché, une commande publique, donc un marché public qui ne dit pas son nom ou qui n'aurait pas voulu dire son nom. Vous posez parfaitement bien les termes du débat.

J'entends la question, bien évidemment, parce qu'elle est clairement posée. Maintenant, je vais vous dire une chose. Est-ce que vous avez déjà eu un rendez-vous — et je suis certain que c'est le cas de tout le monde ici — un rendez-vous avec un banquier ? Il y en a dans cette salle. Qu'est-ce qu'il vous demande ? Des garanties. Alors, les garanties, vous vous souvenez qu'on en a parlé ici, des garanties que nous n'avons pas souhaité conclure. Vous vous souvenez. Vous aviez bien posé le problème dans des termes tout à fait corrects aussi et on vous a répondu tout aussi librement qu'il n'y avait pas ces garanties, et que de toute façon, le BEA est constitutif de droit réel et que ce droit réel permet effectivement d'emprunter, sans quoi, sans BEA, le club n'aurait pas pu aller chercher des fonds. Une banque veut des garanties.

En l'occurrence, ce qui est demandé ici, dans la modification qui est faite et qui ne vient pas du preneur mais bien sûr du pool des banquiers qu'on appelle la syndication des banques, c'est qu'il souhaite que ce bail emphytéotique — ce qui n'est pas le cas dans sa version d'origine — tienne compte de ce qu'est la jurisprudence. Vous avez, à juste titre, posé la question en disant « attendez, la jurisprudence, est-ce que c'est un arrêt ? Est-ce que c'est... dites-nous davantage sur ce sujet. » Vous avez posé la question et on a demandé à notre juriste qui suit ce dossier, cabinet Pintat qui est très spécialisé dans les marchés publics et dans la commande publique et dans les BEA notamment, tous les contrats administratifs, on lui a demandé : « écoutez, faites-nous un examen complet et dites-nous l'état de la jurisprudence. » La jurisprudence, ce n'est pas forcément un arrêt, comme vous le savez évidemment, c'est l'ensemble des décisions qui... Bref. Et il s'est livré à un exercice, vous avez lu sa consultation, je ne la reprends pas parce qu'elle est parfaitement rédigée, pas forcément très digeste. Mais à la fin, vous comprenez une chose, c'est qu'en réalité, les banquiers ne demandent simplement qu'une chose, c'est que la jurisprudence, de toute façon, étant applicable, soit

considérée comme l'état du droit. Me direz-vous si c'est l'état du droit, pourquoi le mettre dans le contrat ? Mais si c'est l'état de droit, pourquoi ne pas l'y mettre ? Pourquoi ne pas l'y mettre ?

Vous savez, il y a beaucoup de contrats qui ne font pas autre chose que reprendre la jurisprudence, que l'état du droit, quelquefois même la loi, le décret, les arrêtés, vous avez bien des dispositions contractuelles qui, à 80 % c'est de la loi, du règlement et de la jurisprudence. C'est vrai que dans la mouture d'origine, c'est exact que dans la mouture d'origine, ça n'y était pas, parce que ça n'avait pas été estimé comme devant y être. Vous vous souvenez et vous faisiez partie de ceux-là qui considéraient qu'il ne fallait pas accorder plus de droit réel que cela, c'est-à-dire des garanties, sous la forme de caution ou de garantie vis-à-vis de la banque, de la collectivité publique. Vous avez considéré que ce n'était pas souhaitable, nous non plus d'ailleurs. Donc on ne l'a pas fait.

Aujourd'hui, il s'agit uniquement... et ce n'est pas un glissement sémantique et juridique, je ne crois pas que l'on entre sur le droit de la commande publique, cela dit, vous avez un argumentaire que j'ai parfaitement entendu, je ne suis pas inquiet là-dessus, mais c'est pour cela que j'ai souhaité que cette analyse soit faite par notre conseil qui considère qu'il n'y a aucune espèce de difficulté là-dessus. Autrement dit, c'est l'état de la jurisprudence. Ce n'est pas une lubie jurisprudentielle, c'est un état fort de la jurisprudence. Parce que le droit administratif est constitué à 80 % de jurisprudences, 20 % de textes. Partant de là, l'état du droit, c'est surtout l'état de la jurisprudence pour ce domaine-là, et en particulier dans le domaine de la commande publique et des contrats administratifs.

Voilà, mais ça méritait l'explication. Je ne suis pas sûr de vous avoir convaincus. Je voulais juste vous donner ces éléments-là et je n'en rajouterai pas. Madame Capdevielle, vous pouvez dire un mot et après on passe au vote.

Mme CAPDEVIELLE : Rapidement puisqu'on a donné nos indications. Simplement, ce qui est quand même un peu inquiétant, c'est que le contrat est passé entre la Ville de Bayonne et la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro. Et qu'en fait, si l'on comprend bien, vous nous expliquez que les banquiers font la loi. Donc ils ne sont pas partis au contrat, mais ce sont eux qui décident.

M. LE MAIRE : Non, ils ne font pas la loi, ils rappellent la loi.

Mme CAPDEVIELLE : Oui, enfin ils rappellent la loi, ils ne rappellent rien du tout. Parce que vous avez...

M. LE MAIRE : Vous avez eu la chance peut-être de ne pas avoir eu recours à un banquier ? Vous ne savez pas quels sont les...

Mme CAPDEVIELLE : Si, si.

M. LE MAIRE : Lorsque vous avez besoin d'un crédit vous passez par les fourches caudines de la banque.

Mme CAPDEVIELLE : Si, j'ai eu recours au banquier, comme la plupart des gens ici, heureusement, ce n'est pas la question. On peut quand même s'interroger jusqu'à quand ce sont eux qui vont poser les conditions d'un contrat qu'ils n'ont pas signé, auquel ils ne

participent pas. C'est très habile de votre part aussi. Vous êtes un très fin juriste en droit public. Vous détournez bien sûr la question sur la question des banquiers, mais la question qui reste quand même et à laquelle il n'y a pas de réponse, c'est le problème de la qualification juridique du contrat. Cette question-là, elle reste posée. J'espère qu'on ne va pas aller quand même régulièrement obéir aux desiderata des financeurs.

Et par ailleurs, s'agissant du rapport qui est prévu au contrat, qui doit être remis au terme de chaque année après la signature, vous n'avez pas répondu.

M. LE MAIRE : Non, je n'ai pas répondu parce que je n'ai pas la réponse. J'ai demandé à mes services où est-ce qu'on en était. Vous dites que ça vient de passer une année de quelques jours peut-être, ou de quelques semaines.

Mme CAPDEVIELLE : 23 septembre 2020, 23 septembre 2021, nous sommes en décembre. L'orthodoxie juridique, il faut respecter les contrats.

M. LE MAIRE : Madame, je suis tout à fait d'accord, mais je suis incapable de vous dire si on a fait une lettre de relance ou pas, et je vous dis simplement que les services entendent et on vérifiera ce point.

Mme CAPDEVIELLE : Mais c'est d'autant plus important que vous faites des modifications par voie d'avenant que vous faites voter en conseil municipal. Quand on nous soumet ce type de modifications, ce serait bien si l'on avait, conformément au contrat, le rapport annuel que les uns et les autres se sont engagés à rédiger.

M. LE MAIRE : On me dit que la date d'effet du BEA, c'est février. Donc on sera en février dans quelques semaines. On me le souffle. Je regarderai cela de plus près et on note qu'on a un rendez-vous sur ce rapport.

Je mets aux voix. Vous avez été clairs, vous votez contre, vous avez une belle unanimité. Voilà. Et donc la majorité vote pour. Vous ne prenez pas part au vote, oui, il y a des raisons déontologiques. Il y a des membres... Qui est membre ? Les deux Sylvie et c'est tout. Donc deux personnes qui ne participent au vote pour des raisons tout simplement d'éthique, faisant partie du conseil d'administration de la société. Et s'il vous plaît, un peu de silence. Et donc les autres votent cette délibération, sauf les votes contre de tous les groupes, des minorités et oppositions confondues. Je vous remercie.

ADOPTÉ À LA MAJORITE

Votes contre : 10, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE,
Mme DUPREUILH, M. ETCHETO (avec mandat)

Mme HERRERA-LANDA, M. ABADIE (avec mandat), M. BERGE

Non-participation au vote : 2, Mme DURRUTY (en sa qualité de conseillère intéressée)

Mme MEYZENC (en sa qualité de conseillère intéressée)

56. Construction d'un centre de formation et de performance au complexe Jean Dauger à Bayonne — Marché de conception-réalisation — Marché n° 21041 conclu avec le groupement ETCHART Construction — Avenant n° 1

M. LE MAIRE : C'est Madame Durruty qui présente maintenant le rapport n° 57 sur la dérogation au repos dominical. J'ai oublié quelque chose ? Excusez-moi, je vais trop vite. C'est le rapport 56 qui est également avec Cyril Laiguillon.

M. LAIGUILLON : Merci Monsieur le Maire et merci beaucoup à Monsieur Daubisse. Rapport 56 : Construction d'un centre de formation et de performance au complexe Jean Dauger à Bayonne — Marché de conception-réalisation — Marché n° 21041 conclu avec le groupement ETCHART Construction — Avenant n° 1. Afin de construire un centre de formation et de performance au Complexe Jean Dauger, la Ville a confié au groupement ETCHART un marché de conception-réalisation. Le calendrier initial de cette opération doit être avancé pour pouvoir engager rapidement certains travaux préparatoires et assurer l'intervention des services de la Communauté d'agglomération Pays basque pour le dévoiement d'une canalisation d'eaux usées présente sur l'emprise du futur projet. Cette modification est sans incidence sur le montant du marché signé. Selon les éléments contenus dans la note explicative de synthèse, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec le groupement ETCHART un avenant n° 1 au marché correspondant.

M. LE MAIRE : Merci. Sur ce rapport, il y a d'abord Henri Etcheto et ensuite Madame Herrera.

M. ETCHETO : Merci Monsieur le Maire. Je vais vous dire que nous sommes particulièrement gênés avec cette délibération, avec les deux délibérations, parce que le fait qu'elles soient l'une et l'autre, même si elles n'ont pas de rapport direct, qu'elles soient présentées ensemble et dans le même temps, vient quand même susciter un certain malaise, parce que je crois qu'elles sont quand même de nature... On voit que finalement, risquent d'être mis à mal le consensus et la sérénité qui avait été établis enfin autour de l'Aviron Rugby Pro en tout cas, et de ses rapports avec la Ville. Et ça vient faire écho peut-être malheureusement aussi à quelques autres tensions.

Un sentiment de malaise, pourquoi ? Nous avons voté ce BEA, nous avons défendu le principe du BEA et nous l'avons voté. Ça a été rappelé. Aujourd'hui, quoi que vous en disiez, Colette l'a rappelé, avec la modification que vous venez de faire voter, il est altéré. N'ayons pas peur de le dire, il est dénaturé. Je passe sur les considérations juridiques. Mais le dernier point surtout, c'est qu'il aboutit au cas suivant, c'est qu'en cas de défaillance du preneur, c'est la Ville qui va payer les pots cassés. En gros, c'est ce qu'on nous explique. Et donc, du coup, l'équilibre que nous avons approuvé lors de la définition du BEA et lors du vote initial, il n'existe plus.

Avec le centre de performance il y a autre chose. Nous avons soutenu ce centre de performance. Nous avons soutenu et nous avons même regretté qu'il ne soit pas priorisé, puisque vous vous rappelez qu'on avait trouvé une belle unanimité je crois, de manière un peu exemplaire pour le coup, en fin de mandat précédent, avec les sensibilités politiques de l'époque pour lancer ce projet de centre de performance, même s'il a un peu évolué sur la

forme par la suite. Nous avons regretté qu'il passe ensuite en second rideau. Visiblement, cela a fait aussi débat au sein de la grande famille de l'Aviron Bayonnais. Et puis aujourd'hui, on voit passer un avenant... avec un autre problème que je vais soulever dans un instant, mais déjà peut-être un problème éthique qui nous gêne un petit peu, quand je vois le preneur de ce marché, forcément, ça a de quoi m'interpeller. Ça a de quoi nous interpeller.

Cela nous interpelle, faisant partie de l'actionnariat et dans les actionnaires majeurs de l'Aviron Bayonnais et les moteurs du Club actuellement. Donc il me semble que là, il y a déjà un mélange des genres qui me paraît un peu scabreux. Du point de vue de l'éthique, je crois au moins que cela se discute, peut-être aussi du point de vue de la légalité.

Je voudrais rajouter aussi qu'il nous est proposé un vote sur un avenant d'un marché que nous n'avons pas vu passer. Et ça, c'est quand même quelque chose à souligner. Nous n'avons pas vu passer de marché conclu avec cette entreprise pour la maîtrise d'œuvre du centre de performance. Donc ça, ça me pose quand même un autre problème et ça peut nourrir aussi quelques interrogations.

Donc d'abord, j'aimerais que tout cela soit un petit peu éclairci, que vous nous donniez des réponses là-dessus. De toute manière, en l'état, nous ne pourrions pas prendre part au vote et à regret sur cet avenant, mais nous aimerions en savoir un petit peu plus aussi sur les termes complets du marché qui a été passé. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Madame Herrera.

Mme HERRERA-LANDA : La nature de mon intervention étant assez différente, si vous le souhaitez, il peut être répondu à Henri Etcheto, moi je vais aller sur un autre terrain, sans jeu de mots. Ou je peux le faire maintenant ?

M. LE MAIRE : C'est sur la même délibération ?

Mme HERRERA-LANDA : Oui, sur la même délibération, mais pas sur les mêmes éléments.

M. LE MAIRE : Oui mais c'est la même délibération, allez on y va.

Mme HERRERA-LANDA : Très bien. Cette délibération porte sur le calendrier des travaux réalisés par l'entreprise ETCHART. Nous n'avons pas de remarque particulière à ce sujet. Par contre, après avoir visionné le document présenté à la presse mardi dernier, nous souhaitons à nouveau attirer votre attention sur des points de vigilance que nous avons posés en décembre 2019 et qui sont à présent, à défaut d'un traitement concerté et proactif en situation de crise grave.

Voici un extrait de nos propos tenus en conseil municipal le 5 décembre 2019 à l'occasion du vote initial portant sur le projet AB Campus Première mouture. Voilà ce que nous avons dit à ce moment-là : « Sur le plan de la mutualisation des usages sportifs et du sport de haut niveau, la délibération mentionne sans précision ni garantie — nous vous concédons que nous sommes très en amont — que ces équipements accueilleront d'autres clubs bayonnais. Bayonne dispose d'une équipe de rugby féminine de haut niveau au sein de l'ASB. (Félicitations d'ailleurs à sa joueuse emblématique pour Pauline Bourdon, meilleure joueuse internationale française et dans le top des cinq joueuses mondiales, Pauline Bourdon qui a quitté Bayonne pour aller

jouer sous d'autres couleurs.) Une fois que les gradins de ce club seront couverts — ce qui n'a pas encore été fait — il bénéficiera d'un équipement adapté à ses matchs réguliers de championnat sur la rive droite. Mais ses besoins en matière d'entraînement dans le domaine des locaux adaptés et surtout de l'encadrement, en particulier pour les joueuses de haut niveau international, pourraient trouver au sein de ce complexe — il s'agissait bien du campus — et avec l'équipe d'encadrement du Rugby Pro, une réponse adaptée. » (On parle toujours du projet initial.) La présence d'un vestiaire dit féminin sur les plans qui nous ont été présentés ne nous a pas totalement rassurés sur le sujet. Le caractère assez flou de la réponse qui nous a été donnée permettrait de le laisser supposer, même si nous n'avons aucune garantie dans ce domaine. Si l'usage des vestiaires féminins est mutualisé, ce qui serait une bonne chose, il faudrait de manière réciproque que les équipements de haut niveau et l'encadrement permettent aux joueuses internationales de se préparer dans les meilleures conditions dans ce nouveau centre sportif. On sait que ce centre sportif n'a pas été réalisé dans les délais. Par contre, des promesses avaient été faites à certaines joueuses qui voyaient dans cet outil d'entraînement un moyen de se maintenir ou d'accéder au très haut niveau.

Le rugby féminin du plus haut niveau construit depuis des années à Bayonne — là, je suis dans la délibération 2021 – connaît une crise sans précédent qui remet en question son existence même et donne lieu à des dommages humains, sportifs, associatifs et affectifs importants et, pour certains d'entre eux, difficilement rattrapables. Comme dans toute crise, chacun porte sa part de responsabilité et les causes sont multiples. Nous ne pouvons que regretter, dans le cadre de nos prérogatives d'élus, que la convention que nous avons évoquée il n'y a plus d'une année, soit restée à l'état d'idée. Pourtant, les exemples ne manquent pas, entre Roumanie et l'ASM, par exemple en matière de rugby féminin, et à présent avec nos voisins béarnais et le rapprochement entre la section paloise et Lons qui est venu jouer contre l'ASB la semaine dernière sur le terrain de la Floride, avec des maillots du club de la section paloise.

Cette convention, si elle avait été signée entre l'ASB et l'ABRP avec le soutien technique et juridique de la Ville, qui doit rester dans son rôle, aurait peut-être permis de conserver certaines joueuses à défaut d'une construction réalisée de l'AB Campus, en répondant à leurs aspirations en matière de préparation à la performance. A défaut de réécrire l'histoire, projetons-nous vers l'avenir en proposant ou en souhaitant qu'une convention d'usage de l'AB Campus soit rédigée au plus vite et garantisse une véritable et durable mutualisation de l'usage de ce campus par l'ABRP, l'association Rugby amateur et l'équipe féminine de haut niveau. S'appellera-t-elle l'ASB ou l'ABRP ? Ce n'est pas à nous d'en décider.

Il faut prendre en compte le fait que cet équipement va être financé exclusivement sur des fonds publics, que les plans qui nous ont été présentés très tardivement cette semaine, non pas en commission Sports la semaine dernière, mais devant la presse — nous n'avons pas été invités malheureusement à cette présentation, nous ne les avons obtenus qu'hier — démontrent une diminution des surfaces prévisionnelles en direction du rugby amateur, en particulier sur les problématiques de l'hébergement, et une surdimension qui est aussi affectée d'un calendrier beaucoup plus proche pour le rugby professionnel. Donc nous demandons que cette convention soit préparée le plus vite possible et donne des garanties au rugby amateur, mais aussi à des joueuses qui sont aujourd'hui totalement perdues.

Notre deuxième souhait, c'est qu'un apaisement de la situation intervienne au sein de l'ASB, aujourd'hui totalement fracturée, qui a connu une crise de croissance davantage subie que maîtrisée dans le contexte d'une professionnalisation croissante, nationale et internationale du rugby féminin. Et nous ne parlons pas de la dimension économique qui reste, j'allais dire, ridiculement résiduelle par rapport au rugby masculin. Donc cet objectif, la commune pourrait être force de proposition sans faire de l'entrisme dans des affaires qui ne nous regardent pas. Comment ? Par l'apport d'une médiation externe aux parties prenantes, y compris dans les parties prenantes de la commune affectivement impliquées, des instances sportives existent. Nous avons proposé de les faire intervenir. Nous n'avons pas obtenu de réponse.

Nous proposons aussi un recours au dispositif local d'accompagnement proposé et financé par l'État, qui permet d'accompagner les associations dans leur phase de développement et de croissance, qui sont souvent des moments de tension et de crise. Nous proposons aussi qu'un véritable état des lieux du sport féminin de haut niveau soit réalisé à Bayonne, particulièrement dans les sports collectifs, car au-delà des bonnes intentions affichées en matière de soutien et d'égalité, nous ne pouvons que constater les difficultés vécues aujourd'hui par l'équipe féminine de l'ASB, peut-être demain par l'équipe de football de l'Aviron Bayonnais, mais aussi la situation fragile de l'équipe féminine de l'Aviron Bayonnais handball, qui a trouvé certaines solutions via la constitution d'une entente côte basque – ce qui est une bonne chose — mais qui se trouve régulièrement et de plus en plus souvent confrontée à l'indisponibilité de la salle Lauga pour cause de spectacles, sans véritable solution de repli bayonnaise, puisque la solution de repli étant Anglet, mais qui risque de redevenir un centre vaccination. Le gymnase, considéré à Bayonne comme un plan B, prend l'eau sans mauvais jeu de mots, au sens propre, et tout match joué en période de pluie serait entaché d'un match perdu car le gymnase prenant l'eau, il ne correspond plus aux normes fédérales au moment des rencontres qui s'y dérouleraient.

Au regard de ces différents éléments, nous proposons qu'un véritable état des lieux du sport féminin soit rédigé à Bayonne. J'ai posé en commission des Sports la question de la hiérarchie des budgets dans ces deux activités, en particulier au niveau du rugby, c'est-à-dire quelle était la subvention attribuée à l'ASB Rugby féminin et quelle était la place de cette subvention par rapport à la hiérarchie des subventions qui sont données dans les clubs. Pour les hommes, on sait, pour les femmes, on n'a pas été capables de me répondre, sinon à me dire qu'il s'agissait d'un club omnisports et que donc la subvention était donnée à l'omnisports. C'est la réponse que j'avais obtenue pour l'Aviron Bayonnais handball.

On doit quand même pouvoir obtenir des données. Et souhaitons quand même qu'au-delà des slogans — c'est ce que j'ai dit tout à l'heure — on soit en mesure de, on va dire, consolider le sport féminin à Bayonne et d'éviter des drames humains et sportifs tels que qu'on vient de le vivre. Je souhaitais donner toute sa place à ce malaise que nous vivons tous et toutes très mal, mais sur lesquels on aurait pu peut-être jouer un rôle d'anticipation qui n'outrepasse pas nos prérogatives de puissance publique.

M. LE MAIRE : Merci. Est-ce que Cyril Laiguillon, sur certains aspects de ce que vient d'aborder Madame Herrera veut bien répondre ? Je compléterai ensuite.

M. LAIGUILLON : Déjà, je voulais rebondir sur ce que tu as dit, Martine, parce que le problème n'est pas juste sur un point. Il est global. Le sport est féminin et global. Et tu as raison, Martine...

M. LE MAIRE : Ce n'est pas Martine ?

M. LAIGUILLON : Mais Martine, sur la délibération 3, oui, bien sûr ! Je voulais intervenir... (*inaudible : 4'17'34*) C'est la fatigue après des longs discours. Mais tu as raison. En fait, il ne faut pas regarder sur un point fixe, il faut le voir globalement et tu as raison, le problème n'est peut-être pas sur le sport, sur les Neskak en elles-mêmes, mais peut-être — et je pense, et j'en suis même sûr — sur le nombre des femmes dans les conseils d'administration, c'est peut-être là le problème. Ce n'est peut-être pas sur le terrain. C'est plus global que sur le rugby. Donc en fait, pour retracer, le problème est tout d'abord sportif. Là je reviendrai sur ce que tu disais.

Le problème était sportif. Donc ce qui se passe à Bayonne se passe pareil à Lille, on prend Lille ou Romania comme exemple, sur un article du Président de Romania et que j'ai eu avec Gilles Peynoche, il tire la sonnette d'alarme depuis deux ans. Il a été champion de France, mais il tire la sonnette d'alarme. Donc il y a eu un article que je vous conseille sur Sud-Ouest. C'est la politique de la Fédération Française de Rugby. Je voulais imprimer... c'est ça, une page blanche. Non, c'est une page blanche et ce n'est pas moi qui le dis, c'est Serge Simon. Il nous dit « on est devant une page blanche ». Ça fait 6 ans qu'ils sont devant une page blanche, 6 ans. Donc le problème n'est pas qu'à Bayonne, il est partout en France. Trois clubs ponctionnent toutes les internationales, trois clubs. Ah oui. Excusez-moi, Serge Simon, quand il est rentré en fonction, ils ont annulé tout ce qui était indemnités de recrutement. C'est la seule chose qu'ils ont faite. Donc trois clubs se sont engouffrés dans la brèche et ont pillé tous les autres clubs. En fait, c'est ce qui se passe.

Donc Rennes a pris 60 pions. Ça devient de plus en plus compliqué parce qu'il y a deux ans, sur le terrain de Pierre Cacareigt, une fille ne s'est pas relevée après une mêlée. Plus ça va aller et plus ça va être dramatique. Donc, que la Ville de Bayonne prenne les choses en mains sur le sport à Bayonne féminin, oui. Mais dans les instances politiques de la fédé — et là, je reviens à ce que tu disais, Martine, tu as raison — c'est là où les femmes doivent prendre un peu plus de pouvoir, où on doit leur laisser un peu plus de pouvoir.

Que la Ville de Bayonne soit un partenaire naturel pour tous les acteurs, parce qu'elle est d'abord un acteur financier, on est d'accord. On avait mis la critérisation, ça m'a valu quelques petits pics. On me disait « non, il faut aller sur la parité ». Je dis non. En fait, on avait beaucoup de retard sur le sport féminin et quand on a voulu valoriser — et Martine, tu étais là pour faire la critérisation — on a majoré le sport féminin de 1,5 alors qu'en garçon, on est à 1. On ne voulait pas la mixité, on avait trop de retard. Bayonne avait du retard sur le sport féminin. Le but, pour valoriser aussi là-dessus le sport féminin, c'est de les accompagner sur le financement. Pas que. On a fait Pierre Cacareigt à 2 millions d'euros. J'ai beaucoup de respect pour les masculins de la Fédérale 3, mais c'était un stade d'Elite 1, pas de Fédérale 3. J'ai discuté avec le président de Rennes. Rennes n'a pas de club house. Rennes, on les citait un exemple, Rennes n'a plus d'internationale, n'a plus de club house, il n'en a jamais eu, et il n'a plus de réel terrain d'entraînement. Elles s'entraînent avec les masculins.

Et je tiens à féliciter aussi l'ASB parce qu'il y a 20 ans, personne n'en voulait du rugby et l'ASB, avec ses dirigeants, ils ont créé ce club, cette section. Ils ont donné des valeurs, ils ont travaillé avec eux. Mais après, c'est vrai que le sport féminin a augmenté, a changé de calibre. Et nous, on a la chance à Bayonne d'avoir un joli club aussi, c'est l'Aviron Bayonnais Rugby Pro. Là en fait, on doit s'appuyer avec eux.

Bien sûr, on a commencé, on n'a pas fermé les yeux et on a attendu que la crise vienne. On a mis en relation avec l'Aviron Bayonnais. Je pense que Monsieur le Président Tayeb aussi a une certaine envie de faire grandir ce club. Mais par contre, le projet d'un club associatif qui soit en Elite 1, ce n'est plus un projet pertinent. Il doit être accompagné. Donc ça va nous reposer des questions sur des clubs comme Lille. À moins qu'un club de Top 14 puisse aller à Lille pour les sauver, mais sinon, ça va être très compliqué pour eux. Alors bien sûr qu'on a fait des rencontres, on a discuté. Sur la médiation, écoutez, la Ville de Bayonne, on a de très, très bonnes relations avec l'ASB, avec l'Aviron Bayonnais Rugby Pro, mais aussi avec les Neskak. Et donc on est un acteur privilégié pour travailler sur ce projet, pour faire de la médiation. On ne s'en cache pas. On en a fait, on en refait, et je pense que si on ne l'avait pas fait, ça aurait été encore plus grave. J'en tiens pour preuve ce matin la réunion que j'ai eue avec Gilles Peynoche et la veille avec le Conseil des sages de l'ASB, des Neskak.

L'état des lieux est en fait l'avenir. L'avenir, je pense que la fédé, ça y est. Ils ont eu un petit bouton qui s'est allumé, ils se sont dit « bon, on va peut-être bouger. On avait gagné les All Blacks, on était les meilleurs. » Par contre, ça a fumé de partout parce qu'il n'y a que trois clubs qui tiennent les rênes de ce rugby. Et je parlais avec le président de Roumanie, il me disait que bien sûr que les grandes affiches se font rares. Si vous n'avez que trois clubs où il y a des internationales, c'est sûr, après, quand vous avez ASB-Lons que je suis allé voir aussi, il y avait à tout casser 70 personnes. Est-ce que c'est ce qu'on veut sur le rugby féminin d'élite ? Nous, on ne le veut pas.

L'avenir. L'avenir, on travaille avec l'Aviron Bayonnais Rugby Pro, on travaille avec les Neskak, on travaille avec l'ASB parce que l'ASB a aussi cette fibre associative qui va des cadettes... puisqu'il y a plus de 50 cadettes, dont une dizaine qui est sous les radars de la fédé aussi. Et c'est de créer ce ciment autour du rugby féminin pour l'amener à un grand club d'élite parce qu'on a besoin. Et Martine, tu as raison, ce n'est pas la place des Neskak. Non, la Fédérale, ce n'est pas la place des Neskak. Alors on va se donner deux ans, trois ans, mais le plus tôt possible, pour qu'on remonte là-dessus.

Alors bien sûr que dans cette convention qu'on va écrire, bien sûr, le but c'est que l'ASB joue en Élite, mais le but ultime, c'est qu'elle joue aussi sur la rive droite. Parce que c'est quoi l'exemple qu'on veut donner ? Moi, c'est ce que je veux donner en exemple, ce sont des petites filles de la ZUP qui regardent des filles comme Torra, comme Pauline Bourdon, être les meilleures joueuses du monde et jouer en bas de leur quartier. Ça, c'est ce qui m'intéresse. Il faut les accompagner. Et l'Aviron Bayonnais Rugby Pro peut les accompagner. Bien sûr en se servant de tout ce que fait l'ASB au niveau de l'école de rugby, des cadettes, et jusqu'à la réserve.

Notre rôle est là et on s'y attache avec tout ce qu'on peut mettre en adéquation pour arriver sur du haut niveau. Nous parlons de subventions, mais il n'y a pas que les subventions. Nous

avons regardé, j'ai appelé le président de Romania, subventions Ville Romania : 6 000 euros. 6 000 euros. Nous à l'ASB, c'est 69 000 euros dont 60 % pour les féminines. La critérisation, vous vous rappelez ? Quand on me disait « non, non-mixité. » J'ai dit « non, non, non, il faut aller sur le sport féminin ». Et quand a fait la critérisation, on est monté de 56 000 euros à 69 000 euros.

Certes, il faut continuer. Il faut continuer parce qu'on doit accompagner ce club. On doit accompagner l'élite alors qu'elle joue sur la rive droite, sur la rive gauche, au contraire qu'elle joue avec les couleurs de l'ASB, avec celles de l'Aviron Bayonnais, avec celles de la Ville. Il faut créer un nouveau système avec toutes les composantes pour arriver justement à un club d'élite, une force ancrée dans les quartiers. Je me sens bien, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Je vois.

M. LAIGUILLON : Je suis le premier à commencer très tôt.

M. LE MAIRE : Il faut conclure votre partie là, mes chers collègues, il faut finir.

M. LAIGUILLON : Je vais finir. On s'est lancé un calendrier aussi avec tous les acteurs, parce que tous les acteurs doivent être présents au conseil des sages de l'ASB, de la Ville de Bayonne et de l'ABRP. En tout cas, on s'est donné un projet commun et on est tous derrière ce projet. C'est peut-être ça la plus grande des forces à Bayonne, c'est qu'on est tous derrière un projet du rugby féminin d'élite.

M. LE MAIRE : Merci. Alors on va essayer quand même d'aller assez vite. Je veux répondre à la question qu'a posée aussi Monsieur Etcheto, parce qu'il a posé une question. (*Inaudible : 4'28'04*) Non, ne plaisantez pas là-dessus. Il a posé une question. On n'a jamais eu l'occasion de discuter ici d'un quelconque marché attribué pour le centre de formation. La délibération est d'octobre 2020. Il y a donc une délibération que nous avons eu l'occasion de voir ici même. On est dans le cadre de ce qu'on appelle les marchés de conception-réalisation qui sont d'une nature particulière. C'est une réforme législative qui est relativement récente et qui a un process particulier. Ça part d'une délibération. On l'a prise. C'est au mois d'octobre 2020 où on a approuvé à la majorité requise — je ne sais pas ce que vous avez voté à cette époque-là, mais peu importe — le lancement de la procédure sous forme de conception-réalisation. Cette même délibération, c'est ce que prévoit le décret, indique les modalités de constitution de jury, parce qu'il y a un jury. Vous en faites partie, vous en faites partie. Modalités de constitution du jury, nous l'avons constitué. Nous avons autorisé le Maire à signer le marché au terme de la procédure de consultation, ce qui veut donc dire qu'au terme de la procédure de consultation et au terme de ces réunions dans lesquelles les jurys constitués des membres de la majorité et de l'opposition, le Maire est autorisé à signer. C'est ce que j'ai fait. Et donc, tout ceci étant parfaitement conforme.

Aujourd'hui, ce marché certes, je l'ai signé au terme de la procédure que je viens d'indiquer, aujourd'hui, on revient devant ce conseil municipal pour les motifs qui ont été indiqués tout à l'heure. Je réponds juste pour dire que tout ceci est parfaitement conforme.

Mais la deuxième chose que je voulais dire, c'est à Madame Herrera, faisons très attention sur le sujet que vous êtes en train d'aborder. Très attention. Liberté d'association. Oui, liberté

d'association. Dès que cette question est arrivée sur mon bureau, la première chose que j'ai dite « il faut trouver une solution, mais il ne faut pas oublier une chose, c'est que les clubs sont souverains ». C'est comme ça, que ce soit une forme associative ou que ce soit une forme de société commerciale. Nous, on ne peut pas s'immiscer. On n'a pas le droit. On n'a pas le droit de s'immiscer dans le fonctionnement d'une association. Lorsque vous avez un conseil d'administration qui, à une majorité écrasante, voire unanimité — je ne me rappelle plus, mais c'était presque ça — lorsque vous avez un conseil d'administration qui prend une décision, quelle que soit l'idée que vous vous faites de la pertinence de cette décision, vous en prenez acte. C'est ce que j'ai demandé en discutant, y compris avec notre adjoint aux Sports qui vient de s'exprimer, on ne peut pas faire autre chose que de considérer que les associations sont souveraines.

Maintenant, après avoir dit ça, je dis aussi rapprochons-nous des protagonistes, en tout cas des personnes qui sont concernées et essayons de voir si on peut faire une espèce de réunion de type arbitrage, etc. Cyril Laiguillon vient d'expliquer, puisque bien évidemment, il était au cœur de ces réunions, qu'on s'est rencontrés en respectant les uns et les autres, en permettant effectivement à chacun de pouvoir s'exprimer, évidemment, expliquant le malaise, la crise. Parce qu'il n'y a pas de doute, on est dans une situation de crise.

Maintenant, il y a des choses qu'on peut faire et des choses qu'on ne peut pas faire. Il y a une chose que l'on ne peut pas faire, c'est d'obliger les personnes à travailler ensemble si elles ne veulent pas travailler ensemble. On essaye uniquement aujourd'hui de considérer qu'il y a un enjeu du rugby féminin à Bayonne. Le grand paradoxe, et vous avez raison de le lier à ce dossier qu'on est en train de voir...

M. ETCHETO : Non mais justement, je ne lie pas du tout, on va en parler mais...

M. LE MAIRE : Vous le liez parfaitement, c'est qu'effectivement, le grand paradoxe, c'est qu'on est en train de construire — ça sera fait dans quelques mois, l'été prochain, ce sera le cas pour la partie qui nous concerne, cela prendra quelques mois supplémentaires certes — de créer un centre de formation où les filles, les Neskak auront leur place. Mais ce n'est pas en mutualisant des espaces, mais avec des espaces qui leur sont dédiés. Nous n'avons pas fait autre chose dans le projet que nous avons. Ceci arrive en plein milieu alors que nous sommes en période de construction. Évidemment, ce n'est pas forcément le meilleur moment, mais nous, nous sommes là pour tenter de trouver des solutions en respectant aussi ce que sont les droits des uns et des autres.

Maintenant, Madame Herrera ne montrez pas l'index en regardant les membres de la majorité que nous sommes... presque, oui c'est une image, vous ne l'avez pas montré l'index mais enfin les mots que vous employez, vous êtes en train de nous dire quelque part « que faites-vous ? Moi, je considère qu'il faudrait faire ça et moi, à votre place, j'aurais fait telle chose, etc. » Je suis désolé Madame, on cherche des solutions. Et dans ce genre d'affaires, il faut apaiser. Il faut apaiser. Et vous n'avez pas vu la Ville prendre des positions et devant la presse venir dire telle ou telle chose. On est en séance publique aujourd'hui, vous avez le droit de poser des questions et vous mettez l'affaire sur la place publique. Et donc je vous réponds. Vous voulez, Monsieur Etcheto, revenir ?

M. ETCHETO : Je reviens parce que je crois que Sophie Herrera a eu raison tout à l'heure en disant qu'il fallait tout à fait scinder les deux questions, parce qu'on est en train de mélanger. Je crains que cela ajoute une confusion considérable. Deux sujets effectivement les deux qui ont la pertinence à être abordés sur cette délibération-là du centre de performance, mais qui n'ont pour le coup rien à voir. Nos interrogations telles que nous les avons formulées et celles qui ont été abordées par Sophie Herrera et qui méritaient aussi d'être formulées, mais ce sont deux sujets complètement différents. Je crains que tout le monde soit un peu perdu. Notre question était très simple. Enfin, elle était très simple, elle était sensible et elle s'inscrit dans une question qui était aussi celle de la délibération première, ce sont les relations finalement de la Ville avec l'Aviron Rugby Pro.

J'ai dit que ce marché dont il est question de voter un avenant nous pose un souci, nous semble témoigner d'un certain mélange des genres. C'est le moins qu'on puisse dire. Et on avait des interrogations en matière d'éthique, mais aussi de légalité, et notamment sur le fait que l'avenant qu'on nous propose de voter aujourd'hui, c'est l'avenant d'un marché que nous n'avons pas vu passer. En effet, vous nous avez dit qu'en octobre 2020, tout à fait, nous avons voté d'ailleurs cette délibération, nous vous avons autorisés à organiser le jury de ce marché de conception-réalisation dont il s'agit. Ce jury a eu lieu, mais depuis, nous n'avons rien vu revenir. Alors, c'est vrai que j'ai fouillé. C'était hier. D'ailleurs, j'ai appelé les services parce que je ne m'y retrouvais pas, les délibérations qui auraient été prises depuis, parce que je n'avais pas le souvenir du tout d'avoir vu passer ce marché. Effectivement, il n'y a pas eu de délibération. Mais je n'ai pas retrouvé non plus dans les comptes rendus des décisions du maire la trace du marché, parce que ça aussi, je m'en serais souvenu. Donc ça pose un problème.

Mais il y a un autre problème. De quel montant se trouve ce marché ? Si j'ai bien compris, si j'ai bien suivi, on est autour de 6 millions d'euros. Et si on est autour de 6 millions d'euros, ça doit être obligatoirement un marché formalisé et qui doit donc être soumis à la procédure comme telle, c'est-à-dire passage en CAO. D'après ce que je sais, ce marché n'est pas passé en CAO non plus. Et ensuite, soumis à la délibération, la signature du maire doit être conditionnée à autorisation au conseil municipal. Ça, c'est la procédure normale, me semble-t-il, sur un marché formalisé, de l'habitude que j'en ai. Et excusez-moi, mais je n'ai pas retrouvé trace de tout ça. Donc je voudrais quelques éclaircissements quand même. Ce n'est pas rien en l'occurrence, puisqu'on parle quand même de la légalité d'un marché.

M. LE MAIRE : Je n'ai pas été clair tout à l'heure. Délibération du conseil municipal d'octobre 2020 qui approuve le lancement d'une procédure de conception-réalisation, donc on choisit un mode juridique qui est celui-là. Il fixe les modalités de constitution du jury. Il autorise le maire à signer le marché au terme de la procédure de consultation. C'est ce qui s'est passé. J'ai ici maintenant — parce que je les ai demandés — les dates, et notamment le jury du concours qui s'est réuni le 1er février. Le 1er février. Il y en a qui s'en souviennent, pour retenir les candidats admis à participer au concours. Il y avait deux candidats qui ont été retenus, Etchart Arotcharen et SER Construction. Le jury d'audition des candidats et de sélection s'est tenu le 15 avril 2021 et a retenu l'offre de Etchart Arotcharen. Après, il y a eu le comité technique des financeurs, etc. Je passe. Et puis le permis de construire a été délivré et on a déposé la première pierre l'autre jour.

M. ETCHETO : Lors de quel conseil municipal la décision du maire a été notifiée parce que normalement...

M. LE MAIRE : Je crois que vous ne comprenez pas qu'il n'y a pas matière.

M. ETCHETO : Quand vous signez un marché Monsieur le Maire, et c'est l'objet à chaque conseil municipal, on a un compte rendu des décisions du maire.

M. LE MAIRE : Je vais essayer de vérifier ce que vous dites, si on l'a présenté ou pas.

M. ETCHETO : Après, la deuxième question, quel est le montant de ce marché ?

M. LE MAIRE : Mais attendez, je vais vous dire une chose. À mon sens, ce n'est pas nécessaire de le présenter dans les décisions du maire. Je vais vous le présenter la prochaine fois. C'est incroyable parce que vous finissez par oublier le fond de l'affaire et vous êtes uniquement sur la question de forme.

M. ETCHETO : Non, sur le fond, j'ai dit ce que nous en pensions. Il y a un mélange des genres, c'est bien la première chose qui est un peu gênante. La deuxième chose que je vous demande, c'est le montant de ce marché.

M. LE MAIRE : Vous contestez le fait qu'il existe dans le Code de la commande publique une catégorie de marché qui s'appelle « conception-réalisation ». Effectivement, ce n'est pas si fréquent que ça.

M. ETCHETO : Je suis conseiller municipal, je vois une délibération avec un avenant dont je n'ai pas eu connaissance du marché. Je ne connais pas son montant. Je vous demande donc de connaître le montant de ce marché.

M. LE MAIRE : Mais là, par contre, il n'y a pas de problème. Vous faites une demande de ce que tout conseiller d'opposition ou de majorité peut avoir et nous vous donnerons ces éléments.

M. ETCHETO : Je pense que vous pouvez nous les donner là, en conseil.

M. LE MAIRE : Ah non, on ne peut pas vous le donner, à moins que les services ne l'aient dans le dossier.

M. ETCHETO : Vous nous proposez quand même une délibération qui est un avenant...

M. LE MAIRE : Écoutez, vous voulez voter contre ces délibérations, votez contre, assumez le vote contre, une fois de plus. Il n'y a pas de problème.

M. ETCHETO : Ne le prenez pas sur ce ton. On est quand même sur quelque chose de très, très sérieux. La moindre des choses en conseil municipal, c'est quand même d'informer sur un marché de cette ampleur, on n'est pas sur une petite chose.

M. LE MAIRE : Ne vous inquiétez pas, on n'est pas en train de prendre des risques de cette nature et de ne pas informer l'opposition et le conseil municipal des marchés importants. Madame Herrera, il faut qu'on finisse maintenant.

Mme HERRERA-LANDA : Plusieurs choses. La première, j'ai entendu des éléments de langage qui sont répétés à souhait et sur lesquels je voudrais revenir, parce que j'ai entendu de la part de l'adjoint aux Sports « personne ne voulait des filles il y a quelques années. » Je l'ai entendu. C'est répété à souhait. Je trouve que la formule est extrêmement maladroite. Je voudrais bien qu'on parle des joueuses, qu'on ne les qualifie pas par leur genre, mais par leur statut de joueuses de rugby.

M. LE MAIRE : On est d'accord.

Mme HERRERA-LANDA : C'est le premier élément. Ces éléments de langage reviennent en boucle. Donc ça, c'est le premier élément. Le deuxième élément, la question portait exclusivement... j'ai donné des éléments de contexte sur la problématique de la professionnalisation du rugby féminin et j'ai ramené à l'impact de cette professionnalisation sur Bayonne. J'ai donné un contexte qui était effectivement perturbant pour les clubs. Je ne m'attendais pas à avoir en réponse un tour de France des clubs avec des entretiens individuels. Ce n'était pas du tout l'objet de ma question. Nous avons déjà eu la commission des Sports où j'ai déjà entendu plusieurs fois ce que je viens d'entendre. Là, c'est juste un droit de réponse.

Troisièmement, vous ne m'avez pas bien écouté puisque vous m'avez dit Monsieur le Maire qu'il ne fallait pas faire de l'entrisme ou influencer la vie des associations. À trois reprises dans mon intervention, je l'ai indiqué.

La quatrième chose, quand on a proposé une médiation, justement c'était une médiation par des organes dédiés qui sont à la disposition des acteurs du sport. J'ai pris la précaution de dire qu'il s'agissait d'avoir des médiateurs qui n'étaient pas affectivement impliqués. J'ai demandé à Cyril Laiguillon à trois reprises en commission des Sports de bien vouloir me répondre au titre d'adjoint aux Sports et non pas de dirigeant sportif ou d'acteur sportif impliqué. Je suis très soucieuse de cette distance et de l'appel à des tiers. Il existe des tiers de la médiation, spécialisés dans la médiation dans le domaine sportif.

Troisièmement, je reviens au dispositif local d'accompagnement, qui est un dispositif financé par l'État, qui permet aux associations, quand elles connaissent des difficultés, d'être assistées par des professionnels et d'être accompagnées. C'est une proposition. Je n'ai pas pu la faire en commission des Sports. Il manquait des éléments et je n'ai pas pu tenir ces propos. J'ai tenu un certain nombre de propos constructifs.

La dernière chose, j'ai demandé un état des lieux du sport féminin à Bayonne du haut niveau pour connaître des éléments de réflexion, puisqu'apparemment, il y a des difficultés de plusieurs ordres. Je n'ai pas eu de réponse à ce propos. Je ne souhaite pas en avoir ce soir. On a refusé le terme d'opposition parce qu'on veut montrer qu'on est force de proposition. On a fait des propositions qui n'ont pas été entendues ni retenues. Donc on les reformule ce soir. Elles seront entendues ou pas, mais on aura fait notre travail, ce que l'on considère être notre rôle. Merci.

M. LE MAIRE : Absolument. Écoutez, vous avez le droit et on ne vous empêche pas de vous exprimer comme vous venez de le faire. Monsieur, il faut conclure. Vous savez, cette délibération, on sait le sens des votes. Deux mots, deux mots rapides.

M. LAIGUILLON : Deux mots. Je l'ai fait en tant qu'adjoint aux Sports, pas en tant que Cyril Laiguillon, mais en tant qu'adjoint aux Sports. De la médiation, on en a déjà fait avec l'ASB, certes un peu moins médiatique, où personne n'avait été. Je pense à la casemate de l'ASB où on a fait de la médiation et ça s'est très bien passé. Vous parlez de tour de France, mais bien sûr qu'il faut faire un tour de France, qu'il faut comparer ce qui se passe. Bien sûr ! Bien sûr que je suis allé voir Rennes, bien sûr que je suis allé voir... Un autre, Toulouse. Ils mettent 27 000 euros sur les sportives féminines, on en met 66 000. Et bien sûr qu'il faut comparer Madame Herrera pour faire des conclusions, pour aller de l'avant avec tous les autres acteurs, il faut comparer. Donc je suis allé voir ce qui se faisait ailleurs partout en France. On a fait des éléments de synthèse avec la direction de l'ASB, l'Aviron Bayonnais Rugby Pro et la Mairie et on va aller de l'avant et on va faire un très joli club d'élite.

M. LE MAIRE : Merci. Alors, on s'est entendu les uns et les autres. Je vous propose de faire un courrier spécifique à Monsieur Etcheto, que je vais vous envoyer. Je vous donnerai, texte à l'appui, les raisons pour lesquelles il n'y a pas nécessité qu'il y ait une décision du maire. Donc il n'y a pas besoin de rendre compte d'une décision qui n'existe pas dès l'instant où la délibération m'autoriserait à signer sans prendre de décision. Parce que vous savez, le maire prend des arrêtés, le maire prend des décisions et il y a des choses qui relèvent d'une catégorie qui n'est ni de l'arrêté ni de la décision.

Donc j'ai signé, ce n'est pas une décision à proprement parler, elle ne nécessite pas...

M. ETCHETO : On voudrait le montant du marché.

M. LE MAIRE : Je vais vous l'envoyer.

M. ETCHETO : Ce serait bien. Dans ces cas-là, on en reparlera.

M. LE MAIRE : Ça ne vous suffit pas, je vous donne l'état du droit.

M. ETCHETO : Je pense que sur un marché comme ça, vous êtes capables de nous donner le montant du marché maintenant. Il est à combien ? Au-delà de 5 millions d'euros, c'est un marché formalisé.

M. LE MAIRE : Écoutez, on fait beaucoup trop de droit dans ce conseil municipal. Je vais vous donner l'état du droit et maintenant, vous prenez vos distances, ce n'est pas grave.

M. ETCHETO : Visiblement, vous n'êtes pas très à l'aise là-dessus.

M. LE MAIRE : Et moi je ne vous fais pas de cours d'histoire. On va passer au vote.

Mme BISAUTA : Monsieur le Maire, il a retrouvé.

M. LE MAIRE : Non, mais non, ce n'est pas nécessaire, nous avons répondu. Merci quand même d'avoir cherché. Nous passons au vote. Y a-t-il des abstentions ? D'accord, mais j'ai le droit de poser des questions. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des votes contre ? Non-participation au vote des deux groupes, des trois, vous votez aussi pareil pour Mixel Esteban ?

Donc la majorité requise est suffisante pour cette délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS

Non-participation au vote : 10, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE,
Mme DUPREUILH, M. ETCHETO (avec mandat)
Mme HERRERA-LANDA, M. ABADIE (avec mandat), M. BERGE

COMMERCES

57. Dérogation au repos dominical des salariés des commerces de détail pour l'année 2022 — Avis du conseil municipal

M. LE MAIRE : Le rapport 57, Madame Durruty.

Mme DURRUTY : Délibération classique de dérogation au repos dominical des salariés des commerces de détail pour l'année 2022, comme nous la passons tous les ans. Et donc il s'agit d'obtenir l'avis du conseil municipal. À l'appui des éléments indiqués dans la note explicative de synthèse, et compte tenu de l'effet positif attendu sur le commerce bayonnais, il est proposé au conseil municipal de donner un avis favorable à l'ensemble des dérogations au repos dominical des salariés des commerces de détail proposées dans le tableau annexé à la note explicative de synthèse, soit neuf dimanches maximum pour un même secteur d'activité ainsi qu'en 2019 (avant la crise COVID), 2020 et 2021. Sujet sur lequel nous proposons exactement la même mise en œuvre que pour les années passées.

M. LE MAIRE : Voilà. Sur ce rapport, il y a Monsieur Bergé et après Monsieur Etcheto aussi ? Non ? D'accord.

M. BERGÉ : Ce sera extrêmement court quand même, mais juste revenir, comme l'année dernière, sur le terme « essentiel » dans le Petit Larousse, adjectif, en latin « *essentialis* », « qui a trait à l'essence qui est indispensable, qui est d'une grande importance, principal, capital. » « Il est essentiel de préserver le repos dominical. » Donc « indispensable, capital, principal » de le préserver. Vous utilisez la même formule que l'année dernière, ce qui relève de la provocation, car comment peut-on considérer quelque chose d'essentiel tout en prenant des mesures dérogatoires qui remettent en question ce même principe du repos dominical.

Notre groupe constate également dans cette situation post-crise sanitaire — enfin presque pour le « post » — l'attention sur les métiers de la vente. De nombreux magasins ne trouvent pas de vendeurs/vendeuses, ce qui devrait permettre, au moment où le chômage atteint un bas historique avec 7,2 %, de prendre en compte des revendications des salariés dans les recrutements. Or les aspirations sont salariales, mais aussi et de plus en plus relatives à un équilibre travail, vie personnelle, familiale que ne permet pas le travail du dimanche. Cette délibération nous semble encore plus que l'année dernière, en décalage par rapport aux aspirations sociétales. Le nombre de week-ends prévu par la loi, soit cinq, est déjà une dérogation suffisante au repos dominical. Nous invitons donc, comme chaque année, tous les membres du conseil municipal, pour qui il est « essentiel de préserver le repos dominical » de voter contre cette délibération.

M. LE MAIRE : Merci. Et donc le sens du vote pour vous ?

M. ETCHETO : Chacun couche sur ses positions je crois, sur ce débat. Le groupe votera contre, sauf Colette qui votera pour.

M. LE MAIRE : Il y a de la constance sur ce sujet. Et Madame Bisauta, vous allez faire quoi ? Voilà ! Et Laurence a voté contre et Sophie Laplace-Voisin. Oui, c'est très bien. On a enregistré tous les votes contre, s'il vous plaît. Les votes pour, par déduction, Colette Capdevielle, et dans la majorité tous sauf ceux qui viennent de lever la main pour dire qu'ils votaient contre, le vote étant parfaitement libre. Et c'est fort bien sur des sujets qui sont des sujets sociétaux. Ce n'est peut-être pas une bonne qualification. Allez. Cette délibération est donc néanmoins adoptée.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Votes contre : 12, Mme HARDOUIN-TORRE, Mme BISAUTA, Mme VOISIN, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO (avec mandat) Mme HERRERA-LANDA, M. ABADIE (avec mandat), M. BERGÉ

TOURISME

58. Convention pluriannuelle d'objectifs et de financement avec l'Office de tourisme de Bayonne — Avenant n° 5

M. LE MAIRE : Nicolas Alquié, vous allez faire le consensus.

M. ALQUIÉ : Tout à fait. La convention pluriannuelle d'objectifs et de financement avec l'Office de tourisme de Bayonne — Avenant n° 5. En 2017, la Ville de Bayonne a conclu une convention pluriannuelle d'objectifs et de financement portant conditions du concours financier de la Ville à l'Office de tourisme de Bayonne. Cette convention a donné lieu à plusieurs avenants successifs afin d'en prolonger la durée et d'ajuster son périmètre dans les conditions énoncées dans la note explicative de synthèse. Afin d'étudier une évolution de ses dispositions, il est demandé au conseil municipal d'approuver une nouvelle prolongation de cette convention jusqu'au 31 décembre 2022 et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 5 correspondant.

M. LE MAIRE : Il y a un vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il n'y en a pas. Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

COOPERATION INTERCOMMUNALE, SEML ET AUTRES ORGANISMES

59. SO.CO.MIX — Rapport pour l'exercice 2020 du représentant de la Ville au conseil d'administration

M. LE MAIRE : Toujours Nicolas Alquié.

M. ALQUIÉ : La SO.CO.MIX — Rapport pour l'exercice 2020 du représentant de la Ville au conseil d'administration. En application de l'article L.1524-5 du Code général des collectivités

territoriales, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le rapport présenté en note explicative de synthèse et soumis au titre de l'exercice 2020 par le représentant de la Ville au conseil d'administration de la SO.CO.MIX Hôtel du Palais.

M. LE MAIRE : Très bien. Sur ce rapport, il donne lieu à vote, pas d'abstentions ? Pas de votes contre ? Adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

60. Syndicat mixte du musée basque et de l'histoire de Bayonne — Rapport d'activité 2020

M. LE MAIRE : Yves Ugalde, vous avez le dernier rapport qui ne donne pas lieu à vote, 60.

M. UGALDE : Il concerne le syndicat mixte du musée basque et de l'histoire de Bayonne — Rapport d'activité 2020. Le rapport présenté par le Syndicat mixte du musée basque et de l'histoire de Bayonne s'articule autour de la présentation de la programmation culturelle, détaille la fréquentation au cours de l'année concernée et présente les éléments financiers essentiels pour 2020 dont il ressort un résultat net de clôture au 31 décembre 2020 de 210 308,68 €. Il est demandé au conseil municipal de prendre acte de la présentation du rapport de l'année 2020 du Syndicat mixte du musée basque de l'histoire de Bayonne qui n'appelle pas de vote effectivement, comme vous l'avez dit, Monsieur le Maire.

DONT ACTE

M. LE MAIRE : La séance est terminée. Le prochain Conseil municipal, c'est le 10 février, 17 h 30. Si vous voulez bien noter le prochain Conseil municipal, 10 février, 17 h 30. Je vous remercie.

INDEX

Nous n'avons pas pu vérifier l'orthographe des noms suivants :

Beniataxeri	25	Inair	17
Christine Siaquilbiel.....	15	Pyrokakaretech	81
Frédéric Avalnusse	15	Slocsi	13
Glissonde	6	Torra.....	82